

Plan de conservation

de la vallée du Saint-Laurent et
du lac Champlain, région du Québec

Louise Gratton



2010

©2010 Conservation de la nature Canada

Réalisé par :

Conservation de la nature Canada, région du Québec
55 avenue Mont-Royal Ouest, bureau 1000
Montréal, Québec, Canada
H2T 2S6
Courriel : quebec@conservationdelanature.ca

Données de catalogage avant publication (Canada) :
ISBN 978-1-897386-25-5

Gratton, L. 2010. Plan de conservation pour l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain. La Société canadienne pour la conservation de la nature, région du Québec, Montréal, Québec, Canada. 150 pp.

I. Plan de conservation pour l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain
Québec

I. La Société canadienne pour la conservation de la nature

II. Titre

Inclut les références bibliographiques.

Les cartes présentées dans ce rapport le sont pour illustrer le texte seulement. Elles ne doivent pas être utilisées comme cartes routières, ni pour naviguer sur les plans d'eau ou pour trouver des sites précis.

Photos de la page couverture : Boisé Papineau (J. Bonin - CNC); tourbière du Lac-à-la-Tortue (H. Pelletier - CNC); tortue-molle à épines (R. Lorente); gentiane de Victorin (F. Coursol); faucon pèlerin anatum (J. Lapointe, Faune Québec).

La Société canadienne pour la conservation de la nature (CNC)

est un organisme privé sans but lucratif, qui travaille en partenariat avec des individus et des propriétaires fonciers pour conserver des milieux naturels et la biodiversité du Canada par le biais de l'acquisition de propriétés (dons, achats, servitudes de conservation et renonciation à d'autres intérêts juridiques à l'égard d'un terrain) et de l'intendance à long terme de notre portefeuille de propriétés. Depuis 1962, CNC et ses partenaires ont assuré, partout au Canada, la sauvegarde de plus de 800 000 hectares de territoires jugés significatifs sur le plan écologique – des montagnes et des vallées, des milieux côtiers, des lacs et des rivières, des prairies, des forêts, des milieux humides, en passant par la toundra – et tous les écosystèmes et toutes les espèces que ces milieux abritent. Au Québec, CNC a assuré la protection d'environ 20 700 hectares de sites naturels.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Société canadienne pour la conservation de la nature, région du Québec, au 514 876-1606, sans frais au 1 877 876-5444 (Montréal) ou au 1 800 465-0029 (bureau National).

Plan de conservation

de la vallée du Saint-Laurent et
du lac Champlain, région du Québec

Louise Gratton
2010

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	I
Liste des tableaux.....	II
Liste des figures.....	III
Sommaire exécutif.....	V
Executive Summary.....	IX
Remerciements.....	XIII

1.0 INTRODUCTION..... 1

1.1 L'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain.....	2
---	---

2.0 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE..... 5

2.1 Géologie et topographie.....	5
2.2 Hydrographie.....	6
2.3 Climat.....	6
2.4 Paysages et fragmentation.....	7
2.5 Répartition de la biodiversité.....	8
2.5.1 Communautés végétales.....	8
2.5.2 Espèces significatives.....	11
2.6 Contexte humain.....	13
2.7 Menaces à la diversité biologique.....	14
2.7.1 Perte et altération des habitats.....	15
2.7.2 Fragmentation.....	17
2.7.3 Utilisation des ressources biologiques.....	17
2.7.4 Espèces envahissantes et problématiques.....	19
2.7.5 Pollution.....	20
2.7.6 Changement climatiques.....	20

3.0 AIRES PROTÉGÉES..... 21

3.1 La planification de la conservation au Québec.....	21
---	----

4.0 MÉTHODES..... 25

4.1 Analyse du filtre grossier..... 25

4.1.1 Cibles du filtre grossier.....	26
4.1.2 Bases de données territoriales.....	26
4.1.3 Objectifs de conservation du filtre grossier.....	31
4.1.4 Attributs des milieux naturels.....	31
4.1.5 Sélection des sites prioritaires.....	32

4.2 Analyse du filtre fin..... 34

4.2.1 Cibles du filtre fin.....	34
4.2.2 Objectifs de conservation.....	45
4.2.3 Sélection des occurrences prioritaires.....	45

5.0 RÉSULTATS..... 47

5.1 Conception du plan de conservation..... 47

5.2 Validation par les partenaires..... 47

5.3 Contribution des sites prioritaires au réseau d'aires protégées..... 47

5.4 Lacunes dans l'état des connaissances et recommandations..... 50

5.5 Le prochain plan de conservation..... 53

6.0 CONCLUSION..... 55

7.0 GLOSSAIRE..... 57

8.0 RÉFÉRENCES..... 63

Annexes..... 69

Pochette arrière : DVD comprenant le rapport en
format pdf, les cartes et les annexes.....151

Liste des tableaux

TABLEAU 1. Liste des ensembles physiographiques de l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain	3
TABLEAU 2. Liste des dépôts de surface	28
TABLEAU 3. Liste des peuplements forestiers	28
TABLEAU 4. Liste des milieux humides	29
TABLEAU 5. Liste des cibles prioritaires du filtre fin	34
TABLEAU 6. Liste des cibles secondaires du filtre fin	39
TABLEAU 7. Objectifs de conservation des cibles du filtre fin	45
TABLEAU 8. Sommaire des résultats du filtre grossier	48
TABLEAU 9. Sommaire des résultats du filtre fin	50

Liste des figures

FIGURE 1. Écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain	V
FIGURE 2. St. Lawrence and Lake Champlain Valley Ecoregion	IX
FIGURE 3. Écorégions les plus à risque du Canada	1
FIGURE 4. Tenure des terres de l'écorégion	2
FIGURE 5. Ensembles physiographiques de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain	3
FIGURE 6. Géologie	5
FIGURE 7. Utilisation du sol	7
FIGURE 8. Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec	8
FIGURE 9. Répartition par groupe des espèces menacées, vulnérables et susceptibles (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2008)	12
FIGURE 10. Répartition par statut des espèces menacées, vulnérables et susceptibles (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2008)	12
FIGURE 11. Réseau routier	16
FIGURE 12. Aires protégées de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain	22
FIGURE 13. Répartition des aires protégées par juridiction	23
FIGURE 14. Répartition des aires protégées par catégorie UICN	23
FIGURE 15. Base territoriale du filtre grossier - Milieux forestiers	27
FIGURE 16. Base territoriale du filtre grossier - Milieux humides	30
FIGURE 17. Sites prioritaires du filtre grossier	33
FIGURE 18. Sites prioritaires du filtre fin – Espèces menacées et vulnérables prioritaires	42
FIGURE 19. Cibles de conservation par groupe taxonomique	43
FIGURE 20. Cibles de conservation par type de répartition	43
FIGURE 21. Cibles de conservation du filtre fin – Alvars, écosystèmes forestiers exceptionnels et habitats fauniques	44
FIGURE 22. Plan de conservation de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain	51
FIGURE 23. Contribution des sites prioritaires au réseau d'aires protégées	52

SOMMAIRE EXÉCUTIF

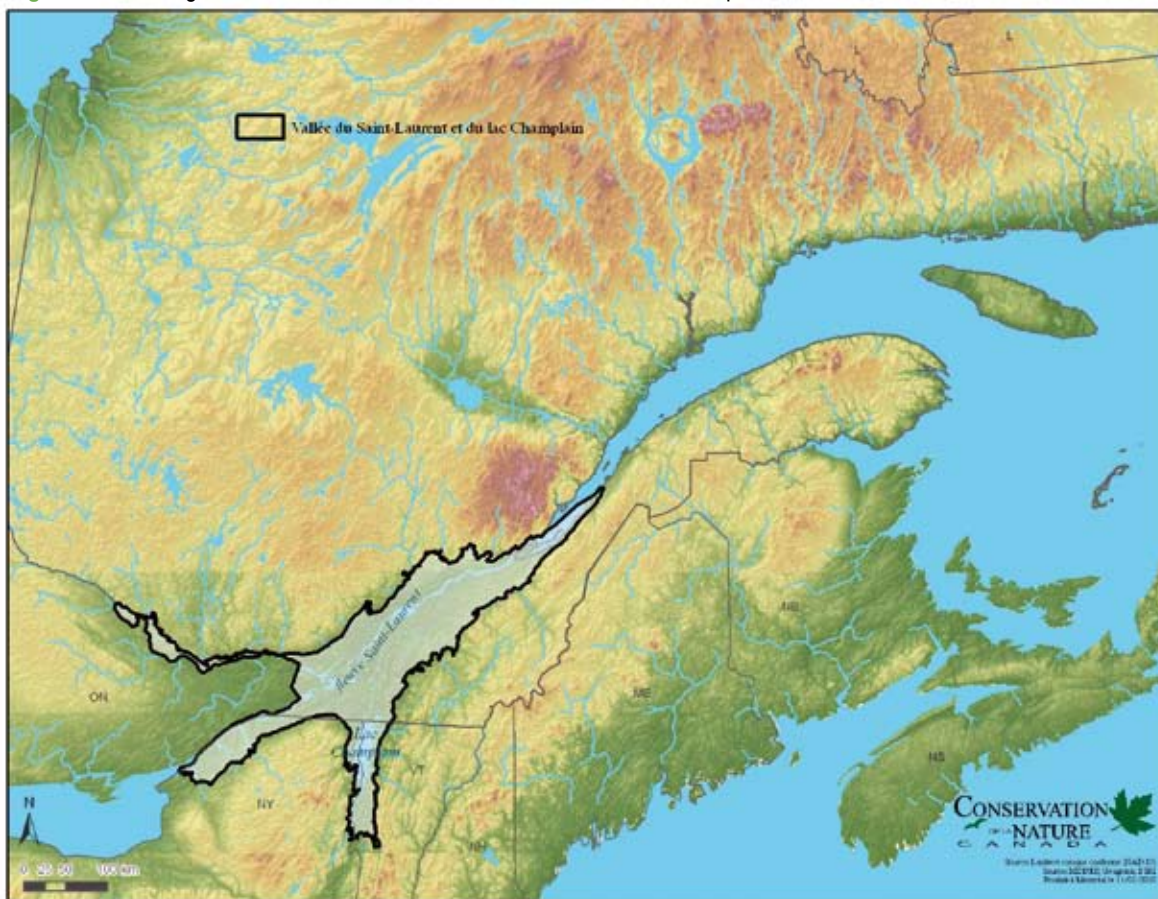
L'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain correspond sensiblement au même territoire que la province naturelle la plus méridionale au Québec, celle des Basses-Terres du Saint-Laurent (Figure 1). S'étalant entre les hautes terres du Bouclier canadien et la chaîne des Appalaches, le relief de plaine qui la caractérise résulte de l'accumulation des dépôts principalement marins recouvrant des roches sédimentaires. Cette plaine n'est interrompue que par de rares collines dont les plus connues sont les Montérégiennes d'origine intrusive. Le Saint-Laurent, l'un des plus grands fleuves du monde, domine le réseau hydrographique; il draine vers la mer l'une des plus importantes sources d'eau douce de la planète, le bassin des Grands Lacs. Cette écorégion jouit des conditions climatiques les plus clémentes du Québec et une grande partie de la biodiversité du territoire québécois s'y concentre.

La vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain est aussi la région la plus peuplée du Québec, avec plus de quatre millions de personnes établies en majorité le long du fleuve et de ses principaux tributaires. Au fil des siècles, ce majestueux cours d'eau et sa vallée ont subi les pires négligences de la part d'une population riveraine ignorante ou peu soucieuse de la fragilité de cette ressource incomparable. Comme c'est le

cas de plusieurs autres grands fleuves du monde, la qualité de l'eau et des berges du Saint-Laurent a été perturbée au point de menacer la survie de dizaines d'espèces. Dans les plaines argileuses des Basses-Terres, très propices à l'agriculture, le déboisement et le drainage ont été les plus intensifs au Québec et le développement y a grandement modifié les paysages. Les terres agricoles occupent aujourd'hui plus de la moitié de cette écorégion; le couvert forestier résiduel, dominé par les essences feuillues, y est très dégradé; les espèces exotiques nuisibles y sont abondantes. Malgré la dégradation et l'extrême fragmentation du couvert naturel, la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain demeure, sur le plan de la biodiversité, le territoire le plus important au Québec et l'une des 20 écorégions les plus riches de l'Amérique du Nord.

Plus des deux tiers des plantes vasculaires du Québec y sont représentées. Des 240 espèces d'oiseaux nicheurs répertoriés, plus de 200 s'y reproduisent. Mis à part les grands carnivores extirpés du sud québécois, toutes les espèces de mammifères terrestres et semi-aquatiques caractéristiques de la forêt feuillue y vivent encore. Des 33 espèces d'amphibiens et de reptiles du Québec, seulement quatre en sont absentes. Plus de 80 espèces de poissons d'eau douce s'y trouvent.

Figure 1. Écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain



Parmi les éléments distinctifs de cette écorégion se trouvent :

- la flore remarquable des marais intertidaux, qui compte cinq taxons endémiques de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent;
- la seule espèce de poisson endémique au Québec, le chevalier cuirré, dont l'unique lieu de frai se trouve dans la rivière Richelieu;
- le grand nombre d'espèces animales et végétales à leur limite nord de répartition dont certaines sont en situation précaire dans l'ensemble de leur aire de répartition au Canada et dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

Plusieurs écosystèmes distinguent aussi cette écorégion sur le plan de la diversité biologique :

- les extraordinaires mosaïques de marais, de marécages, de tourbières et de forêts humides, notamment dans la cuvette du lac Saint-Pierre et dans les plaines de la baie Missisquoi et de Joly-Manseau;
- les marais intertidaux de l'estuaire du Saint-Laurent, où l'amplitude des marées variant de l'amont vers l'aval de 0,2 m à 7 m et le passage progressif de l'eau douce à l'eau salée exercent des effets significatifs sur la répartition des espèces;
- les alvars abritant des communautés naturelles et des plantes particulières, un phénomène exceptionnel que cette écorégion ne partage en Amérique du Nord qu'avec celles des Grands Lacs;
- les îlots forestiers encore relativement intacts des collines montréalaises, refuges pour la flore et la faune, dans une plaine transformée par l'agriculture et l'urbanisation;
- les millions d'oiseaux qui font halte chaque année le long du Saint-Laurent; une voie de migration majeure de la sauvagine et un lieu d'importance vitale pour la reproduction dans l'est du continent.

L'exercice de planification écorégionale initié en 2001 par Conservation de la nature devait permettre d'identifier un ensemble de sites jugés prioritaires pour le maintien de cette biodiversité et qui, s'ils étaient protégés ou gérés à des fins de conservation, permettraient d'assurer la survie à long terme de populations viables d'espèces indigènes en péril et d'écosystèmes naturels et fonctionnels.

Grâce à la collaboration de nos partenaires, les sources de données les plus fiables et leur mise à jour ont servi à déterminer les cibles de conservation critiques à la protection de la biodiversité de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain. Ainsi, dans les limites des données disponibles, toute la variété des espèces et des écosystèmes de cette écorégion a pu être intégrée dans l'analyse.

Pour capter toute la diversité biologique de l'écorégion dans le plan de conservation tout en tenant compte de sa répartition sur le territoire, l'approche du filtre grossier et celle du filtre fin ont été privilégiées.

L'analyse du filtre grossier repose sur les valeurs d'irremplaçabilité et de représentation de la diversité écologique, établies pour chaque parcelle de forêt et chaque milieu humide ciblé par ensemble physiographique, troisième niveau du cadre écologique de référence du Québec. L'analyse s'appuie également sur l'évaluation d'attributs permettant de qualifier la condition de chaque parcelle ou milieu, tels leur taille, la présence d'espèces menacées ou vulnérables, le niveau de fragmentation de même que leurs fonctions écologiques et le contexte environnant. Dans cette écorégion au couvert naturel très fragmenté, les sites retenus pour l'analyse du filtre grossier ont été les milieux forestiers de plus de 40 ha, soit 3 045 parcelles de forêt. Elles abritent 150 types d'écosystèmes forestiers, représentant environ 8 000 km², et quelque 28 % du territoire. Ce sont également 1 895 milieux humides de plus de 5 ha, composés d'herbiers, de marais, de prairies, de marécages et de tourbières occupant une superficie de près de 2 000 km², soit 7 % du territoire.

S'ensuit l'hypothèse selon laquelle le maintien à long terme de la diversité naturelle des communautés et des espèces les plus communes comme les plus rares serait assuré si les sites exceptionnels et représentatifs ayant conservé une plus grande intégrité écologique étaient protégés.

Pour le filtre fin, l'analyse vise à saisir dans le plan de conservation les cibles qui n'ont pas été captées par le filtre grossier, telles que les occurrences d'espèces menacées ou vulnérables et de communautés et d'écosystèmes rares considérées prioritaires pour cette écorégion. Les cibles de conservation choisies pour l'analyse du filtre fin sont les meilleures occurrences de 37 animaux vertébrés et de 64 plantes vasculaires jugés prioritaires pour l'écorégion, les 330 forêts anciennes, refuges ou rares et les 21 alvars.

Le processus de sélection des sites prioritaires s'est déroulé en considérant au départ la contribution des aires protégées existantes. Il s'est poursuivi en ajoutant les sites les plus importants pour la conservation de la biodiversité de manière à combler les carences et à atteindre les objectifs suivants :

- que les sites du plan de conservation assurent par leur complémentarité, la représentation de la diversité biologique et des processus écologiques;
- que 20 % de la superficie occupée par tous les types de milieux forestiers et humides soient représentés dans les sites prioritaires;
- que les attributs des sites choisis et le contexte environnant permettent d'en assurer l'intégrité écologique à long terme.

Au terme de l'analyse des données, 1 653 sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité ont été retenus. Ils intègrent les éléments les plus distinctifs de cette écorégion, dont certains sont illustrés ici.

La contribution globale des aires protégées à la conservation de la biodiversité de cette écorégion est importante, mais il est généralement admis qu'elle n'est pas suffisante. Les aires protégées n'y occupent actuellement que 4,5 % du territoire. Moins de 1 % appartiennent aux catégories I à III définies l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ce sont les réserves écologiques, les parcs nationaux et la majorité des aires protégées par des organismes non gouvernementaux qui, en vertu de leur statut, conservent adéquatement toute la diversité biologique. De plus, la répartition géographique des aires protégées illustre l'importance accordée aux cours des années à la protection des milieux riverains du fleuve Saint-Laurent et de son principal tributaire, la rivière des Outaouais. Les sites sélectionnés par la planification écorégionale permettraient d'accroître les superficies protégées à 15,6 % de l'écorégion et de les répartir sur l'ensemble du territoire.

L'issue de cette analyse vient souligner trois stratégies critiques pour la protection de la biodiversité de l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain : 1) augmenter la contribution des aires déjà protégées des catégories IV à VI à la protection des espèces en situation précaire et des communautés et écosystèmes rares, soit en modifiant leur gestion ou en leur accordant une plus grande protection par un changement de statut (catégories I à III) sur la totalité ou une partie de leur superficie; 2) faciliter la conservation des sites prioritaires en terre privée afin de compléter le réseau existant d'aires protégées ou au moins, de freiner leur conversion à d'autres usages et 3) intervenir à tous les niveaux (local, régional et national) pour maintenir les communautés et les populations d'espèces les plus menacées.

En initiant l'exercice de planification écorégionale dans la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, Conservation de la Nature souhaite garantir au réseau québécois d'aires protégées, une représentation de la valeur écologique de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain qui, sur le plan de la biodiversité, est le territoire le plus important au Québec et l'une des 20 écorégions les plus riches de l'Amérique du Nord.

Au cours des dernières années, les efforts consentis, tant par les gouvernements que par les organismes non gouvernementaux, pour soutenir la protection des espèces et des milieux naturels sur les terres en grande majorité privées de cette écorégion ont commencé à porter des fruits. Le plan de conservation de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain vient confirmer l'importance de cette écorégion pour la protection de la biodiversité du territoire québécois et illustre le potentiel qui existe toujours de maintenir ce

patrimoine exceptionnel. Ce plan aurait cependant peu d'impact s'il ne prévoyait pas dès maintenant les étapes de sa mise en œuvre, soit:

- de valider le choix de sites prioritaires;
- de promouvoir la conservation des sites prioritaires auprès de nos partenaires, des intervenants du milieu et des gestionnaires d'aires protégées de catégories IV à VI;
- de définir, pour chaque site prioritaire, les exigences écologiques des espèces et des communautés ainsi que des écosystèmes ciblés;
- d'évaluer les menaces pouvant affecter ces cibles de conservation et les processus écologiques dont elles dépendent;
- de définir, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale, les conditions qui pourraient faciliter la réalisation de projets de conservation et de gestion des sites protégés;
- d'élaborer, pour chaque site prioritaire ou aire naturelle comprenant plusieurs sites prioritaires, une stratégie de conservation incluant toutes les actions nécessaires pour assurer la pérennité des cibles de conservation et réduire l'ampleur des menaces les affectant localement;
- d'identifier les enjeux à l'échelle du paysage qui ont ou auront à terme un impact sur l'intégrité des aires protégées et la conservation de la biodiversité, y compris le maintien ou la restauration de la connectivité et l'adaptation aux changements climatiques.

Le plan de conservation de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain résulte d'une approche intégrée reposant sur des bases scientifiques; il propose une sélection de sites prioritaires à conserver. Pour atteindre ses propres objectifs de protection de la diversité biologique, Conservation de la nature a déjà choisi dans cette écorégion neuf aires naturelles regroupant plusieurs sites prioritaires. À la lumière des nouvelles connaissances acquises sur les exigences des cibles de conservation, Conservation de la nature travaillera à raffiner ses stratégies. Notre organisme entend instaurer les mesures les plus efficaces pour contrer les menaces, assurer la survie à long terme des espèces en péril et maintenir l'intégrité écologique des communautés et des écosystèmes.

De plus, les données de la planification écorégionale sont partagées avec de nombreux partenaires. En les invitant à adopter, quelle que soit leur mission, une démarche semblable et à collaborer entre eux, le plan de conservation permettra de maintenir le cap sur un objectif commun et d'évaluer, de façon récurrente, les progrès réalisés en conservation dans l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain.

EXECUTIVE SUMMARY

The St. Lawrence and Lake Champlain Valley ecoregion is more or less equivalent to Quebec's southernmost natural province, the St. Lawrence Lowlands (Figure 2). Spread between the highlands of the Canadian Shield and the Appalachian mountain range, the plains topography that characterizes this ecoregion is formed from the accumulation of mainly marine deposits covering sedimentary rock. This plain is interrupted only by rare hills, the best-known of which are the Monteregion hills, of intrusive origin. The St. Lawrence, one of the world's largest rivers, dominates the valley's hydrographic network. It drains one of the most important sources of fresh water on the planet, the Great Lakes basin. This ecoregion enjoys the mildest climate in Quebec, where, a large proportion of the province's biodiversity is found.

The St. Lawrence and Lake Champlain Valley is also the most populous region in Quebec, with more than four million people settled mainly along the river and its principal tributaries. Over centuries, the majestic river and its valley have suffered the worst affronts from a shoreline population that cares little about the fragility of this incomparable resource. As with many of the world's great rivers, the water quality of the St. Lawrence and its banks have been disturbed

to the point of threatening the survival of dozens of species. In the clay plains of the Lowlands, which are highly suitable for agriculture, deforestation and drainage have been most intensive, and development has modified landscapes significantly. Agricultural land today occupies more than one-half of the ecoregion. The remaining forest cover, dominated by deciduous species, is highly degraded, and invasive exotic species are abundant.

Despite the degradation and extreme fragmentation of natural cover the St. Lawrence and Lake Champlain Valley remains, from a biodiversity perspective, the most important territory in Quebec and one of the 20 richest ecoregions in North America.

More than two-thirds of Quebec's vascular plants are found in the ecoregion. Of the 240 known species of nesting birds, more than 200 breed in the ecoregion. Except for large carnivores, which have been eradicated from southern Quebec, all of the terrestrial and semi-aquatic mammal species characteristic of the deciduous forest still live in the ecoregion. Of the 33 species of reptiles and amphibians in Quebec, only 4 are absent from the ecoregion. More than 80 species of freshwater fish can be found here.

Figure 2. St. Lawrence and Lake Champlain Valley Ecoregion



Among the distinctive elements of the ecoregion are:

- the remarkable flora of the intertidal marshes, which include five plant taxa endemic to the St. Lawrence freshwater estuary;
- the only species of fish endemic to Quebec, the Copper Redhorse, which has its only known spawning site in the Richelieu River;
- the large number of animal and plant species at their northern limits of distribution, some of which are considered at risk throughout their entire range in Canada and eastern North America.

Several ecosystems also distinguish this ecoregion from the perspective of biodiversity:

- the extraordinary mosaics of marshes, swamps, bogs and wet forests, particularly in the Lac Saint-Pierre basin and in the plains of Missisquoi Bay and Joly-Manseau;
- the intertidal marshes of the St. Lawrence estuary, where the amplitude of the tides from upstream to downstream varies from 0.2 meters to 7 meters, and the progressive passage from freshwater to saltwater exerts significant impacts on the distribution of species;
- the alvars that are home to particular natural communities and plants, an exceptional phenomenon that this ecoregion shares in North America only with the Great Lakes;
- the relatively-intact forest tracts of the Monteregian Hills, which are refuges for flora and fauna in a plain that has been transformed by agriculture and urbanization;
- the millions of birds that make a stop-over every year along the St. Lawrence, a major migration route and an area of vital importance for breeding waterfowl in the eastern part of the continent.

The ecoregional planning exercise initiated by the Nature Conservancy in 2001 has enabled the identification of a portfolio of priority sites for maintaining this biodiversity, which if protected and managed for conservation would ensure the long-term survival of viable populations of species at risk and of natural and functional ecosystems.

Thanks to the collaboration of our partners, highly reliable sources of data and their updates, have been used to determine conservation targets critical to protecting the biodiversity of the St. Lawrence and Lake Champlain Valley. Therefore, within limits of the data available, we have been able to account for the variety of species and ecosystems in the analysis.

In attempt to seize all the biological diversity of the ecoregion in the conservation blueprint while accounting for distribution throughout the territory, both an initial coarse filter and then a fine filter were used in our analysis.

Analysis using the coarse filter is based on the values of irreplaceability and representation of ecological diversity, which was established for each tract of forest and each wetland targeted by physiographical unit, the third level of Quebec's ecological reference framework. This analysis also relies on the evaluation of attributes that assess their condition, such as size, the presence of threatened or vulnerable species, the level of fragmentation, as well as their ecological functions and the surrounding context. In this ecoregion, with its highly fragmented natural cover, the sites selected for analysis using the coarse filter were forested tracts of more than 40 hectares, for a total of 3,045. These forests represent 150 types of forest ecosystem, distributed on about 8,000 km² or roughly 28% of the territory. Also included are 1,895 wetlands of more than 5 hectares comprised of marshes, wet meadows, swamps and bogs that occupy an area of almost 2,000 km² or 7% of the territory.

The hypothesis is that by maintaining the natural diversity of communities and species in the long term, both the most common and the rarest, would be preserved if exceptional and representative sites having maintained a greater ecological integrity are protected.

For the fine filter, the analysis aims to include within the conservation blueprint, targets that were not captured by the coarse filter, such as occurrences of threatened or vulnerable species and of rare community ecosystems considered to be priorities for the ecoregion. The conservation targets selected for the fine filter analysis are the best occurrences of 37 vertebrate animals and 64 vascular plants deemed to be priorities for the ecoregion, the 330 old-growth forests, refuge forests or rare forests, and the 21 alvars.

The process of selecting priority sites started by considering the contribution of existing protected areas. It then added the sites most important for conserving biodiversity to respond to any representation gaps and to attain the following objectives:

- that the sites in the conservation blueprint complement one another to ensure full representation of biological diversity and ecological processes;
- that 20% of the area occupied by all types of forests and wetlands be represented within the priority sites;
- that attributes of the sites selected and the surrounding context enable us to ensure their ecological integrity in the long term.

Following data analysis 1,653 sites that were priorities for biodiversity conservation were selected. These sites integrate the most distinctive elements of the ecoregion, some of which are illustrated in this document.

Analysis of the priority sites demonstrates that the existing network of protected areas is important but clearly insufficient. These protected areas occupy 4% of the territory of the ecoregion. Less than 1% belong to categories I to III defined by the International Union for Conservation of Nature (IUCN). These are the ecological reserves, the provincial parks, and the majority of the areas protected by non-government organizations, which by virtue of their status, adequately preserve all biological diversity. In addition, the geographic distribution of the protected areas illustrates the importance assigned over the years to protection of the aquatic habitats of the St. Lawrence River and its main tributary, the Ottawa River. If implemented, the priority sites targeted by this conservation blueprint would increase protected areas to 15,6 % and their distribution would be spread across the whole ecoregion.

The sites selected following this analysis thus highlight three critical strategies to protect biodiversity in the St. Lawrence and Lake Champlain Valley Ecoregion: 1) increasing the contribution of protected areas from categories IV to VI to the protection of species at risk as well as rare communities and ecosystems by changing their management goals or their status (categories I to III) on all or part of their area; 2) supporting the conservation of priority sites on private land to help complete the protected areas network or, at least, stopping their conversion to other uses; and 3) intervening at all levels of government (local, regional, provincial and national) to protect the most threatened species and communities.

By initiating the ecoregional planning exercise in the St. Lawrence and Lake Champlain Valley, the Nature Conservancy seeks to ensure that Quebec's network of protected areas will include representation of the ecological value of the St. Lawrence and Lake Champlain Valley, which from a biodiversity perspective is the most important territory in Quebec and one of the 20 richest ecoregions in North America.

In recent years, efforts expended by governments and by non-government organizations to support the protection of species and natural habitats in this ecoregion, which is largely in private hands, have begun to bear fruit. The St. Lawrence and Lake Champlain Valley conservation blueprint reaffirms the importance of this ecoregion for the protection of biodiversity in Quebec, and illustrates the potential that still exists to maintain this exceptional natural heritage. The blueprint will have little impact, however, if it does not specify the steps for its implementation starting immediately, that is:

- to validate the selection of priority sites;
- to promote the conservation of priority sites among our partners, stakeholders and protected area managers (categories IV and VI);
- for each priority site, to define the ecological requirements of the species, the communities and targeted ecosystems;
- to evaluate threats that could affect conservation targets and ecological processes that they depend on;
- at the local, regional, national and international levels, to define the conditions that could facilitate the completion of conservation projects and the stewardship of protected lands;
- for each priority site or each natural area that includes several priority sites, to develop a conservation strategy that includes all of the actions required to ensure the survival of the conservation targets in perpetuity, and to reduce the magnitude of local threats that affect them;
- to identify challenges at the landscape scale that have or will have an impact on the integrity of protected areas and biodiversity conservation such as maintaining connectivity and climate change adaptation.

The St. Lawrence and Lake Champlain Valley conservation blueprint is the result of an integrated science-based approach; it proposes a selection of priority sites to be preserved. To achieve its own objectives of protecting biological diversity, the Nature Conservancy has selected nine natural areas in the ecoregion that include numerous priority sites. In light of the new knowledge acquired on the requirements of the conservation targets, the Nature Conservancy will work to refine its strategies. Our organization intends to instigate the most effective measures for controlling threats, ensuring the long-term survival of species at risk, and maintaining the ecological integrity of communities and ecosystems.

By inviting our partners, whatever their mission, to adopt a similar initiative and to collaborate among themselves, the conservation blueprint will enable us to continue to work toward a common objective and to evaluate, on an ongoing basis, the conservation progress that is being achieved within the St. Lawrence and Lake Champlain Valley ecoregion.

REMERCIEMENTS

Ce projet a été réalisé grâce à la généreuse contribution financière de :

Environnement Canada
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs du Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
La Fondation George Cedric Metcalf
La Fondation canadienne Donner
La Fondation W. Garfield Weston
La Fondation Doris Duke
La Fondation EJLB
The Nature Conservancy (US)

Toute notre gratitude pour leur appui inconditionnel à la réalisation de ce projet va à Albin Tremblay et Yvon Mercier d'Environnement Canada, à Léopold Gaudreau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et à Claudette Blais, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Nous remercions tous les employés de la région du Québec de Conservation de la Nature pour leur support et plus spécialement Stéphanie Giguët et Hala Breich, géomaticiennes, et Marie Morineaux, stagiaire, pour la cartographie et la compilation des données. Nos remerciements vont également à Pierre Morriset et Rodger D. Titman, membres du comité de conservation de la région du Québec, pour leur révision attentive.

Merci à tous les scientifiques et experts en conservation qui ont été directement impliqués dans la réalisation du plan de conservation de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain et, tout particulièrement à Frédéric Poisson du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, qui a réalisé une part importante du traitement des données, ainsi qu'à Francis Boudreau pour ses encouragements. Nous tenons également à remercier : Patrick Beauchesne, Gildo Lavoie, Jacques Labrecque, Jean Bissonnette, Sophie Benoit, Guy Jolicoeur, Vincent Piché, Vincent Gérardin, Tingxian Li, Martin Joly et Bernard Tardif du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec; Jean Tremblay, Jacques Jutras, Martin Léveillé, André Dicaire, Jean Dubé, Daniel Saint-Hilaire, Henri Fournier, Jean-Claude Bourgeois, Yves Robitaille, Philippe Courchesne, Pierre Dupuy, Richard Laporte, Réjean Dumas. Bruno Bélanger, François Girard, Normand Villeneuve et Nicole Lavoie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec; Josée Tardif, Jean-Luc Desgranges et Martin Jean d'Environnement Canada; Kara Brodribb, Kristy Ciruna et John Riley de Conservation de la nature Canada; Mark Anderson, Rose Paul et Liz Thompson de *The Nature Conservancy*.

Finalement, un merci à tous ceux et celles qui ont pris part directement ou indirectement à cette initiative qui n'aurait pas eu sa raison d'être sans notre conviction commune de protéger la biodiversité du Québec.

1.0 INTRODUCTION

Le plan de conservation de l'écorégion la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain identifie un ensemble des sites qui permettraient, s'ils étaient protégés ou gérés en conséquence, d'assurer la survie à long terme de populations viables d'espèces en situation précaire et le maintien de tous les types d'écosystèmes naturels représentés dans cette écorégion et jugés prioritaires pour la conservation de la biodiversité. La planification écorégionale est fondée sur une approche scientifique et experte. Elle se base sur les sources de données les plus accessibles et fiables ainsi que sur le consensus entre les divers intervenants pour identifier les cibles de biodiversité et les milieux qui les abritent. Le plan de conservation prend en compte les sites bénéficiant déjà d'un statut de protection et propose des sites qui permettraient de compléter le réseau existant d'aires protégées. L'objectif est de fournir un ensemble de sites prioritaires où mener des actions de conservation à court terme et moyen terme, ainsi que de soutenir les groupes et les communautés œuvrant dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources et milieux naturels. Le but est de stimuler l'émergence d'initiatives de conservation et l'élaboration de stratégies à des échelles permettant de fixer des objectifs réalistes et d'obtenir des résultats concrets.

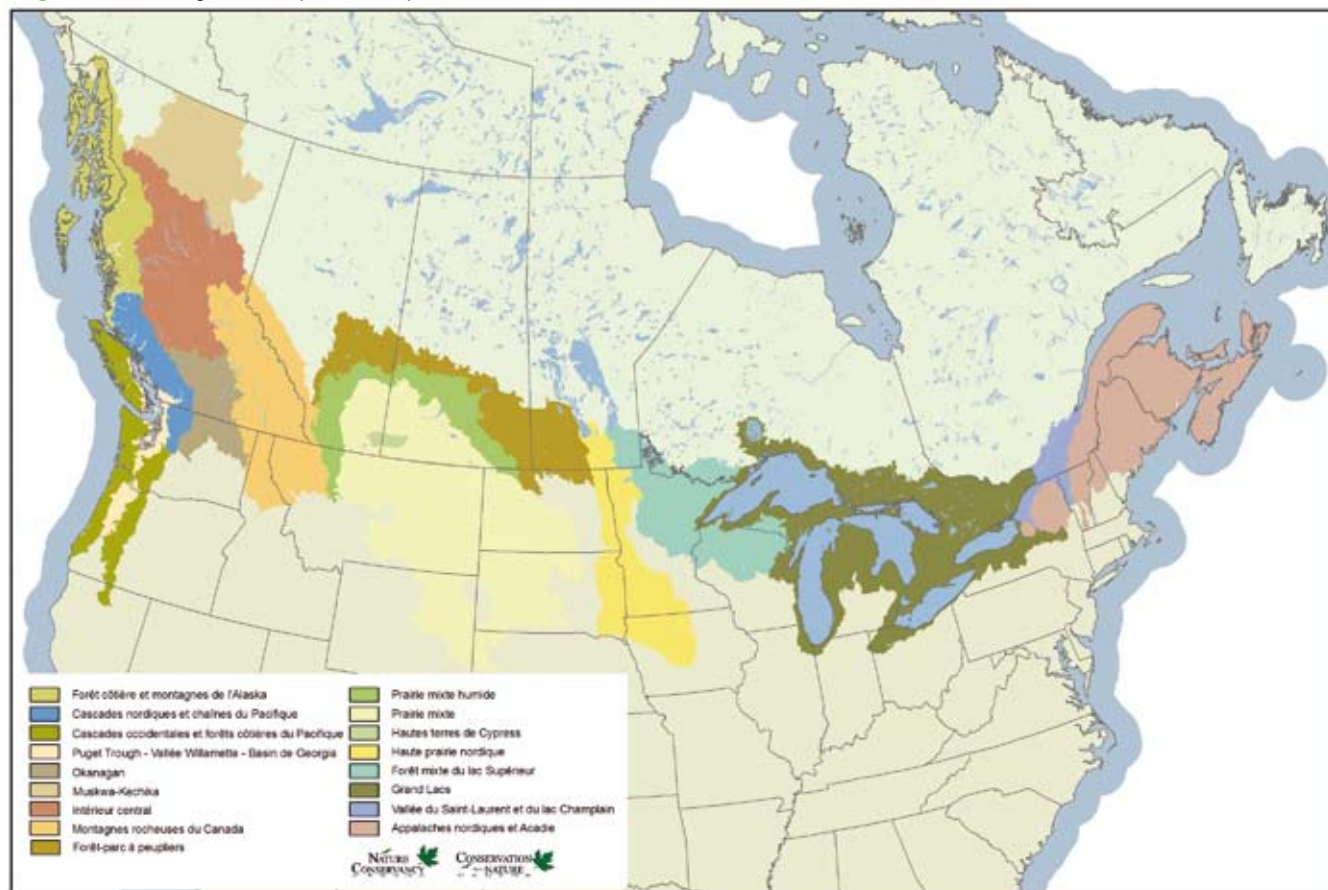
Les plans de conservation écorégionaux ainsi produits sont reconnus pour avoir un impact direct sur la conservation de

la nature, créant un climat favorable aux partenariats avec les donateurs, les agences gouvernementales et les groupes non gouvernementaux et au développement de nouvelles avenues pour préserver la biodiversité.

Initiée par Conservation de la nature Canada, cet exercice de planification s'inspire de l'approche décrite par Groves et al. (2000, 2003) utilisée par l'organisme américain *The Nature Conservancy* pour réaliser des évaluations de la conservation sur l'ensemble des écorégions du territoire états-unien. Au Canada, Conservation de la Nature a choisi de procéder en priorité à cette analyse dans les écorégions les plus à risque du sud du Canada (figure 3). Au nombre de 14 ces écorégions ont plusieurs points en commun :

- les densités de population les plus élevées;
- les plus hauts taux de conversion des milieux naturels à des fins agricole et urbaine;
- les plus grandes proportions de terres privées;
- les plus faibles superficies en aires protégées;
- un faible pourcentage de milieux naturels sans accès routier;
- un nombre élevé d'espèces et de communautés naturelles en situation précaire ou en déclin.

Figure 3. Écorégions les plus à risque du Canada



1.1 L'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain

L'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain se trouve en majeure partie au Canada. Sa superficie totale est de 46 000 km². Elle chevauche la frontière canado-américaine pour inclure des portions des états voisins du Vermont (24 %) et de New York (10%). Le présent plan de conservation ne concerne que la portion québécoise de cette écorégion¹, soit environ 66 % de sa superficie ou 30 775 km². La tenure des terres est essentiellement privée ce qui contraste fortement avec le nord du Québec (figure 4).

L'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain correspond sensiblement au même territoire que celui de la province naturelle la plus méridionale du Québec, les Basses-terres du Saint-Laurent, premier niveau de classification du cadre écologique de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (annexe 1) (Li et Ducruc, 1999). L'écorégion est scindée en deux par le fleuve Saint-Laurent et son paysage est essentiellement celui d'une vaste plaine encadrant cet imposant cours d'eau. Au sud, sa limite suit les premiers éléments marquants du relief appalachien et la frontière

américaine. Au nord, elle inclut les basses terres de la vallée de l'Outaouais et s'accolle au Bouclier canadien au contact parfois abrupt. À l'ouest, elle est interrompue par la frontière ontarienne. Enfin, l'archipel de L'Isle-aux-Grues, qui selon le cadre écologique fait partie de la province naturelle de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, a été inclus dans le territoire couvert par ce plan et marque sa limite vers l'est.

Aux niveaux inférieurs du cadre écologique, l'écorégion se sépare en trois régions naturelles : la plaine d'Ottawa, la plaine de Montréal et la plaine de Québec et en 28 ensembles physiographiques (figure 5 et tableau 1) auxquels le texte qui suit fait à l'occasion référence pour situer les éléments du paysage et les composantes de la biodiversité de l'écorégion.

¹ Un plan de conservation pour la portion américaine a été produit par Thompson et al. (2002). Il est prévu que la prochaine version de ce plan de conservation se fasse en collaboration avec les partenaires américains.

Figure 4. Tenure des terres de l'écorégion

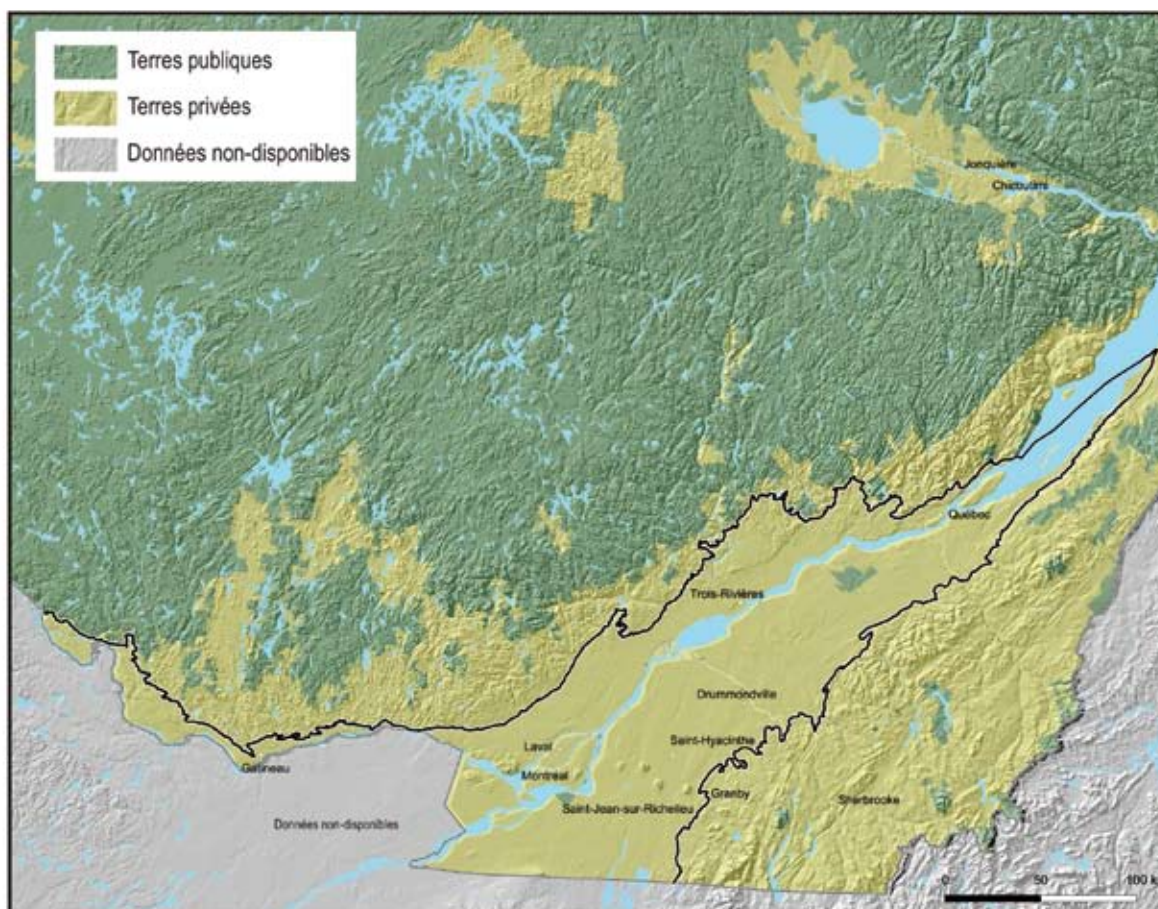
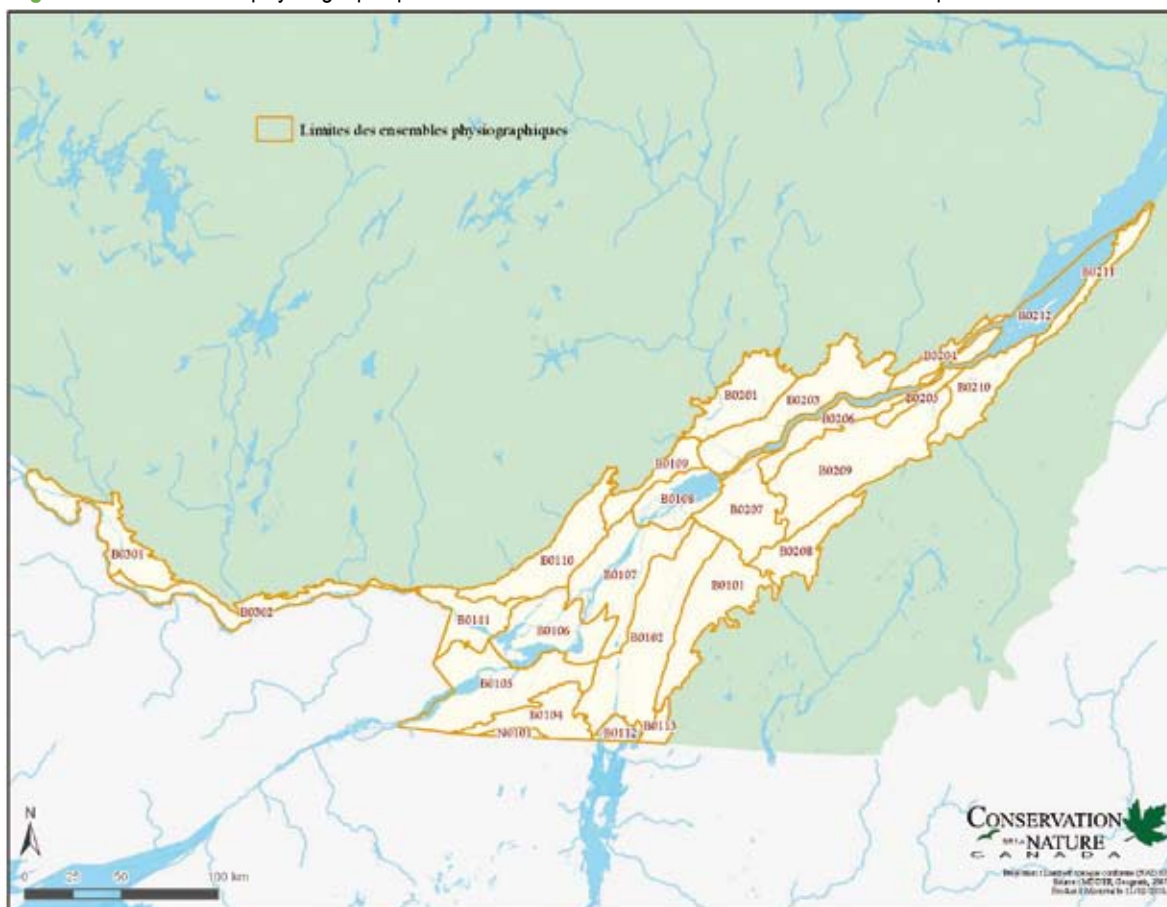


Tableau 1. Liste des ensembles physiographiques de l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain

Code	Nom des ensembles physiographiques	Sup. (km ²)	Code	Nom des ensembles physiographiques	Sup. (km ²)
B0101	Plaine de Drummondville-Farnham	1750	B0203	Plaine de Saint-Raymond - Pont-Rouge	516
B0102	Plaine de la Yamaska-Haut-Richlieu	2895	B0204	Terrasses de Cap-Rouge - Beaupré	516
B0104	Plaine de Hemmingford	1619	B0205	Plate-forme de la Traverse	728
B0105	Plaine de Beauharnois	2645	B0206	Plate-forme de Lotbinière	1421
B0106	L'archipel de Montréal	1652	B0207	Plaine de la rivière Nicolet	938
B0107	Plaine de Verchère-Lanoraie	2004	B0208	Coteaux de Victoriaville	2869
B0108	Cuvette du lac Saint-Pierre	953	B0209	Plaine de Joly - Manseau	1081
B0109	Terrasse de Saint-Justin	628	B0210	Plaine de Bellechase	490
B0110	Plaine de Mirabel-Joliette	1597	B0211	Plaine de l'Islet	645
B0111	Collines Oka-Saint-André-Rigaud	1531	B0212	Estuaire d'eau douce du Saint-Laurent ¹	1911
B0112	Plaine de la baie Missisquoi	1999	B0301	Plaine des Îles du Grand Calumet et des Allumettes	2461
B0113	Plaine de Bedford	1271	B0302	Basses-Terres de Gatineau	2474
B0201	Plaine de la rivière Saint-Maurice	2032	N0101	Piedmont des Adirondacks	120
B0202	Plaine de Batiscan	391			

¹ Pour le besoin du plan de conservation, l'archipel de l'Île-aux-Grues a été intégrée à l'ensemble physiographique de l'Estuaire d'eau douce.

Figure 5. Ensembles physiographiques de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain



2.0 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

2.1 Géologie et topographie

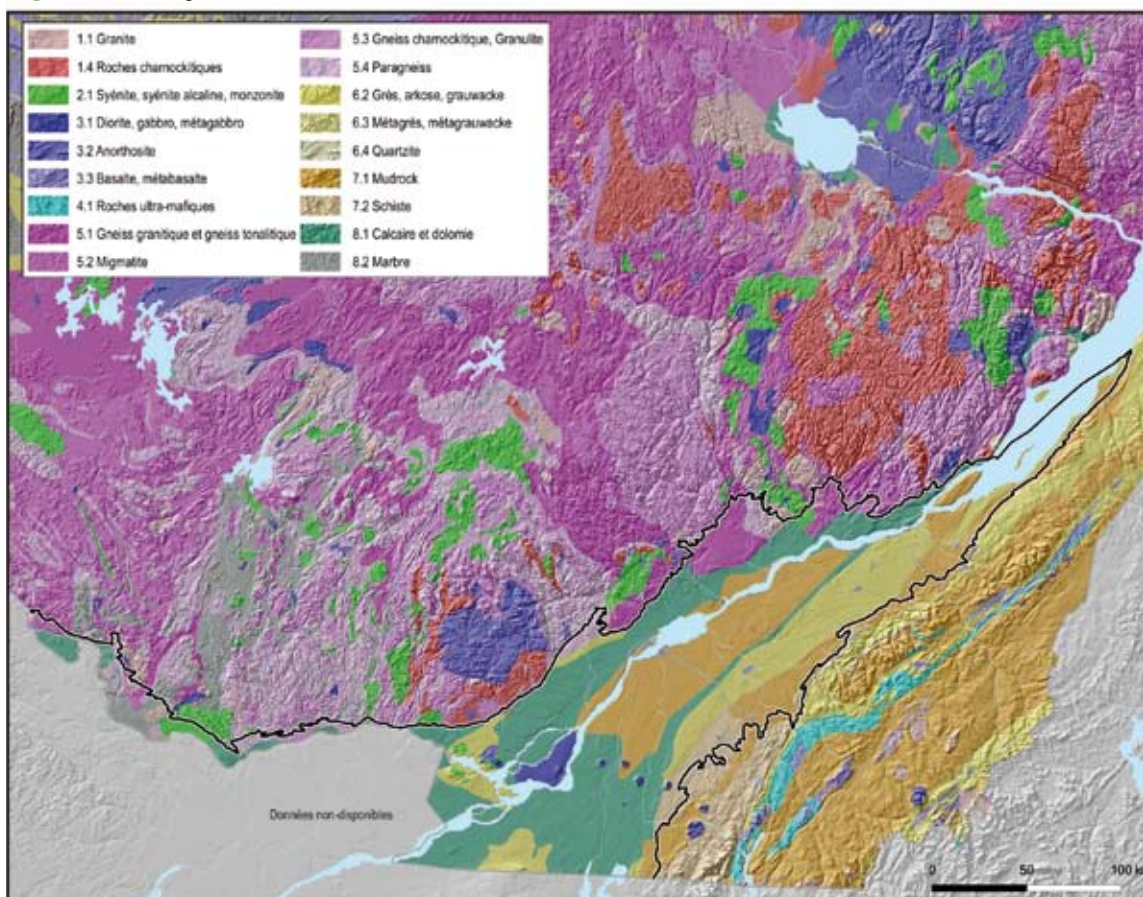
L'écoté de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain forme une plate-forme sédimentaire d'âge paléozoïque au contact des rebords érodés du Bouclier canadien et des Appalaches (Landry et Mercier, 1984). L'altitude y est généralement inférieure à 100 mètres. L'assise rocheuse datant du Cambrien et de l'Ordovicien est principalement constituée de calcaires, de dolomies et de schistes déposés en strates horizontales à subhorizontales (figure 6). Ce relief de plaine n'est interrompu que par de rares collines dont les plus hautes atteignent à peine 400 mètres. Les plus notables sont les collines montérégiennes, d'origine intrusive, mises en place au Crétacé (Landry et Mercier, 1984) soit les monts Royal, Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Saint-Grégoire, Rougemont et Yamaska².

Au Wisconsinien supérieur, il y aussi peu que 18 ka, la majeure partie du Québec était encore recouverte par l'inlandsis laurentidien, un glacier dont l'épaisseur variait entre 3 200 à 4 000 m. À cause de sa topographie et de sa faible altitude, le socle rocheux fut complètement recouvert de sédiments minéraux d'âge quaternaire. Le glacier laissa d'épais dépôts de till carbonaté riche en argile et limon dérivé du substrat rocheux sur lequel il progressait. À la fin de cette période,

commence un réchauffement climatique qui sera ressenti dans tout l'hémisphère nord. Ce réchauffement débute à l'Holocène il y a environ 14 ka et amorce la fonte de l'inlandsis. Avec l'affaissement du continent sous le poids du glacier et le recul des fronts glaciaires, un long bras de mer provenant des eaux de l'Atlantique envahit lentement les Basses-Terres du Saint-Laurent pour donner naissance à la Mer de Champlain. Entre 12 et 10 ka cette mer post-glaciaire occupait la vallée du Saint-Laurent; elle laissa de nombreuses preuves de sa présence. En eau profonde, la mer devint un bassin de sédimentation où s'accumulèrent les particules fines d'argile et de limon qui dominent dans la partie sud-ouest de l'écoté. Il n'est pas rare que ces sédiments fins marins atteignent 20 à 50 mètres d'épaisseur. L'abondante sédimentation dans les basses terres a contribué à masquer le modèle glaciaire et à construire un relief calme brisé par des deltas constitués de sables et de graviers stratifiés et perchés à différentes altitudes correspondant aux étapes d'émersion du continent.

² Six des neuf collines Montérégiennes émergent dans la plaine du Saint-Laurent, les trois autres, les monts Shefford, Bromont et Mégantic chevauchent la province naturelle des Appalaches. Trois autres intrusions de la même origine sont totalement enfouies ou presque dans les sédiments marins : celles de Saint-André et d'Oka (selon les sources, parfois reconnue comme la dixième montérégienne), à l'ouest de Montréal, et l'intrusion Iberville, près du mont Saint-Grégoire.

Figure 6. Géologie



Ces dépôts marins littoraux ont, par endroits, été remodelés par le vent pour former des dunes paraboliques aujourd'hui stabilisées par la végétation (Filion, 1987). Les anciennes rives de la Mer de Champlain se trouvent aujourd'hui à un peu plus de 200 mètres au dessus du niveau de la mer au nord et entre 150 et 190 mètres au sud des Basses-Terres en raison du rehaussement isostatique différentiel de part et d'autre du Saint-Laurent (Elson, 1969). Vers 6,7 ka, la vallée du Saint-Laurent avait, à peu de choses près, sa configuration actuelle (Landry et Mercier, 1984). Plus on s'éloigne du fleuve Saint-Laurent, plus les dépôts d'origine glaciaire remaniés par les eaux de la mer de Champlain prennent de l'importance (Landry et Mercier, 1984). Dans la plaine, on trouve des affleurements rocheux seulement le long du fleuve et des rivières, aux endroits où l'érosion fluvio-marine a été longtemps active ou l'est toujours (Payette et Rochefort, 2001). Ailleurs, les dépressions mal drainées dans les argiles marines et les épandages fluvio-marins formés par l'invasion et le retrait de la Mer de Champlain ont privilégié les processus de paludification à l'origine des tourbières (Payette et Rochefort, 2001).

2.2 Hydrographie

Le système hydrographique du Saint-Laurent domine la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain. Il draine le bassin des Grands Lacs, l'une des plus grandes sources d'eau douce au monde, soit 25 % de l'eau douce à la surface de la planète. Avec un tel bassin de drainage et un débit moyen annuel de 12 600 m³/sec, le plus élevé de tous les cours d'eau canadiens, le Saint-Laurent se classe parmi les 20 plus importants fleuves au monde (Centre Saint-Laurent, 1996).

L'écorégion comprend les portions fluviale et estuarienne du Saint-Laurent. La portion fluviale s'étend entre Cornwall et Grondines³ à l'est du lac Saint-Pierre (Gauthier, 1980). Elle est caractérisée par des élargissements décrits comme les lacs Saint-François, Saint-Louis et Saint-Pierre qui atteignent près de 12 km d'envergure par endroits. La présence de rapides, dont les plus remarquables sont les rapides de Lachine en plein cœur de Montréal, résulte d'une dénivellation de 14 mètres entre le lac Saint-Louis et le bassin de La Prairie. Enfin, de nombreuses îles, parfois regroupées en archipel, parsèment le cours du fleuve; le plus important est celui du delta du lac Saint-Pierre qui compte plus d'une centaine d'îles et d'îlots (Centre Saint-Laurent, 1996).

L'influence tidale, qui se traduit par un renversement de courant à marée montante, se manifeste à partir de Grondines et marque le début de l'estuaire du Saint-Laurent. Ces marées d'eau douce atteignent une amplitude de 7 m à la hauteur de la ville de Québec. L'eau demeure douce jusqu'à l'extrémité est de l'île d'Orléans, la plus grande île de l'estuaire. Au-delà de l'archipel de L'Isle-aux-Grues, la salinité de l'eau augmente à plus de 3 % (Gauthier, 1980) et le caractère de l'estuaire maritime commence à s'exprimer davantage.

Le fleuve reçoit les eaux des affluents qui naissent dans les Appalaches ou dans le Bouclier canadien et viennent grossir son écoulement vers l'océan Atlantique. Les plus importants sont, sur la rive nord, les rivières Outaouais, L'Assomption, Maskinongé, Saint-Maurice, Batiscan et Sainte-Anne; et sur la rive sud, les rivières Châteauguay, Richelieu, Yamaska, Saint-François, Nicolet, Bécancour, Chaudière et Etchemin.

Si on exclut les élargissements du fleuve Saint-Laurent et ceux de la rivière des Outaouais, comme le lac des Chats et le lac des Deux-Montagnes, il y a très peu de lacs dans cette écorégion et la plupart sont de faible superficie. Le plus notable est certainement le lac Champlain qui appartient au bassin versant de la rivière Richelieu mais dont seule la portion la plus septentrionale, la baie Missisquoi, se trouve au Québec.

2.3 Climat

L'écorégion jouit des conditions climatiques les plus clémentes du Québec. Elle possède un climat continental modéré subhumide qui se caractérise par des étés relativement chauds et des hivers frais influencés par la présence du fleuve et du lac Champlain. La température moyenne annuelle varie de 4,2 à 5,8 °C et la température moyenne pour les trois mois les plus chauds varie de 17,7 à 19,2 °C. La saison de croissance⁴ compte de 199 à 214 jours. Les précipitations sont abondantes et totalisent annuellement près de un mètre (Mc Kenney, 1998 *in* Li et Ducruc, 1999), dont approximativement le quart tombe en neige (Wilson, 1971).

³ Selon qu'on choisit les caractéristiques phytogéographiques (Gauthier, 1980) ou les caractéristiques hydrologiques et morphométriques (Centre Saint-Laurent, 1996), les limites des différents secteurs du Saint-Laurent peuvent varier.

⁴ Nombre de jours où la température dépasse 5 °C

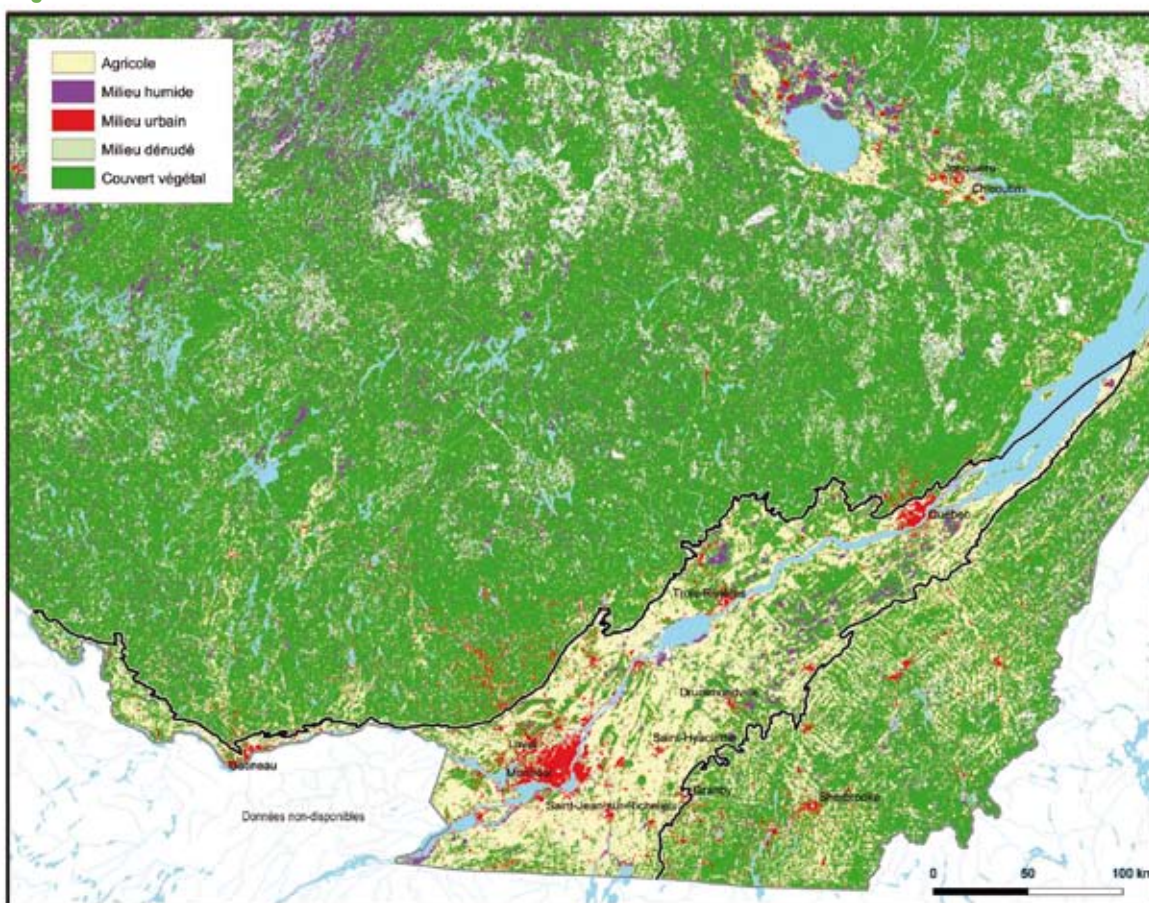
2.4 Paysages et fragmentation

Comme dans toutes les régions tempérées du globe, des siècles d'agriculture, d'exploitation forestière et d'urbanisation ont profondément modifié le paysage et morcelé les milieux naturels en îlots isolés (figure 7). De nouveaux paysages ont ainsi été créés, résultant en de grandes terres agricoles sur les argiles fertiles de la mer de Champlain, alors que les forêts et les milieux humides occupent les sols moins propices à l'agriculture en raison d'un excès d'eau ou d'une trop forte pierrosité. Les terres agricoles occupent aujourd'hui plus de 50 % du territoire. Très fragmenté, ce qui reste du couvert forestier est représenté par une forêt mélangée à dominance feuillue qui, dans l'ensemble, est très dégradée (Li et Ducruc, 1999). Nombre des îlots ou fragments forestiers sont maintenant associés aux boisés de ferme, aux plaines d'inondation, aux forêts urbaines ou aux aires protégées déjà existantes. Toutefois, de plus grandes étendues de forêts, plus ou moins fragmentées, se trouvent encore dans les basses terres de la rivière des Outaouais, le piedmont des Adirondacks, les Montérégiennes et dans la plaine de Québec. Les forêts matures occupent actuellement une superficie infime par rapport aux forêts jeunes d'origine anthropique ou naturelle. Ces nouveaux

paysages de plaines cultivées et de forêts donnent souvent l'impression que la trame précoloniale était avant tout forestière. Cependant, certains secteurs des Basses-terres du Saint-Laurent ne supportaient pas des forêts mais bien des tourbières ou des marais (Payette et Rochefort, 2001). L'analyse des cartes pédologiques de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain fait aussi croire qu'autrefois cette écorégion était couverte de vastes étendues de forêts intercalées d'importants milieux humides.

Les caractéristiques physiques de cette écorégion ont en effet favorisé les milieux humides. D'une part, son réseau hydrographique avec des cours d'eau à fort débit comme le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais et la rivière Richelieu, auxquels sont associés d'importantes différences entre le niveau des inondations printanières résultant de la fonte des neiges et celui des étiages estivaux, ont été propices au développement des marécages, marais et herbiers aquatiques (Bérard et Côté, 1996). D'autre part, la topographie plane et la nature des dépôts de surface de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain ont été propices à l'établissement et à l'expansion des tourbières (Payette et Rochefort, 2001).

Figure 7. Utilisation du sol



Aujourd'hui, les marécages et des marais épargnés par l'agriculture et l'urbanisation se concentrent surtout dans les zones riveraines des portions lenticques du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Outaouais, de la rivière Richelieu et dans la zone intertidale de l'estuaire du Saint-Laurent. Favorisées par l'ampleur de sa plaine inondable, les plus remarquables étendues de marais et de marécages sont celles de la cuvette du lac Saint-Pierre qui, avec un peu plus de 32 000 hectares, représentent près de 40 % des milieux humides du Saint-Laurent (Gratton et Dubreuil, 1990).

Le patron de répartition des tourbières est demeuré relativement intact dans la partie est de l'écovégétation. Par contre, à l'ouest, il ne subsiste parfois que les terres noires en culture pour témoigner de leur présence. Les tourbières qui restent sont généralement celles de très grandes superficies. Même si elles ont souvent été amputées ou drainées à leur périphérie, les nombreuses tourbières de la plaine de Joly-Manseau de même que celles du lac Champlain, du lac à la Tortue, de Lanoraie ou les Small Tea Field et Large Tea Field du Haut-Saint-Laurent, ont conservé leurs caractéristiques.

2.5 Répartition de la biodiversité

Malgré la disparition du couvert naturel et l'extrême dégradation et fragmentation de ce qui en reste, la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain demeure, sur le plan de la biodiversité, le territoire le plus important au Québec et l'une des 20 écovégétations les plus riches de l'Amérique du Nord. Cette biodiversité se mesure en termes de d'écovégétations, de communautés naturelles, d'espèces animales et végétales.

2.5.1 Communautés végétales⁵

Milieux forestiers

Cette écovégétation appartient à la zone tempérée nordique du cadre de référence bioclimatique du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Elle correspond à la région forestière « des Grands Lacs et du Saint-Laurent » où dominent l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*), la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*), les épinettes rouge et blanche (*Picea rubens*, *P. glauca*), le sapin baumier (*Abies balsamea*) et les pins blanc et rouge (*Pinus strobus*, *P. resinosa*) (Halliday, 1937; Braun, 1950; Rowe, 1972; Rousseau, 1974.). Le tilleul d'Amérique (*Tilia americana*), l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*), l'érable rouge (*Acer rubrum*), le chêne rouge (*Quercus rubra*) et le thuya occidental (*Thuja occidentalis*) y sont aussi répandus. Plusieurs auteurs l'associent à la forêt décidue ou au grand domaine de l'érablière (Grandtner, 1966; Thibault 1985; Richard 1987, Saucier, 1993). Les conifères ne couvrent pas de grandes étendues et colonisent généralement les sites xériques ou hydriques.

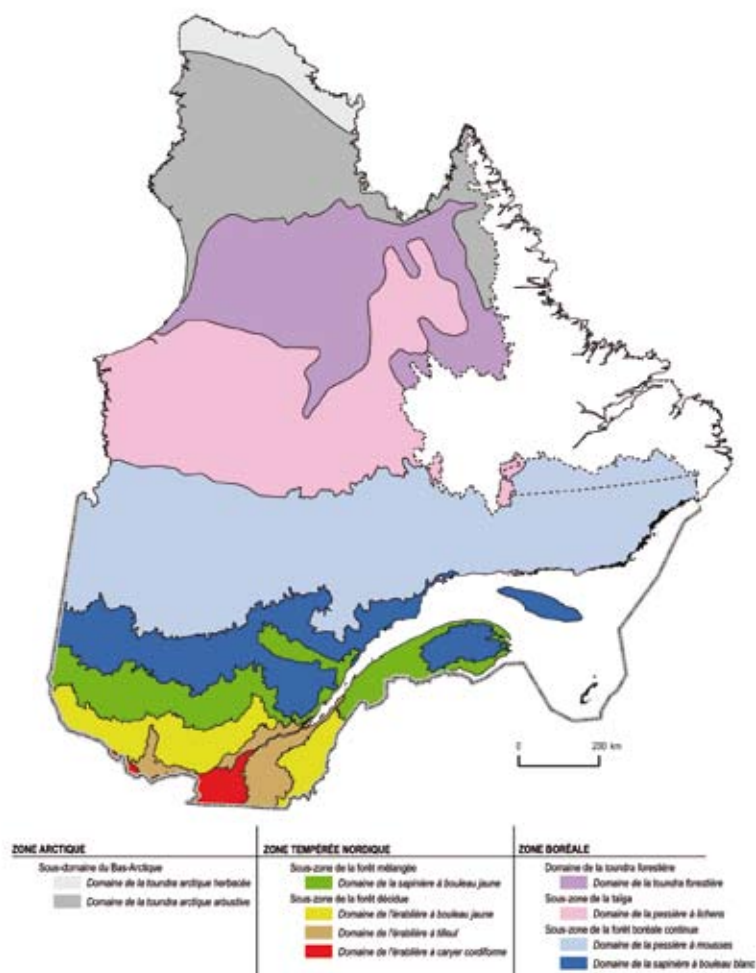
Avant la colonisation européenne, les perturbations naturelles dans les forêts feuillues de la zone tempérée nordique, tels le feu, les épidémies d'insectes et les

tornades, étaient généralement peu fréquentes et de faible intensité (Bergeron *et al.*, 1988; Frelich et Lorimer, 1991). La dynamique forestière naturelle était surtout caractérisée par la formation de petites trouées dans le couvert, causée par la mort d'un ou de quelques individus âgés, par le déracinement ou des blessures majeures à la ramure d'un ou de quelques arbres causées par le vent ou un pathogène (Runkle, 1985). Depuis plus d'un siècle et demi, les forêts de cette écovégétation font l'objet de coupes répétées. Selon Bergeron *et al.* (1988), elles ont été si affectées par l'activité humaine que la dynamique des trouées par laquelle s'effectuait le renouvellement de la forêt est aujourd'hui peu active puisque les gros arbres ont été prélevés lors des coupes forestières. Ce processus n'existerait plus, selon ces auteurs, que dans les forêts vierges ou anciennes.

La zone tempérée nordique se subdivise en domaines bioclimatiques ou zones de végétation (figure 8). L'écovégétation de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain chevauche deux de ces domaines : l'érablière à caryer cordiforme et l'érablière à tilleul. L'annexe 2 liste les communautés végétales les plus communes.

⁵ À moins d'indication contraire, la description du milieu forestier de l'écovégétation est tirée de Bérard et Côté (1996).

Figure 8. Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec



DOMAINE DE L'ÉRABLIÈRE À CARYER CORDIFORME

Le domaine de l'érablière à caryer cordiforme forme un triangle occupant l'extrémité sud-ouest du Québec et dont l'extrémité nord-est se trouve au lac Saint-Pierre. Des études détaillées des communautés végétales, utilisant une approche historique, montrent à quel point certaines portions du territoire ont été rapidement et profondément transformées créant le climax anthropique, l'érablière à caryer cordiforme, à partir du climax précolonial de l'érablière à hêtre à grandes feuilles et à pruche (Brisson et al., 1994; Bouchard et Domont, 1997).

La répartition de la végétation répond à un gradient microclimatique où les secteurs d'altitude inférieure à 100 m sont propices à l'érablière à caryer cordiforme sur les sites mésiques. Aux altitudes supérieures moins clémentes, soit principalement sur les Montérégiennes et sur les contreforts des Laurentides, les sites mésiques sont recouverts des communautés représentatives du domaine de l'érablière à tilleul.

La grande variabilité dans la composition des sols, des classes de drainage et des régimes de perturbation permet à une grande diversité de communautés forestières de s'exprimer. En fin de succession, les sites mésiques sont occupés par l'érablière à caryer cordiforme sur les tills de drainage bon à imparfait. La strate arborescente est très diversifiée, bien que l'érable à sucre y soit presque toujours dominant. Outre le caryer cordiforme (*Carya cordiformis*) et le caryer ovale (*Carya ovata*), les principales espèces compagnes comptent le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*) et le hêtre à grandes feuilles. Les strates arbustives sont largement dominées par la régénération de l'érable à sucre et les arbustes n'occupent généralement qu'une faible proportion de la couverture. La strate herbacée montre une grande variabilité durant la saison de croissance. Largement dominée en début de saison par les plantes à floraison printanière, celles-ci font place en cours d'été aux espèces à floraison plus tardive et au feuillage plus persistant.

À plus de 100 m d'altitude, l'érablière à caryer cordiforme est remplacée par l'érablière à tilleul. En haut de pente, sur les tills minces bien drainés, l'érablière à tilleul et chêne rouge est une communauté typique. Les milieux xériques, typiques des tills très minces des collines, des affleurements rocheux et des sables secs, sont occupés par les communautés forestières dont le dynamisme est très souvent associé aux feux de forêt, notamment la chênaie rouge, la pinède blanche et la prucheraie (Bérard et Côté, 1996).

Enfin, les communautés forestières ayant le plus souvent disparu ou ayant été dégradées, et qui par le fait même se sont raréfiées, sont celles de la plaine occupant les stations mésiques à hydriques sur sol minéral. Elles comprennent notamment l'érablière à tilleul et orme d'Amérique, une forêt qui dominait possiblement les basses terres argileuses avant

son défrichement intensif. La pruche, le bouleau jaune et l'érable rouge s'approprient les sols sablonneux mal drainés et pauvres en éléments nutritifs (Bérard et Côté, 1996).

Selon les types de stations, les communautés forestières de succession sont dominées par l'érable rouge, le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*), le peuplier à grandes dents (*Populus grandidentata*), le bouleau gris (*Betula populifolia*) et le thuya occidental.

DOMAINE DE L'ÉRABLIÈRE À TILLEUL

Le domaine de l'érablière à tilleul englobe le reste de l'écorégion depuis le lac Saint-Pierre jusqu'à Montmagny vers l'est et correspondant aux basses terres longeant la rivière des Outaouais vers l'ouest. Depuis plus d'un siècle et demi, les forêts de ce domaine, et plus particulièrement celle de la vallée du Saint-Laurent, ont été en grande partie remplacées par l'agriculture et la majorité des boisés résiduels ont fait l'objet d'exploitation; l'abondance de stations dominées par l'érable rouge témoigne de l'importance des perturbations et masque bien souvent la répartition naturelle des communautés forestières en fonction des caractéristiques des sites. Typiquement, en fin de succession, les sites mésiques sont occupés par l'érablière à tilleul. En plus de l'érable à sucre, on y observe le tilleul, le frêne d'Amérique, le hêtre, l'ostryer de Virginie (*Ostrya virginiana*). La diversité des strates arbustives et herbacées est moins grande et des espèces boréales s'ajoutent au cortège floristique. L'érablière à hêtre et à tilleul se rencontre sur les hauts de pente et les sommets ainsi que sur les dépôts marins bien drainés. Certains sites plus pauvres, localisés sur les sables et les graviers abandonnés par la Mer de Champlain, sont colonisés par l'érablière à bouleau jaune et à hêtre. Une amélioration légère du drainage, sur les sommets aux sols minces et les dépôts marins sableux, favorise l'érablière à tilleul et à chêne rouge.

Comme dans le domaine de l'érablière à caryer cordiforme, la chênaie rouge et la pinède blanche s'associent aux sites xériques sur roc et till très mince, souvent associés aux sommets des collines. Les dépôts sableux très filtrants favorisent également les pinèdes et la sapinière à épinette rouge. L'origine de cette sapinière serait cependant attribuée aux interventions humaines survenues au cours de la colonisation puisque, selon Filion et Quinty (1993), la forêt précoloniale occupant ces sables xériques était dominée par la pruche et le pin blanc.

Sur les stations hydriques riches des bas versants, l'érablière à tilleul et orme se développe alors que les dépressions ouvertes sont colonisées par la bétulaie jaune à frêne noir ou la sapinière à thuya. Les stations hydriques plus pauvres accueillent la sapinière à épinette rouge et sphaignes.

Suite à la coupe, l'érable rouge est favorisé dans l'ensemble des sites mais après un feu, les stations mésiques à xériques seraient envahies par des essences de lumière comme le bouleau blanc (*Betula papyrifera*) ou le chêne rouge.

Milieux humides

MARÉCAGES ET MARAIS

L'étagement de la végétation en fonction de la durée de submersion influence la physionomie des milieux humides riverains. Dans les eaux calmes et peu profondes du fleuve et de ses tributaires, les herbiers aquatiques se composent de la vallisnérie américaine (*Vallisneria spiralis*), de l'hétéranthère litigieuse (*Heteranthera dubia*), de nymphéa odorante (*Nymphaea odorata*), de nénuphar jaune (*Nuphar variegata*) et de divers potamots (*Potamogeton* sp.). Dans les baies abritées et en aval des îles, les dépôts fins favorisés par les faibles courants ont entraîné le développement de marais sur les rives des lacs Saint-François, Saint-Louis et Saint-Pierre et de leurs îles. À leur limite inférieure, ils sont caractérisés par des communautés de plantes émergentes dominées par les scirpes (*Schoenoplectus* sp.), les quenouilles (*Typha* sp.), les sagittaires (*Sagittaria* sp.), les rubaniers (*Sparganium* sp.), suivies en amont et mesure que le milieu s'assèche par les graminées tels l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) et le calamagrostis du Canada (*Calamagrostis canadensis*). Sur les sols alluvionnaires des îles et des rives, les saulaies arbustives (*Salix* sp.) ou arborées à saule noir et à saule fragile (*Salix nigra*, *S. fragilis*), les marécages à érable argenté (*Acer saccharinum*) s'étendent parfois sur de vastes superficies (Couillard et Grondin, 1985). Quelques forêts riveraines rares situées à la limite supérieure de la zone d'influence des crues sont dominées par le micocoulier (*Celtis occidentalis*), le chêne bicolore (*Quercus bicolor*) ou le frêne de Pennsylvanie (*Fraxinus pennsylvanica*). L'arbustaie à céphalante occidentale (*Cephalanthus occidentalis*) est exclusive à cette écorégion. Enfin, la frênaie noire (*Fraxinus nigra*) à orme d'Amérique et l'aulnaie rugueuse (*Alnus incana*) croissent en bordure des petits cours d'eau (Bérard et Côté, 1996).

Dans la zone intertidale de l'estuaire, les courants de marée favorisent la sédimentation des matières en suspension. La physionomie de la végétation s'apparente à celle de la section fluviale, mais la diversité des communautés végétales tend à diminuer. Elle se compose de marécages à saule fragile, à frêne de Pennsylvanie ou à orme d'Amérique. Les arbustaies sont dominées par l'aulne rugueux ainsi que les saules arbustifs. Les différences les plus notables se manifestent, toutefois, dans les marais où le brassage de la marée entraîne l'absence de plusieurs espèces. Dans ces marais intertidaux, la partie supérieure est dominée par la spartine pectinée (*Spartina pectinata*) alors que le scirpe d'Amérique (*Schoenoplectus pungens*) et la zizanie naine (*Zizania aquatica* var. *brevifolia*) dominent la partie inférieure soumise aux marées quotidiennes (Gratton et Dubreuil, 1990).

TOURBIÈRES

Les deux grands types de tourbières, ombrotrophes (bog) et minérotrophes (fen), se trouvent dans cette écorégion, se côtoyant parfois en de vastes complexes tourbeux, comme

ceux de la plaine de la baie Missisquoi, de la plaine de Verchères-Lanoraie et de la plaine de Joly-Manseau. Dans le domaine de l'érablière à caryer cordiforme, la végétation des tourbières ombrotrophes se compose principalement de communautés d'éricacées dominées par le cassandre caliculé (*Chamaedaphne calyculata*), le rhododendron du Groenland (*Rhododendron groenlandicum*) et le kalmia à feuilles étroites (*Kalmia angustifolia*) croissant sur un épais tapis de sphaignes (*Sphagnum* sp.). Lorsque le dépôt de tourbe s'amincit et que l'influence des eaux plus minéralisées se fait sentir, cette végétation arbustive est parfois remplacée par une communauté de carex (*Carex stricta*, *C. oligosperma*). Les pessières noires qui normalement se trouvent à la périphérie de ces tourbières sont rares; elles étaient plus abondantes au moment de la colonisation et auraient été peu à peu décimées par la coupe et la conversion des terres à l'agriculture. La pessière noire à sphaignes et la pessière noire à éricacées sont plus abondantes dans le domaine de l'érablière à tilleul. En de nombreux endroits, le drainage ou le feu ont favorisé le bouleau gris et le rhododendron du Canada (Couillard et Grondin, 1985; Bérard et Côté, 1996).

Au contact des eaux de ruissellement riches en nutriments des terres hautes avoisinantes, la périphérie des tourbières est souvent occupée par une végétation minérotrophe, parfois appelée lagg. La pessière noire à némopanthé mucroné, les cédrières, les mélèzes et les aulnaies colonisent cet habitat (Couillard et Grondin, 1995). Dans le domaine de l'érablière à caryer cordiforme et, notamment, dans la région du lac Champlain, l'érablière rouge sur tourbe remplace souvent ces communautés à la périphérie des tourbières ombrotrophes. Cette érablière rouge occupe également les dépôts organiques s'étant développés à la faveur du lent écoulement des eaux dans les terres basses en bordure des plans d'eau. Enrichie par les inondations printanières, cette érablière s'apparente aux tourbières minérotrophes (Auclair *et al.* 1973; Jean et Bouchard, 1991, 1993; Gratton, 1995).

Milieux ouverts

ALVARS

Les alvars sont des habitats naturels ouverts sur affleurements rocheux calcaires plats. Phénomène exceptionnel que cette écorégion ne partage en Amérique du Nord qu'avec celle des Grands Lacs, ces milieux sont confinés aux régions qui ont subi la dernière glaciation du Wisconsinien. En Ontario, ils se répartissent principalement autour des lacs Ontario et Huron, mais aussi dans la région au sud d'Ottawa. Au Québec, on dénombre 21 alvars (132 ha); ils se situent en majeure partie le long de la rivière des Outaouais mais on les trouve aussi disséminés de manière sporadique dans la plaine de Montréal (Annexe 10)(Cayouette *et al.* 2001).

Ce type de milieu ouvert se caractérise par un sol mince et une végétation éparse. Soumis au printemps à de fréquentes inondations qui inhibent la croissance des arbres et arbustes, puis à un assèchement graduel qui rend ces milieux très secs en été, les alvars sont colonisés par une flore spécialisée, bien adaptée aux écarts importants de températures et à des stress hydriques extrêmes. Ils comptent donc un nombre important de plantes de répartition restreinte tolérantes de ces conditions particulières.

DUNES ET LANDES SABLONNEUSES

Les dunes et landes sablonneuses associées aux dépôts marins laissés par la mer de Champlain ont été peu étudiées. Les connaissances sur leur répartition dans la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain sont incomplètes. Filion (1987) a localisé les dunes paraboliques de la partie centrale des Basses-terres du Saint-Laurent. On connaît peu de leur importance pour la diversité biologique. La découverte récente de plantes très rares au Québec comme au Canada a suscité un intérêt grandissant pour ces habitats, notamment dans le Haut-Saint-Laurent et sur l'île aux Allumettes, dans la région de l'Outaouais.

Les communautés végétales et la flore de la grande zone sableuse ouverte du Haut-Saint-Laurent (16 km²) située dans la plaine de Montréal, au sud du fleuve Saint-Laurent, ont été décrites. À l'origine, ces dépôts sableux étaient recouverts par des peuplements de pin blanc. À l'arrivée des premiers colons dans la région, ces sites furent exploités jusqu'à l'épuisement de la ressource ligneuse (Brisson et Bouchard, 2003). Aujourd'hui, on y trouve des milieux très ouverts avec un pourcentage parfois important de sable à nu de même que des peuplements forestiers dominés par l'érable rouge, le bouleau gris et le peuplier faux-tremble. Le pin blanc est toujours présent, mais en quantité moindre que celle décrite dans les textes historiques (Brisson et Bouchard, 2006).

Outre le fait que les habitats sableux situés à proximité des milieux aquatiques et humides soient de très bons sites de ponte pour les tortues, leur intérêt pour la faune reste à évaluer.

Milieux champêtres

Vers le milieu du 20^e siècle, les nombreux milieux ouverts engendrés par les différentes pratiques agricoles ont favorisé l'implantation d'espèces caractéristiques des pâturages, des champs de fourrages et des friches. Les communautés végétales qu'on y trouve sont très diversifiées mais la présence récurrente des graminées et des astéracées, incluant les verges d'or, les marguerites, les asters, les érigerons et les laitues en sont un trait commun. Lorsque présents, les arbustes occupent moins de 25 % de la couverture; les mûx représentés sont la spirée à feuilles larges (*Spiraea alba* var. *latifolia*), le cornouiller stolonifère (*Cornus sericea*) et diverses espèces de saules et de ronces (*Rubus* sp.)

Certaines espèces ont profité de l'ouverture du territoire par les premiers colons pour étendre leur aire de répartition vers le nord-est du continent. Parmi les oiseaux fréquentant ces habitats champêtres et définis comme des nicheurs de prairies, le Service canadien de la faune (2007) reconnaît comme étant en situation précaire la pie-grièche migratrice de l'est (*Lanius ludovicianus*), le bruant sauterelle (*Ammodramus savannarum*), le goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) et la sturnelle des prés (*Sturnella magna*). Ces quatre oiseaux sont également identifiées comme prioritaires dans la région de conservation des oiseaux 13 (RCO 13) de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord.

2.5.2 Espèces significatives

Plus des deux tiers des plantes vasculaires du Québec sont représentées dans cette écorégion. Des 240 espèces d'oiseaux nicheurs répertoriés au Québec, plus de 200 s'y reproduisent. Mis à part les grands carnivores extirpés du sud québécois, toutes les espèces de mammifères terrestres et semi-aquatiques caractéristiques de la forêt feuillue y vivent encore. Des 33 espèces d'amphibiens et de reptiles du Québec, seulement quatre en sont absentes. Plus de 80 espèces de poissons d'eau douce s'y trouvent. Même si elle occupe à peine 2,8 % du Québec, l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain revêt une très grande importance pour la conservation de la diversité biologique du Québec : 235 plantes vasculaires et 60 animaux menacés ou vulnérables s'y trouvent soit 60 % et 77 % de toutes les espèces en situation précaire du Québec (annexes 3 et 4). Les figures 9 et 10 illustrent la répartition des espèces menacées et vulnérables suivies par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec en date de 2008 (CDPNQ, 2008).

Flore

Cette écorégion jouit du climat le plus chaud de la province et sa situation géographique en fait l'une des plus riches au Québec sur le plan floristique. Elle abrite ainsi bon nombre d'essences forestières thermophiles, la plupart étant considérées comme menacées ou vulnérables au Québec, notamment le caryer ovale (*Carya ovata*), le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*), l'érable noir (*Acer nigrum*), le chêne blanc (*Quercus alba*), le chêne bicolore (*Quercus bicolor*), l'orme liège (*Ulmus thomasi*) et le pin rigide (*Pinus rigida*) (Bérard et Côté, 1996; CDPNQ, 2008). Comme la majorité des plantes menacées ou vulnérables de cette écorégion, ces essences y atteignent leur limite nord de répartition. Outre le climat plus clément, plusieurs facteurs auraient également permis à plusieurs espèces de répartition plus méridionale de migrer jusque dans cette écorégion pour y atteindre leur limite septentrionale : 1) l'histoire géologique de l'écorégion, et plus particulièrement la période du Quaternaire, alors que les Grands Lacs étaient reliés par des lacs glaciaires aux vallées du Richelieu et de l'Outaouais; 2) la voie de migration du Saint-Laurent; 3) l'influence du substrat calcaire; 4) et même l'introduction par les peuples autochtones.

2.0 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Un très grand nombre d'espèces périphériques nord se trouvent dans la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain dont quelques-unes sont également en péril dans l'ensemble de leur aire de répartition au Canada dont l'arisème dragon (*Arisaema dracontium*), l'aristide à rameaux basiliaires (*Aristida basiramea*), l'aster à rameaux étalés (*Eurybia divaricata*), le carex faux-lupulina (*Carex lupuliformis*), la carmantine d'Amérique (*Justicia americana*), le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*), le phégoptère à hexagones (*Phegopteris hexagonoptera*) et la woodsie à lobes arrondis (*Woodsia obtusa subsp. obtusa*) (COSEPAC, 2008).

Des 54 espèces ayant une affinité pour les substrats calcaires, 19 sont exclusives à l'écorégion (CDPNQ, 2008). Les alvars contribuent à cette particularité de l'écorégion avec la drave des bois (*Draba nemorosa*), le millepertuis de Kalm (*Hypericum kalmianum*), la minuartie de Michaux (*Minuartia michauxii*), le panic flexible (*Panicum flexile*), le panic de Philadelphie (*Panicum philadelphicum*), le sporobole rude (*Sporobolus compositus* var. *compositus*), le sporobole à glumes inégales (*Sporobolus heterolepis*), le sporobole engainée variété engainée

(*Sporobolus vaginiflorus* var. *vaginiflorus*) et le trichostème à sépales égaux (*Trischostema brachiatum*). D'autres habitats abritent des plantes calcicoles dont certaines sont exclusives aux Basses-terres du Saint-Laurent; parmi les plus rares se trouvent la doradille des murailles (*Asplenium ruta-muraria*), le carex joli (*Carex formosa*), le gaura bisannuel (*Gaura biennis*) et le sénécion à feuilles obovales (*Packera obovata*).

Les dunes et landes sablonneuses dont on ne fait que découvrir l'importance floristique abritent plusieurs espèces en situation précaire. Le complexe de Cazaville abrite l'aristide à rameaux basiliaires (*Aristida basiramea*), la monarde ponctuée variété à tige velue (*Monarda punctata* var. *villicaulis*), l'hédéome rude (*Hedeoma hispida*), le souchet de Houghton (*Cyperus houghtonii*), le souchet de Schweinitz (*Cyperus schweinitzii*) et le souchet grêle (*Cyperus lupulinus* var. *maxilentus*). Les dunes de l'île aux Allumettes abritent l'hélianthème du Canada (*Helianthemum canadense*), l'udsonie tomenteuse (*Hudsonia tomentosa*), le lysimaque à quatre feuilles (*Lysimachia quadrifolia*) et la polygonelle articulée (*Polygonella articulata*).

Figure 9. Répartition par groupe des espèces menacées, vulnérables et susceptibles (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2008)

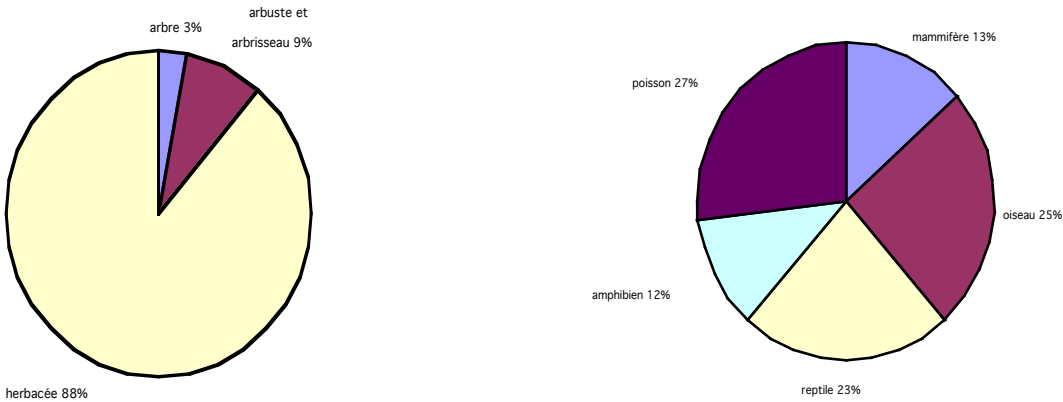
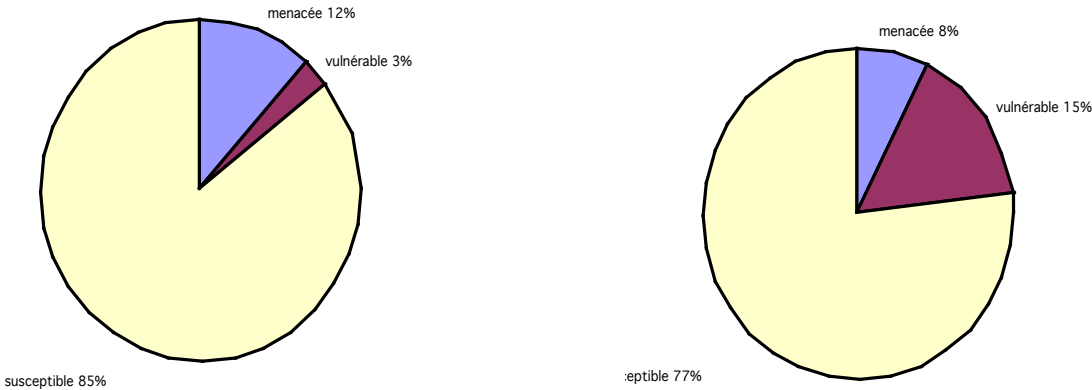


Figure 10. Répartition par statut des espèces menacées, vulnérables et susceptibles (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2008)



Les milieux humides et riverains comportent le plus grand nombre d'espèces menacées ou vulnérables. Sur le plan de la biodiversité végétale toutefois, l'importance de cette écorégion se distingue par une flore endémique associée aux marais intertidaux de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent reconnue comme un point chaud de rareté à l'échelle mondiale (Tardif et al., 2005). Ces taxons sont des entités biologiques d'âge récent, faiblement différenciés et considérés comme des sous-espèces et des variétés (Labrecque et Lavoie, 2002). Cinq taxons sont exclusives à l'écorégion soit la cicutaire de Victorin (*Cicuta maculata* var. *victorinii*), la gentianopsis de Victorin (*Gentianopsis virgata* subsp. *victorinii*), l'épilobe à graines nues (*Epilobium ciliatum* var. *economosum*), la gratiole du Saint-Laurent (*Gratiola neglecta* var. *glaberrima*) et la zizanie naine. S'ajoutent à cette flore unique, la vergerette de Provancher (*Erigeron philadelphicus* subsp. *provancheri*) et le lycopus du Saint-Laurent (*Lycopus americanus* var. *laurentianus*), endémiques du nord-est l'Amérique du Nord et l'ériocaulon de Parker (*Eriocaulon parkeri*), une espèce de répartition disjointe.

Faune

Malgré la fragmentation de son couvert forestier et la dégradation de ses milieux humides, la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain procure toujours une diversité d'habitats propices à l'alimentation et à la reproduction de la faune, même dans les régions les plus affectées par les activités anthropiques.

La notoriété de cette écorégion vient en particulier des millions d'oiseaux qui font halte chaque année le long du Saint-Laurent; une voie de migration majeure de la sauvagine et un lieu d'importance vitale pour la reproduction des canards dans l'est du continent nord-américain. Les milieux humides et les terres agricoles inondées sont fréquentés par la bernache du Canada (*Branta canadensis*), les canards barboteurs et plongeurs pour la nidification et l'élevage des couvées. Avec le scirpe d'Amérique présent en abondance et leur principale source d'alimentation, l'estuaire du Saint-Laurent accueille des milliers d'oies des neiges (*Chen caerulescens*) lors de leurs haltes migratoires au printemps et à l'automne (Robitaille, 1998). Cette espèce devenue très abondante fréquente aussi les terres agricoles.

La diversité de sa faune aviaire ne se limite pas à la sauvagine. Plusieurs oiseaux en péril au Canada sont rapportés pour l'écorégion. Les forêts feuillues matures accueillent la paruline azurée (*Dendroica cerulea*) et le pic à tête rouge (*Melanerpes erythrocephalus*). Les milieux riverains et humides, le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), le hibou des marais (*Asio flammeus*), le petit blongios (*Ixobrychus exilis*), le râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*), et le garrot d'Islande (*Bucephala islandica* pop. 1). Le faucon pèlerin (*Falco peregrinus anatum*) utilise les rares escarpements mais également des milieux anthropiques dont des carrières ou des infrastructures (immeubles, pont) pour nicher, tout comme le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) et l'engoulevent

bois-pourri (*Caprimulgus vociferus*). Enfin, la pie-grièche migratrice (*Lanius ludovicianus*) est également de ce nombre; cette espèce, comme plusieurs autres caractéristiques des milieux champêtres, a profité de l'ouverture du territoire par les premiers colons pour étendre son aire de répartition vers le nord-est du continent. Il importe également de noter que la majorité des oiseaux considérés prioritaires pour la région de conservation des oiseaux de plaine des Grands Lacs et du Saint-Laurent (RCO 13) sont présents dans l'écorégion (Hayes et al., 2002) (Annexe 5).

Le second groupe le plus important, est celui de l'herpétofaune. Il comprend la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), la tortue géographique (*Graptemys geographica*), la chélydre serpentine (*Chelydra serpentina*) et la couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum triangulum*), la rainette faux-grillon (*Pseudacris triseriata*), la couleuvre brune (*Storeria dekayi*), la tortue mouchetée (*Emys blandingii*) en péril au Canada ainsi que la salamandre à quatre orteils (*Hemidactylium scutatum*), la grenouille des marais (*Rana palustris*), la couleuvre verte (*Liophorophis vernalis*), la couleuvre à collier (*Diadophis punctatus*) susceptibles au Québec.

Quatre espèces de mammifères susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec y sont observées : la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*), la chauve-souris argentée (*Lasionycteris noctivagans*) et la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*), ainsi que le petit polatouche (*Glaucomys volans*), présent dans plusieurs forêts résiduelles du sud-ouest des Basses-terres du Saint-Laurent.

Même si la planification écorégionale pour la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain vise essentiellement les écosystèmes terrestres, on ne peut passer sous silence qu'une part importante de la richesse de l'écorégion est attribuable à la diversité de sa faune ichthyenne. Elle possède ainsi l'unique espèce animale endémique au Québec, le chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) dont les seules frayères connues se trouvent sur la rivière Richelieu. Parmi les autres espèces en péril, le fleuve Saint-Laurent abrite l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*), l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) et le chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum*). Le Québec reconnaît également comme menacées ou vulnérables l'aloise savoureuse (*Alosa sapidissima*), la population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent de l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) et la barbotte des rapides (*Noturus flavus*).

2.6 Contexte humain

Un climat relativement doux, un vaste réseau hydrographique dominé par la voie navigable du fleuve Saint-Laurent et des sols riches et fertiles, sont autant de facteurs qui ont fait de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, l'une des écorégions les plus attrayantes et productives du Québec et du Canada.

Les analyses historiques indiquent que les premiers occupants auraient, il y a 6 000 ans, fréquenté saisonnièrement les Basses-terres du Saint-Laurent où, selon les écrits des premiers explorateurs, « foisonnent les poissons et le gibier ». Ils pêchaient et chassaient dans les rivières, les chenaux et les îles. Près de 500 ans avant l'arrivée des premiers colons européens, des communautés amérindiennes étaient déjà bien établies dans des villages sur les rives du fleuve. Devenus plus sédentaires, marquée par une démographie croissante et aux prises avec une réduction des ressources fauniques et végétales disponibles, ils adoptèrent progressivement la culture du maïs, des fèves et des courges (Filion, 2001).

Reconnaissant, eux aussi, les nombreux avantages du fleuve Saint-Laurent et de ses principaux tributaires, les premiers colons s'établirent tout d'abord à Québec en 1608, puis à Trois-Rivières en 1634 et enfin, à Montréal en 1642. Le fleuve facilitait les transports, le sol surtout argileux était facilement cultivable et l'abondance de la faune permit de répondre d'abord aux besoins alimentaires puis, ultérieurement, à ceux du commerce. Sous le régime français, les seigneuries étaient découpées en longues bandes étroites, perpendiculaires aux cours d'eau. Ainsi chaque parcelle de terre donnait sur une courte section de rive pour que les colons aient accès à l'eau; le lopin pénétrait par contre profondément vers l'intérieur des terres et cet alignement des terres constitue encore aujourd'hui un élément caractéristique du paysage rural (Environnement Canada, 1996).

Les forêts de la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent, de par leur proximité avec le fleuve, furent donc parmi les premières exploitées. Les colons déboisèrent les terres seigneuriales au moyen de brûlis afin d'y pratiquer l'agriculture. À l'époque, la coupe de bois visait surtout à répondre aux besoins locaux de construction et de chauffage (Quenneville, 2007). L'exploitation proprement dite, soit pour la construction navale ou pour l'exportation de bois brut, demeura très limitée sous le régime français (Quenneville, 2007). Ce n'est qu'après la conquête anglaise, en 1759, que les ressources forestières, en particulier le pin blanc et les chênes, furent exploitées plus activement pour la marine britannique. Bien que les colons aient été déjà bien établis le long du fleuve et de ses tributaires, c'est le régime britannique qui marquera véritablement l'ère du défrichement et de la colonisation de l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent (Gauthier et Aubry, 1995). Alors en pleine révolution industrielle, l'exploitation forestière s'intensifie considérablement jusque dans les années 1830 (Johnston, 1991). La séquence suivante de l'exploitation fut montrée par une étude des ventes consignées dans les actes notariés entre 1820 et 1840 dans la région du Haut-Saint-Laurent: d'abord les chênes à gros fruits (*Quercus macrocarpa*), puis les pins blancs (*Pinus strobus*) et, enfin, les bois durs comme l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*) et le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), souvent vendus ensemble (Simard et Bouchard, 1996). À partir du

milieu du 19^e siècle, le paysage agricole commence à succéder au précédent dominé par les forêts (Simard & Bouchard, 1996; Filion *et al.* 2001).

Aux cours des dernières décennies, l'agriculture de subsistance a été délaissée au profit de pratiques culturales plus productives et rentables. La conversion du paysage s'est accélérée. L'intensification de l'agriculture et l'augmentation des superficies cultivées se sont réalisées au détriment de plusieurs milliers d'hectares d'habitats naturels (Langevin, 1997). À la périphérie des grandes villes, la zone agricole est exploitée à son maximum (Quesnel *et al.*, 2006).

L'étroit corridor de la vallée du Saint-Laurent est la région la plus peuplée du Québec. Près de 80 % de sa population, soit plus de quatre millions de personnes sont établies en grande partie le long du fleuve et de ses principaux tributaires. Les plus grandes villes de la province s'y trouvent : Montréal, Québec, Laval, Gatineau et Longueuil et, avec les années, l'emprise de l'urbanisation, le développement commercial et industriel et les infrastructures routières, énergétiques, ferroviaires et portuaires qui les accompagnent, ont profondément modifiée certaines des régions les plus importantes pour la biodiversité de l'écorégion. Parallèlement à la croissance démographique et à l'intensification des activités humaines, une pression publique importante en faveur de la conservation des milieux naturels est exercée par un nombre grandissant de groupes écologistes qui, par leurs activités, sensibilisent les gouvernements municipaux, régionaux et provinciaux à l'importance de préserver des espaces naturels. À la périphérie des plus grands centres urbains, leur engagement a un impact important sur la protection de la biodiversité de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain.

2.7 Menaces à la diversité biologique

Comme par le passé, les forêts, les milieux humides, les habitats riverains et les milieux ouverts continuent d'être altérés et leur qualité compromise. Plusieurs phénomènes menacent toujours la biodiversité du sud du Québec 1) la perte et l'altération des habitats; 2) la fragmentation; 3) l'utilisation des ressources biologiques; 4) la pollution; et 5) l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Plus récemment, les changements climatiques sont venus s'ajouter aux nombreux stress que subissent les milieux naturels et les espèces qui y vivent.

2.7.1 Perte et altération des habitats

L'étalement urbain

Depuis les derniers 20 ans, l'étalement urbain lié à la forte croissance de la population et l'exode des jeunes familles vers les banlieues excentriques accroissent les pressions d'origine anthropique sur les milieux naturels jusqu'alors épargnés par l'agriculture. En réponse à la croissance démographique du Québec, la disparition des milieux naturels se fait autant au détriment des milieux naturels que des terres agricoles : c'est la principale cause de la perte d'habitats à la périphérie des grands centres urbains. Dans la communauté métropolitaine de Montréal, l'étalement urbain a entraîné une augmentation de plus de 60 % de l'espace construit sur le territoire alors que la population n'augmentait que de 27 % durant cette même période (Perreault et Porlier, 2005). Le développement résidentiel ne vient pas seul; la migration des populations vers les banlieues et la zone périurbaine entraîne inévitablement une importante hausse des besoins en biens et services. De plus, la tendance vers la centralisation des commerces crée une dépendance de plus en plus grande à l'égard de l'automobile et donc, le développement conséquent du réseau de transport routier (figure 11). Pour répondre aux activités de loisirs de la population grandissante, l'augmentation des infrastructures récréatives et touristiques se manifestent par la multiplication des terrains de golf, des marinas et des centres de villégiature. L'utilisation de véhicules tout-terrain à des fins récréatives connaît une croissance significative. Le passage répété de ces véhicules dans les milieux forestiers et humides compacte les sols et créer des zones d'eau stagnante, modifiant ainsi les processus hydrologiques et la qualité du drainage tout en accentuant l'érosion (Stokowski et LaPointe, 2000).

Le long du Saint-Laurent et de ses principaux tributaires, la construction des barrages, de la voie maritime, des installations portuaires, des ponts, des tunnels, des pipelines, des lignes de transmission électrique et des routes, le développement industriel et résidentiel et les aménagements de parcs urbains, ont nécessité des travaux de dragage, de remblayage et d'endiguement qui ont considérablement modifié les habitats aquatiques et riverains (Robitaille, 1999). La pression exercée sur ces milieux humides continue d'être considérable; pour se protéger des inondations et de l'érosion des rives, la majorité des rives près des concentrations urbaines sont artificialisées par des murets de béton, de l'enrochement et des remblais. Ailleurs, l'érosion des rives encore à l'état naturel est aggravée par le batillage des navires commerciaux et des bateaux de plaisance.

Agriculture

À l'origine de la conversion accélérée des paysages naturels au siècle dernier, le milieu agricole s'étend aujourd'hui sur 60 % de la vallée du Saint-Laurent. Toutefois, la diversité et la qualité des habitats de ces milieux ouverts tendent à diminuer. Quand elles ne sont pas empiétées par le

développement des banlieues, les terres dans le sud-ouest de la province sont soumises à la production intensive. Les grandes cultures, comme le maïs et le soja, occupent de vastes superficies et ont détruit de nombreux habitats tels que les haies brise-vent, les bandes riveraines, les boisés et les petits marais, laissant de moins en moins de place notamment à la diversité d'oiseaux qu'elle avait coutume d'héberger (Jobin et al., 2003; Quesnel et al., 2006; Gauthier *et al.*, 2004). La conversion des prairies et des pâturages a entraîné une dégradation de l'habitat, une disparition du couvert de nidification ou une altération des aires d'alimentation provoquant notamment le déclin de plusieurs espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux champêtres tels des bruants et des hirondelles, la pie-grièche migratrice de l'est, le bruant sauterelle, le goglu des prés et la sturnelle des prés (Jobin et al. 1996; Falardeau et DesGranges 1991; Jobin *et al.* 1998; Desgranges *et al.* 1994). Rioux *et al.* (2009) ont également fait le constat, en étudiant l'évolution des habitats des Basses-terres du Saint-Laurent entre 1950 et 1997, que les cultures pérennes avaient été remplacées par des cultures annuelles dans les paysages dominés par l'agriculture. Par contre, dans les paysages dominés par les habitats forestiers, les forêts ont été remplacées par des friches.

L'intensification de l'agriculture a eu des répercussions notables sur les milieux humides et riverains. Pour tirer parti de la plus grande superficie possible et pour faciliter la circulation de l'équipement agricole, les zones basses ou humides ont été asséchées et remodelées, les cours d'eau redressés sur des centaines de kilomètres et la végétation riveraine éliminée. Pour mettre en culture plus rapidement certaines terres inondées par la crue printanière, des digues ont été érigées. Ces altérations substantielles des systèmes hydrographiques dans les Basses-terres du Saint-Laurent ont réduit la capacité d'accueil pour la sauvagine et limité l'accès aux frayères et aux sites d'alevinage de plusieurs espèces de poissons (Environnement Canada, 2007). Bouchard et Millet (1993) évaluent que, le long du fleuve Saint Laurent et de son estuaire, près de 4 000 ha de milieux humides ont subi des modifications physiques entre 1945 et 1976. La situation est particulièrement critique dans la plaine de Montréal où Champagne et Melançon (1981) estiment que plus de 80 % des milieux humides ont disparu depuis le début de la colonisation. Dans cette même région, plus de la moitié des 20 000 ha de tourbières recensés sont exploités à des fins agricoles et la majorité partiellement drainés (Conseil consultatif des réserves écologiques, 1986). Jusqu'à maintenant épargnées d'une conversion à l'agriculture, les vastes tourbières des régions plus à l'est sont de plus en plus convoitées pour la production de canneberges.

Figure 11. Réseau routier



Modifications des systèmes naturels

Les barrages construits sur le Saint-Laurent et ses principaux tributaires sont à l'origine de la plus importante modification d'un système naturel dans l'écorégion. Ces ouvrages de régularisation et de contrôle de l'écoulement servent principalement à endiguer les inondations printanières, de même qu'à faciliter la navigation commerciale et la production d'énergie hydroélectrique. Sur le plan strictement hydrologique, les débits du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais sont assujettis à des plans de gestion des eaux qui ne suivent pas une courbe saisonnière naturelle. Or, les variations saisonnières et interannuelles du niveau d'eau sont critiques pour la plupart des composantes des écosystèmes aquatiques et riverains ainsi que pour les milieux humides en relation avec les cours d'eau. De nombreux travaux du Centre Saint-Laurent et de ses partenaires portent sur l'impact de la régularisation des niveaux d'eau sur la biodiversité du fleuve (Centre Saint-Laurent, 2008). Les répercussions des fluctuations du niveau d'eau dans ces écosystèmes se font sentir, notamment sur la qualité et la disponibilité des habitats de reproduction de la faune aquatique. Les fluctuations artificielles des niveaux d'eau détruisent les habitats; elles assèchent les frayères, inondent les nids de tortues et d'oiseaux aquatiques et intensifient l'érosion des rives; les vidanges annuelles des canaux de navigation tuent un grand nombre de poissons (FAPAQ, 2003; Saint-Laurent Vision, 1999, 2000).

2.7.2 Fragmentation

La perte des habitats est à la source des changements observés au sein des populations animales et végétales (Wilcove *et al.*, 1986). La fragmentation, qui peut être définie comme le morcellement graduel d'un paysage en une série de fragments d'habitats distincts et plus ou moins isolés dans une matrice de milieux anthropiques, serait l'une des principales causes de l'extinction des populations. L'insularisation et la dégradation des écosystèmes isolés sont les plus importantes menaces au maintien de la biodiversité de l'écorégion (Wilcox et Murphy, 1985; Kareiva et Wennergen, 1992; Saunders *et al.*, 1991; Harris et Silva-Lopez, 1992 *in* Cantin et Potvin, 1996).

En modifiant l'organisation spatiale des milieux naturels et en limitant les échanges qui peuvent se produire entre eux, la fragmentation peut altérer la structure des communautés végétales et animales causant une perte de richesse et de diversité (Kareiva et Wennergen, 1992; Saunders *et al.*, 1991). Selon Rioux *et al.* (2008), les faibles superficies de même que le niveau élevé de fragmentation des habitats forestiers dans les paysages d'agriculture intensives seraient liés au déclin et à la situation précaire des plusieurs espèces d'oiseaux et d'autres groupes taxonomiques dans la paysage dominés par l'agriculture et l'activité humaine.

La perte de connectivité entre les différents habitats affecte en particulier les espèces à mobilité réduite ou ayant un mode de dispersion limitée. En effet, la capacité qu'une espèce a de coloniser un habitat dépend, dans une certaine mesure, de la distance qui le sépare des autres étendues de milieux naturels comparables, qu'il s'agisse d'autres fragments ou d'un habitat non fragmenté. Cette capacité est nécessairement reliée au mode de dispersion des espèces et à leur taille (Saunders *et al.*, 1991). Les amphibiens et les reptiles sont particulièrement vulnérables à l'impact de la fragmentation qui limite leur accès aux sites de ponte et augmente la mortalité routière (Gibbons *et al.*, 2000; Seburn et Seburn, 2001 COSEWIC, 2002).

Dans la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, le réseau routier, déjà bien développé devrait néanmoins prendre de l'expansion au cours des prochaines années, notamment par le prolongement de voies autoroutières pour desservir les banlieues de plus en plus peuplées et améliorer le transport des marchandises par des voies de contournement des zones urbaines.

Le phénomène de la fragmentation n'est pas exclusif aux habitats forestiers et humides. Les baisses de superficie et la fragmentation des habitats agricoles affectent en particulier les espèces aviaires qui ont besoin de grandes aires pour nicher, telle la Maubèche des champs (*Bartramia longicauda*) (Bélanger *et al.* 1999).

Par ailleurs, en milieu aquatique, la présence de barrages hydroélectriques sur le fleuve Saint-Laurent et ses principaux tributaires constitue des barrières physiques qui font obstacle à la libre circulation des poissons et limitent l'accès à certaines frayères, entre autres pour l'aloise savoureuse (Équipe de rétablissement de l'aloise savoureuse, 2001) et l'anguille d'Amérique (COSEPAC, 2006). Ces barrières fragmentent l'habitat et peuvent mener à l'isolement de certaines populations et à la réduction de leur flux génique (Jager *et al.*, 2001). Dans la région montréalaise, les effets conjugués de la perte d'habitats, de la dégradation des sites de fraie et de l'isolement des populations suite à l'implantation de barrages ont décimé les populations de poissons des lacs Saint-François et des Deux-Montagnes (Moisan et Laflamme, 1999).

2.7.3 Utilisation des ressources biologiques

L'exploitation forestière

En comparaison des Appalaches et des Laurentides où le couvert forestier domine, l'exploitation de la ressource ligneuse dans l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain est aujourd'hui une activité économique secondaire. Sur ce territoire presque essentiellement de tenure privée, rares sont les entreprises forestières encore actives et la production est du ressort des propriétaires de boisés.

En raison de l'urbanisation et de la vocation agricole des terres qui prévalent ainsi que de la rareté des milieux forestiers, l'exploitation forestière est une activité marginale dans la plaine de Montréal. La principale exploitation est la production de bois de chauffage et de produits de l'érable. Dans la plaine d'Ottawa et de Québec et notamment dans les Bois-Francs, un plus grand nombre de propriétaires de boisés sont des producteurs forestiers qui tirent de leur exploitation un revenu d'appoint. Les principaux produits mis sur le marché sont le bois à pâte, les produits de l'érable, le bois de sciage et le bois de chauffage.

Les travaux forestiers sont principalement le nettoyage, la coupe sélective, la construction de chemins, la plantation et le drainage. L'ensemble de ces interventions peuvent avoir un impact direct sur la biodiversité forestière en modifiant la structure des communautés végétales, en fragmentant les boisés et en modifiant l'écoulement naturel de l'eau de surface. Par ailleurs, avec les baisses d'allocation en milieu public, l'apport de la forêt privée sera davantage sollicité pour soutenir les usines et les scieries, une solution d'autant plus rentable que les distances à parcourir sont de plus en plus grandes pour récolter le bois plus au nord.

L'unique bloc de terres du domaine de l'État, soit le Seigneurie de Joly de Lotbinière, d'une superficie de 140 km², est exploité par des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). On y dénombre 50 détenteurs de permis d'exploitation d'érablières en terre publique.

La chasse, le piégeage et la pêche

Compte tenu de la qualité des habitats le long du fleuve et de ses principaux tributaires, la chasse à la sauvagine est la plus populaire. Néanmoins, la qualité et la proximité des habitats terrestres pour le cerf de Virginie, le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*) et le petit gibier (lièvre d'Amérique, gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*)) attirent aussi bon nombre de chasseurs dans les zones périurbaines. Le piégeage compte beaucoup moins d'adeptes mais les captures de rat musqué y sont les plus élevées au Québec. Le castor, le raton laveur, le renard roux, le pékan et le coyote font aussi l'objet d'une bonne récolte (FAPAQ, 2002). La gestion des activités de chasse et de piégeage est assurée par les autorités gouvernementales, mais la ressource est sujette aux collectes illégaux par les braconniers (MRNF, 2008).

La pêche sportive est une activité très prisée au Québec (FAPAQ, 2002) et les eaux du fleuve Saint-Laurent font partie des secteurs où la pression de pêche est la plus élevée (Armellin *et al.*, 1995). La pêche sportive est fortement réglementée et des limites de captures sont établies pour les principales espèces de poissons incluant ceux susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables comme l'esturgeon jaune et l'aloise savoureuse (MRNF, 2007). Malgré l'existence de cette limite, la pression de pêche lors de la migration de l'aloise est très importante (Armellin *et al.*, 1995).

La pêche commerciale est encore active sur le Saint-Laurent pour l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*), l'esturgeon noir (*Acipenser oxyrinchus*), la perchaude (*Perca flavescens*) et l'anguille (*Anguilla rostrata*). La pêche sportive ainsi que les captures accidentelles dues à la faible sélectivité de l'engin utilisé pour la pêche commerciale aux poissons appâts peuvent également avoir des effets néfastes sur les populations, notamment pour l'aloise savoureuse et le chevalier cuirré (Armellin *et al.* 1995) En effet, le chevalier cuirré (*Moxostoma hubbsi*) peut être confondu avec les espèces plus communes de catostomes et les pêcheurs non avertis peuvent difficilement distinguer les chevaliers des meuniers (Boucher et Letendre, 2006; Vachon, 2007, comm. pers.).

La cueillette des plantes

Dans un contexte très urbanisé, certaines plantes peuvent être menacées par la récolte à des fins de consommation personnelle ou pour la revente. Malgré le statut de protection conféré aux plantes désignées menacées ou vulnérables, leur récolte demeure répandue, notamment pour le ginseng à cinq folioles, recherché pour ses vertus thérapeutiques (COSEPAC, 2000) ainsi que l'ail des bois, dont les bulbes ont un intérêt culinaire (Couillard, 1995). Par ailleurs, plusieurs autres espèces rares de la flore ayant un potentiel ornemental très élevé sont susceptibles d'être cueillies et décimées localement.

Extraction

Plusieurs carrières sont exploitées, dont une carrière de grès à Mirabel et une carrière de calcaire à Laval (MRNF, 2008a). Les impacts sur le milieu comprennent la perte d'habitats, le rejet de polluants chimiques et d'eau très chaude contenant une grande quantité de matières en suspension et le souillage des eaux souterraines et superficielles (Berland, 1998).

L'exploitation de la tourbe principalement concentrée dans le Bas-Saint-Laurent, en dehors de l'écocorridor est une menace appréhendée pour les tourbières encore intactes de la plaine de Québec.

2.7.4 Espèces envahissantes et problématiques

L'ouverture du continent nord-américain grâce aux réseaux de transports maritimes, routiers, ferroviaires et aériens a permis l'arrivée massive d'espèces végétales et animales exotiques, dont certaines ont réussi à s'adapter et à proliférer dans leur nouveau milieu. Au Québec, c'est dans la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain que les espèces exotiques envahissantes sont le plus abondantes.

Les milieux humides et aquatiques sont particulièrement vulnérables à la prolifération de ces espèces. La proportion du couvert des plantes envahissantes atteindrait près de 45 % dans les secteurs de Montréal et Contrecoeur (Lavoie *et al.* 2003). La salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*) et le roseau commun (*Phragmites australis*) sont les plus problématiques mais plusieurs autres espèces représentent une menace dont la renouée japonaise (*Fallopia japonica*), la rorippa amphibie (*Rorippa amphibia*), le butome à ombelle (*Butomus umbellatus*), l'hydrocharide grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*) et l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) (Godmaire et Côté, 2006; Delisle *et al.*, 2003).

En remplaçant le couvert végétal naturel, ces espèces menacent en particulier la richesse et la biodiversité des milieux humides et des terres agricoles adjacentes et peuvent compromettre la nidification de la sauvagine et de certains oiseaux aquatiques (Delisle *et al.*, 2003; Godmaire et Côté, 2006; Keller, 2000). Le myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*) fut découvert au Québec dans les années 1960. Dans les années qui suivirent, il est devenu rapidement nuisible dans les Basses-terres du Saint-Laurent mais la situation semble s'être stabilisée. Ce n'est pas le cas de la châtaigne d'eau (*Trapa natans*) signalée dans le bassin versant de la rivière Richelieu à la fin des années 1990. Longtemps restreinte à cette région, où des campagnes d'éradication tentent d'en contrôler l'expansion, cette espèce très envahissante a été découverte récemment dans la rivière des Outaouais (Centre Saint-Laurent, 2006).

En milieu aquatique, la menace vient à la fois des espèces exotiques animales et végétales. La carpe (*Cyprinus carpio*) fut introduite en Amérique du Nord à la fin du dix-neuvième siècle (Bernatchez et Giroux, 2000); elle est maintenant très répandue. Plus récemment, la tanche (*Tinca tinca*) fut relâchée dans la rivière Richelieu par des vidanges de pisciculture (COVABAR et CREM, 2000) et l'on craint sa dispersion aux autres bassins hydrographiques. Ces deux espèces sont très tolérantes et prolifiques et entrent également en compétition plusieurs espèces indigènes dont le chevalier cuirvé (Mongeau *et al.*, 1992; Gariépy et Vachon, 2004; Centre Saint-Laurent, 2006). Le baret (*Morone americana*) a envahi la baie Missisquoi dans les années 1980; en compétition directe avec la perchaude, il domine aujourd'hui totalement la communauté de poissons de la baie (Bilodeau *et al.*, 2004). Découverte en 2004 (de Lafontaine, 2005), la présence du

Crabe chinois à mitaine (*Eriocheir sinensis*) dans l'estuaire du Saint-Laurent est préoccupante dans la mesure où l'espèce est catadrome et requiert donc la présence d'eaux douce et salée pour compléter son cycle de vie et assurer l'établissement et le maintien de ses populations. Deux bivalves, la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) et la moule quagga (*Dreissena bugensis*), ont probablement été introduits par le lest des bateaux commerciaux. La présence de ces bivalves a un impact considérable sur les écosystèmes et les espèces, notamment le chevalier cuirvé et les espèces indigènes de mollusques (MDDEP, 2002d; Centre Saint-Laurent, 1996; 2008; Équipe de rétablissement du chevalier cuirvé, 2004; MPO, 2007).

Les espèces exotiques affectent aussi les milieux forestiers et les milieux ouverts. Une espèce dont l'expansion s'accélère est le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) qui envahit les boisés riverains et les alvars. En milieu forestier toutefois, le cas le plus remarquable est celui du petit scolyte européen (*Scolytus multistriatus*), vecteur de la maladie hollandaise de l'orme et responsable de la disparition de plus de 30 000 ormes sur le territoire montréalais depuis 1960 (Service Canadien des Forêts, 2007).

L'information sur la répartition au Québec du chancre du noyer cendré causé par le champignon *Sirococcus clavigignenti-juglandacearum*, responsable du déclin des populations de noyer cendré du Canada depuis près d'un siècle, est limitée (COSEPAC, 2007a; Service Canadien des Forêts, 2007; Environnement Canada, 2007).

Parfois certaines espèces indigènes peuvent, par leur nombre, devenir problématiques. Depuis que l'espèce est suivie, le cerf de Virginie a atteint la densité la plus élevée dans le sud du Québec en raison de l'abondance de nourriture et de l'absence de son prédateur principal, le loup de l'est (Gagnon, 2004). Une surpopulation peut affecter les strates herbacées et arbustives au point de changer la structure d'un peuplement forestier (Potvin *et al.*, 2003). Le broutage excessif compromet la régénération naturelle et la survie d'espèces en péril comme le ginseng à cinq folioles (Gagnon, 2004).

La déprédation des nids par le raton laveur et la mouffette, deux espèces qui se sont bien adaptées au milieu urbain et périurbain, est une sérieuse menace à la survie des tortues en situation précaire et l'abondance d'animaux domestiques dans les banlieues est responsable des taux élevés de mortalité chez les oiseaux et les petits mammifères (Wood *et al.*, 2003).

2.7.5 Pollution

Au fil des siècles, les cours d'eau de toute la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain ont subi les pires négligences de la part d'une population ignorante ou peu soucieuse de la fragilité de cette ressource qui lui est pourtant indispensable. À lui seul, le fleuve Saint-Laurent dessert 80 % de la population québécoise en eau potable. Comme c'est le cas de plusieurs autres grands fleuves du monde, la qualité de l'eau du Saint-Laurent s'est détériorée au point de menacer la survie de dizaines d'espèces. Les déversements d'effluents proviennent du ruissellement agricole, des usines de traitement des eaux, des industries de produits chimiques, de l'alimentation et des pâtes et papiers (FAPAQ, 2003).

Avec l'intensification des pratiques agricoles, la qualité de l'eau s'est détériorée. Les sols laissés à nu et sans résidus végétaux pendant l'hiver, les sillons orientés dans le sens de la pente du terrain et le compactage dû à la circulation de la machinerie agricole sont autant de facteurs qui occasionnent un fort ruissellement de surface et des pertes de sol. Ces pratiques s'accompagnent d'une augmentation de l'utilisation d'engrais et de pesticides qui sont lessivés avec les sédiments vers dans les cours d'eau.

L'élevage est lui aussi devenu plus intensif. De 1971 à 1991, le nombre de porcs a augmenté de 110 % et celui des volailles de 45 % (Ministère de l'Environnement du Québec, 1993). L'entreposage et l'épandage de quantités importantes de fumier et l'existence de surplus locaux soulèvent des préoccupations environnementales dans plusieurs régions.

La grande concentration de milieux agricoles implique un apport important de nutriments dans l'écosystème fluvial, une cause importante de l'eutrophisation des cours d'eau et met en péril les communautés ichthyofaunique et herpétofaunique (Edmonson, 1969; Environnement Canada, 1996). Par ailleurs, les applications de produits chimiques et biologiques peuvent réduire considérablement les sources d'alimentation des oiseaux en détruisant les populations d'insectes et d'autres invertébrés. Ces produits contaminent les oiseaux soit indirectement par la dégradation de la qualité de l'eau, soit directement, lors de l'ingestion de produits toxiques (Gauthier et al., 2004).

Même si aujourd'hui les eaux usées des milieux urbains aboutissent dans des stations d'épuration, les systèmes de traitement ne permettent pas de récupérer complètement les substances dissoutes dans l'eau (CRE Montréal, 2002). Lors de pluies abondantes, les surplus d'eaux usées directement rejetés dans les cours d'eau constituent aussi une menace significative (Brouillette, 2007; Bibeau et Rouleau, 2007). Plus de 1 500 épisodes de surverse ont été enregistrés en 2003 sur le territoire montréalais; ce nombre est encore plus élevé pour Laval et inquiétant pour certaines stations de la couronne nord (Beaumont et Laurin, 2004). Par ailleurs, plus de 3 300 établissements industriels et

manufacturiers sur le territoire de la Ville de Montréal déversent leurs eaux usées dans les égouts municipaux et quelques usines possèdent encore leur propre système de traitement. La plupart se trouvent le long du fleuve Saint-Laurent (CRE Montréal, 2002). Les effluents que les villes, les usines de textiles, de pâtes et papiers et les mines rejettent dans les eaux contiennent plusieurs substances chimiques nocives, dont des métaux lourds (ex. le plomb et le mercure), des hydrocarbures chlorés (ex. le DDT et les BPC) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (ex. le benzopyrène) (MPO, 2007). L'apport massif de substances toxiques déversées dans les eaux du bassin Grands Lacs-Saint-Laurent compromet sérieusement la santé des écosystèmes. Plusieurs de ces substances sont associées à une perturbation endocrinienne chez des organismes aquatiques (Centre Saint-Laurent, 2008). Si les données sur les substances toxiques dans l'environnement aquatique ont été étudiées et si les impacts de certaines d'elles sur la santé humaine et animale sont bien connus, pour d'autres par contre, les données sont très limitées.

2.7.6 Changements climatiques

Le réchauffement du climat est une réalité dans le sud du Québec. Plusieurs régions du Québec ont connu un réchauffement notable au cours des années 1960 à 2003. Le réchauffement le plus marqué des températures a été observé dans l'ouest et le centre du Québec méridional. Les changements climatiques auront un effet non négligeable sur les quantités d'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent et entraîneront une profonde modification de la dynamique des cours d'eau, ainsi que la perte d'habitats diversifiés, l'augmentation de la pollution de l'eau par la remise en suspension de sédiments contaminés et la prolifération de plantes émergentes envahissantes (Lavoie et al., 2003; Hudon, 2005; Bibeau et Rouleau, 2007).

3.0 AIRES PROTÉGÉES

3.1 La planification de la conservation au Québec

Bien que des aires protégées aient vu le jour auparavant, ce n'est que dans les années 1970 que la planification de la conservation a véritablement pris son essor au Québec. Dans la foulée du Programme biologique international visant à répertorier les milieux naturels à préserver intégralement et de façon permanente, le gouvernement du Québec adopte la Loi sur les réserves écologiques en 1974. Suit l'adoption de la Loi sur les parcs en 1977 dont l'objectif est de protéger le patrimoine naturel tout en satisfaisant les besoins de plein air et de récréation de la population.

Au cours des deux dernières décennies, de nombreux programmes gouvernementaux ont eu une incidence notable sur la protection de la biodiversité du territoire québécois dont le Plan d'action sur les parcs, le Programme de constitution des réserves écologiques, l'Entente Saint-Laurent Vision 2000 et le Plan conjoint des habitats de l'Est (MENV, 1996). L'adoption, à la fin des années 1980, de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables et la modification de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ont offert de nouveaux mécanismes de conservation de la biodiversité. Des organismes environnementaux, notamment Nature-Québec (anciennement l'Union québécoise pour la conservation de la Nature) et le Fonds mondial pour la nature, ont également fait la promotion de la conservation en produisant des cartes des milieux à protéger dans le Québec méridional et en soutenant les efforts de communautés locales (WWF-UQCN, 1995).

Dans la foulée du Sommet de Rio en 1992, le gouvernement du Québec a proposé une stratégie de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (MENV, 1996). Révisée en 2004, cette stratégie réitère l'importance pour le gouvernement d'établir et de maintenir un réseau intégré et représentatif d'aires protégées nécessaires à la préservation de la diversité biologique (MDDEP, 2004). En matière d'aires protégées, la planification gouvernementale vise à : 1) augmenter à 8 % du territoire québécois la superficie du réseau d'aires protégées; 2) sauvegarder des échantillons représentatifs de la diversité biologique, tant terrestre, aquatique, estuarienne que marine; 3) intégrer les aires protégées dans tous les processus d'affectation du territoire, d'allocation de ressources, de droits et de privilèges liés au territoire et de ressources à caractère public; et 4) faciliter la conservation d'aires protégées en terres privées par les individus, les organismes non gouvernementaux de conservation et le secteur privé en général. Adoptée en 2002, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel vient concrétiser la volonté du gouvernement du Québec de faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité en instaurant des mesures de protection des milieux naturels complémentaires aux autres moyens existants, dont les statuts de protection conférés à certaines aires sous la responsabilité d'autres ministères ou organismes gouvernementaux (Gouvernement du Québec, 2002).

La stratégie gouvernementale tient compte de tous les statuts d'aires protégées en terre publique, tant fédérale, provinciale que municipale, mais surtout, elle reconnaît l'importance de protéger les milieux naturels en terre privée. Ainsi, les projets de conservation pilotés par des organismes non gouvernementaux ont grandement bénéficié du soutien des programmes gouvernementaux tant provinciaux que fédéraux. Dans la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, les gains significatifs en aires protégées faits au cours des dernières années sont en grande partie le résultat des efforts consentis par les organismes de conservation. D'après le registre du gouvernement du Québec et le répertoire des milieux naturels protégés par des organismes non gouvernementaux au Québec (RMN, 2009), les aires protégées dans l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain représentent 1 398 km², soit 4,54 % du territoire (figure 12). La liste complète apparaît à l'annexe 6. Dans l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, les aires protégées appartiennent aux groupes suivants (figure 13) :

- Les aires protégées fédérales : les lieux historiques nationaux du Canada, les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs.
- Les aires protégées provinciales : les parcs québécois, les réserves écologiques, les refuges fauniques, les rivières à saumon, les habitats fauniques légalement désignés en terre publique, les habitats floristiques, les milieux naturels protégés par la Fondation de la Faune du Québec.
- Les aires protégées municipales : les parcs d'intérêt récréotouristique et de conservation et les parcs régionaux urbains
- Les aires protégées par une chartre d'organisme privé dont Conservation de la nature Canada, par des institutions ou par des individus en vertu du statut de réserve naturelle reconnue en terre privée.

La protection effective de la biodiversité est variable selon que les aires protégées appartiennent à l'une ou l'autre des catégories de l'Union internationale pour la conservation de la nature (Dudley, 2008)(figure 14).

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas, comme tel, de statuts de conservation reconnus par l'UICN, de nombreuses aires jouissent d'une reconnaissance internationale. Les Réserves de biosphère du Lac-Saint-Pierre et du Mont-Saint-Hilaire sont les plus notables suivies des sites RAMSAR du lac Saint-Pierre, du lac Saint-François et du Cap-Tourmente. On reconnaît également 29 zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) (annexe 7).

Figure 12. Aires protégées de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain

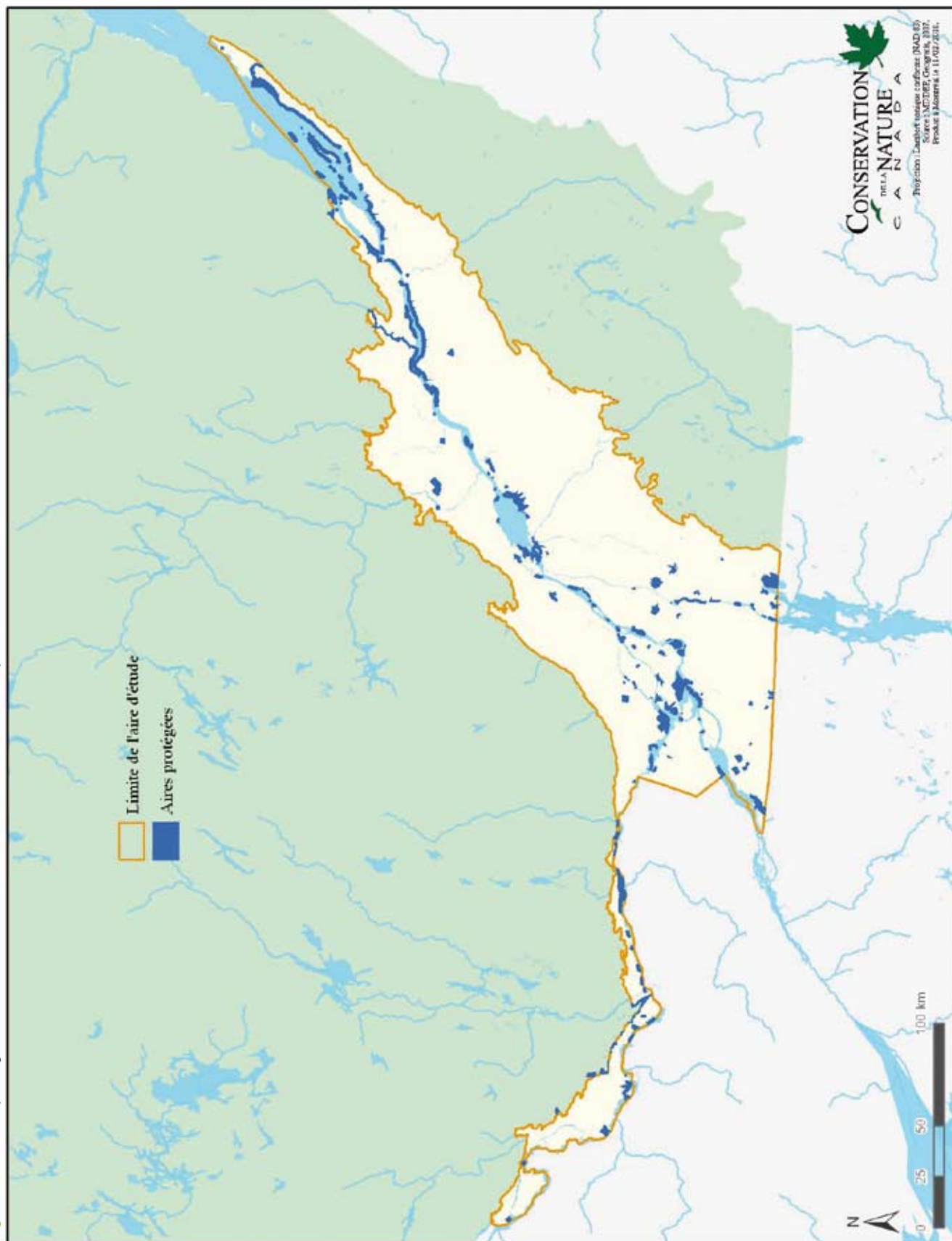


Figure 13. Répartition des aires protégées par juridiction et par statut

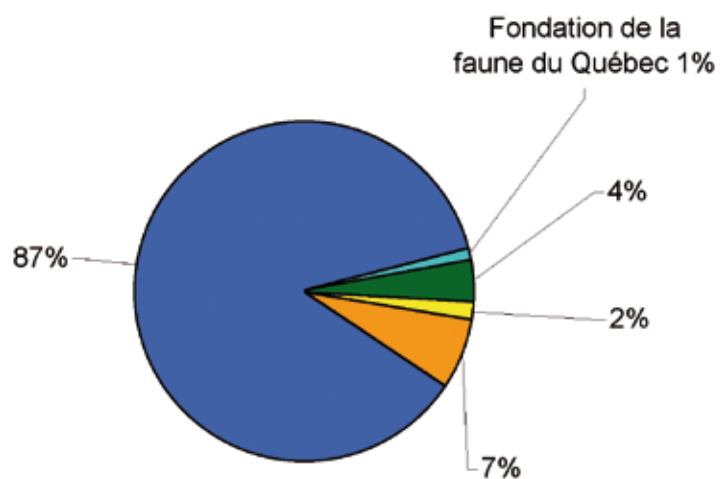
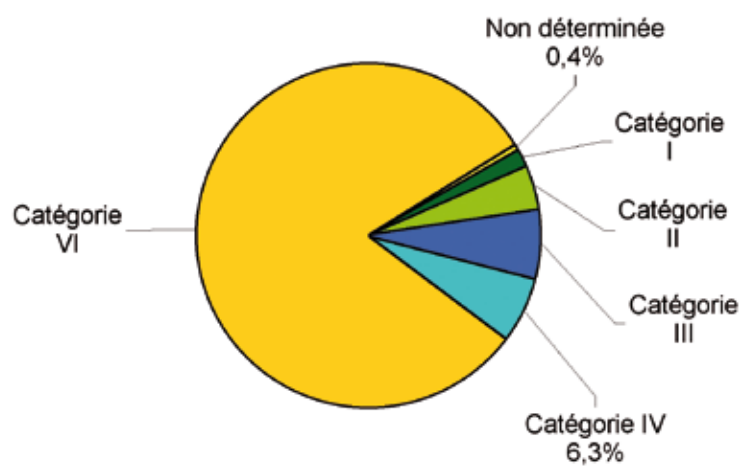


Figure 14. Répartition des aires protégées par catégorie UICN



4.0 MÉTHODES

La planification écorégionale pour la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain vise à identifier les sites prioritaires qui, par leur complémentarité, permettraient d'augmenter la contribution du réseau des aires protégées à la protection d'échantillons représentatifs de cette écorégion et à sauvegarder les espèces en situation précaire ainsi que les communautés et les écosystèmes rares.

L'identification des sites prioritaires se base sur la méthodologie développée par *The Nature Conservancy* (Groves et al., 2003) et mise en œuvre depuis près de 20 ans aux États-Unis. Elle innove de trois façons : 1) elle met l'emphasis sur les occurrences des espèces et des communautés les plus à risque répertoriées dans les centres de données sur le patrimoine naturel; 2) elle profite des avantages offerts par les systèmes d'information géographique pour analyser la qualité des milieux naturels; et 3) elle identifie les sites qui, à l'échelle du paysage, sont les plus importants pour la protection de la biodiversité.

L'objectif de la planification écorégionale est la conservation à long terme de toutes les espèces et communautés présentes dans l'écorégion. Cet objectif très large comprend toutes les formes de vie qui composent la diversité biologique de ce territoire, allant des grands mammifères aux invertébrés microscopiques du sol. Pour capter toute cette diversité biologique dans le plan de conservation tout en tenant compte de sa répartition sur le territoire, l'approche du filtre grossier et celle du filtre fin développée par *The Nature Conservancy* et reprise par Gérardin et al. (2002) ont été privilégiées.

L'analyse du filtre grossier vise à capturer les milieux les plus fréquents et les espèces les plus communes par l'identification des écosystèmes représentatifs à conserver. À cause de leur répartition, certaines espèces et milieux naturels rares peuvent échapper à cette analyse. Aussi, l'analyse du filtre fin permet de saisir, par le biais de différentes sources d'informations, les espèces et les milieux naturels qui ne pourraient être représentés autrement dans le plan de conservation de l'écorégion.

À l'instar des analyses de Gérardin et al. (2002), la sélection des sites s'articule autour du cadre écologique de référence qui découpe l'ensemble du Québec en unités cartographiques, selon un système hiérarchique de niveaux de perception et dont les niveaux supérieurs s'inscrivent dans une perspective nord-américaine (annexe 1). Le troisième niveau, celui de l'ensemble physiographique, est utilisé comme référence spatiale pour évaluer la contribution des milieux naturels aux objectifs de conservation. Ce découpage cartographique selon les lignes de force du milieu physique est indépendant des peuplements forestiers ou des limites administratives. Il représente des limites naturelles, permanentes et reconnaissables sur le terrain.

On compte 27 ensembles physiographique dans la portion québécoise de l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain (figure 5 et tableau 1). Leur superficie moyenne est de 1 139 km².

4.1 Analyse du filtre grossier

Dans le contexte du développement du réseau d'aires protégées du Québec, la composition et la répartition spatiale des écosystèmes représentatifs sont à la base de l'application du filtre grossier par Gérardin et al. (2002) inspirée des travaux de Pressey et al. (1994). Pour les provinces naturelles de la zone boréale où cette analyse fut conduite pour la première fois au Québec, ces auteurs expliquent qu'à cette échelle et devant la tâche insurmontable d'aborder la biodiversité par la connaissance des espèces et des habitats, la dimension physique des écosystèmes a été privilégiée.

Pour les provinces naturelles (ou écorégions) plus méridionales du Québec, cette lacune dans les connaissances sur la biodiversité n'est qu'en partie comblée. En effet, la répartition des habitats et des espèces les plus rares ou ayant un intérêt économique, est relativement bien connue. Toutefois, pour les habitats les plus fréquents et les espèces les plus communes, l'application du filtre grossier demeure pertinente et nécessaire. Selon Groves et al. (2003), l'intégration des données existantes sur les composantes biotiques permettrait une meilleure représentation de la biodiversité. Aussi, dans l'exercice de planification écorégionale pour la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, les composantes physiques du milieu ont été utilisées en combinaison avec les données sur les peuplements forestiers et les milieux humides pour caractériser les écosystèmes; leurs attributs et ceux de leur contexte environnant font partie intégrante de l'analyse. S'ensuit l'hypothèse selon laquelle, à défaut d'une connaissance exhaustive des espèces et des habitats, le maintien à long terme de la diversité naturelle des communautés et des espèces les plus communes comme les plus rares serait assuré si les sites exceptionnels et représentatifs ayant conservé une plus grande intégrité écologique étaient protégés.

Par ailleurs, dans le cadre cette exercice, l'analyse se distingue des travaux de Gérardin et al. (2002) du fait qu'elle est appliquée à une portion seulement du territoire, celle constituée de parcelles encore naturelles. L'analyse du filtre grossier repose donc sur les valeurs d'irremplaçabilité et de représentation de la diversité écologique établies pour chaque parcelle de forêt et chaque milieu humide ciblé par ensemble physiographique. L'analyse est complétée par l'évaluation d'attributs permettant de qualifier la condition de chaque parcelle ou milieu, tels leur taille, la présence d'espèces menacées ou vulnérables, le niveau de fragmentation de même que leurs fonctions écologiques et leur contexte environnant.

4.1.1 Cibles du filtre grossier

Les cibles du filtre grossier visent à assurer la représentation dans le plan de conservation d'un ensemble de sites représentatifs et viables des différents écosystèmes présents dans la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain. Cela implique que les cibles choisis soient d'une superficie suffisante pour maintenir à long terme la diversité des communautés naturelles et des espèces qui s'y trouvent, en tenant compte des processus écologiques qui les maintiennent et de l'amplitude et de la fréquence auxquelles ils se produisent.

Les milieux forestiers

La littérature rapporte des superficies allant de 20 à 80 ha comme l'aire minimale requise pour maintenir les communautés forestières dans les forêts tempérées nordiques (Nudds, 1993; Leaks *et al.*, 1994; Shafer, 1995; Gratton et Nantel, 1999). Gratton et Nantel (1999) ont évalué que des fragments forestiers allant de 6 à 27 ha, selon la largeur de l'effet de lisière, permettraient de maintenir des populations d'espèces arborescentes associées à un régime de perturbation de faible étendue, caractéristique des forêts décidues, et seraient probablement adéquats pour un nombre d'arbustes et d'herbacées, ainsi que pour certaines espèces peu mobiles de petits mammifères, d'amphibiens, de reptiles et d'invertébrés. Selon Langevin et Bélanger (1994), les oiseaux seraient de bons bio-indicateurs de la valeur des boisés en milieu agricole puisqu'ils sont largement répandus sur le territoire et qu'une grande variété d'entre eux montre des exigences écologiques bien précises, tout particulièrement celles reliées aux caractéristiques de l'intérieur de la forêt. Certaines espèces sont en effet beaucoup plus sensibles à la taille des boisés et ne sont que rarement observés dans les parcelles de forêts de faible superficie ou isolées, notamment le pic chevelu (*Picoides villosus*), la grive fauve (*Catharus fuscescens*) et la paruline du Canada (*Wilsonia canadensis*). Ces auteurs estiment qu'à partir de 35 ha, un boisé possède un fort potentiel pour la conservation dans un contexte où le couvert forestier est très fragmenté. Environnement Canada (2004) considère que des boisés de 20 à 50 ha sont requis pour soutenir certaines espèces d'oiseaux sensibles à la superficie de l'habitat. Dans la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, la superficie des milieux forestiers aux fins de l'analyse du filtre grossier a été fixée à 40 ha et plus, de manière à inclure les conditions minimales requises pour qu'un écosystème forestier puisse abriter des espèces caractéristiques de la forêt profonde.

Les milieux humides

Les milieux humides, même de très petites superficies peuvent être importants pour la reproduction des amphibiens ou peuvent offrir un habitat à la sauvagine pour la formation des couples au printemps et pour l'alimentation. Même aussi petit qu'un hectare, un milieu humide peut soutenir des petites populations permanentes de rat musqué et d'herpétofaune. Plus leur superficie est étendue, plus leur

diversité augmente (Environnement Canada, 2004). On estime qu'à partir de cinq hectares, un milieu humide est suffisamment grand pour être utilisé régulièrement par des oiseaux aquatiques (Jean-Luc Desgranges, comm. pers.). Cette superficie a donc été retenue pour l'analyse.

4.1.2 Bases de données territoriales

Les sources d'informations spatiales pour réaliser l'analyse du filtre grossier devaient remplir trois critères :

1. Elles devaient couvrir toute la zone d'étude de manière homogène;
2. Elles devaient être en format numérique pour le traitement géomatique;
3. Elles devaient être documentées et faire partie d'une typologie de milieux forestiers et de milieux humides déjà reconnue.

Les annexes 8 et 9 présentent les sources de références spatiales utilisées et comment elles ont été converties pour constituer les deux bases de données territoriales qui ont servi à l'analyse. Pour les milieux forestiers il s'agit de la Base de données topographiques du Québec et du Système d'information écoforestière du ministère des Ressources naturelles et de la faune et, pour les milieux humides, de l'Atlas de conservation des terres humides de la vallée du Saint-Laurent, et de la Cartographie des milieux humides du Saint-Laurent, produite par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada.

Dans cette écorégion au couvert naturel très fragmenté, les milieux forestiers de plus de 40 ha se chiffrent à 3 045 parcelles de forêt représentant 8 030 km², soit quelque 26 % du territoire (figure 15). Ces parcelles sont caractérisées par 25 types de peuplement forestier et neuf types de dépôt de surface qui, pour les fins de l'analyse, sont le résultat du regroupement des 116 types de peuplement forestier et des 47 types de dépôt de surface identifiés dans le système d'information écoforestière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (tableaux 2 et 3). En combinant les peuplements et les dépôts retenus, 150 types d'écosystèmes décrivant le couvert forestier de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain ont été reconnus.

Figure 15. Base territoriale du filtre grossier - Milieux forestiers



La caractérisation des milieux humides résulte de l'union des bases de données existantes (tableau 4). Les milieux humides considérés aux fins de l'analyse du filtre grossier sont ceux de plus de cinq hectares. Ceux de superficie plus petite ont été considérés s'ils formaient avec d'autres milieux distants de moins de 50 m, un complexe humide de plus de 5 ha. Ce sont donc 1 758 milieux humides de plus de 5 ha, composés d'herbiers, de marais, de prairies, de marécages et de tourbières avec ou sans mares, qui ont été caractérisés. Ils occupent une superficie de près de 1 786 km², soit 6 % du territoire (figure 16).

Tableau 2. Liste des dépôts de surface

Dépôt de surface	Description
<i>Till</i>	Dépôts glaciaires incluant les dépôts glaciaires sans morphologie particulière, les tills indifférenciés, tills à matrice argileuse, drumlins et drumlinoïdes et les moraines frontales
<i>Till mince</i>	Dépôts glaciaires de moins de un mètre d'épaisseur incluant les tills indifférenciés, till à matrice argileuse, drumlins et drumlinoïdes et les moraines frontales
<i>Sable et gravier</i>	Dépôts fluvioglaciaires incluant les dépôts juxta-glaciaires, eskers, kames, deltas fluvioglaciaires, deltas d'esker et les dépôts fluviaux incluant les dépôts alluviaux récents et anciens
<i>Argile</i>	Dépôts lacustres incluant les plaines lacustres, les dépôts marins d'eau profonde et d'eau peu profonde à matrice limoneuse
<i>Sable</i>	Dépôts marins incluant les dépôts glaciolacustres d'eau profonde et les dépôts marins peu profonds
<i>Sable fin</i>	Dépôts littoraux marins représentés par des plages soulevées
<i>Organique</i>	Dépôts organiques
<i>Roc</i>	Substrat rocheux incluant le roc où les affleurements rocheux occupent plus de 25 % et le roc sédimentaire

Tableau 3. Liste des peuplements forestiers

Peuplements forestiers	Description
<i>Bétulaie jaune avec résineux</i>	Tous les peuplements mélangés dominés par le bouleau jaune
<i>Bétulaie blanche ou peupleraie</i>	Tous les peuplements dominés par le bouleau blanc et/ou le peuplier
<i>Bétulaie blanche ou peupleraie avec résineux</i>	Tous les peuplements mélangés dominés le bouleau blanc et/ou le peuplier
<i>Pessière</i>	Tous les peuplements dominés par l'épinette noire ou l'épinette rouge
<i>Érablière rouge</i>	Tous les peuplements dominés par l'érable rouge
<i>Érablière rouge avec résineux</i>	Tous les peuplements mélangés dominés par l'érable rouge
<i>Érablière à sucre</i>	Tous les peuplements dominés par l'érable à sucre
<i>Peuplement de feuillus d'essences non commerciales</i>	Tous les peuplements dominés par des essences feuillues non commerciales
<i>Peuplement de feuillus sur station humide</i>	Tous les peuplements dominés par des essences feuillues sur station humide
<i>Peuplement de feuillus tolérants</i>	Tous les peuplements dominés par des essences feuillues tolérantes dont les chênes et le hêtre
<i>Mélèze</i>	Tous les peuplements dominés par le mélèze laricin
<i>Peuplement de feuillus et de résineux</i>	Tous les peuplements mélangés d'essences feuillues et résineuses
<i>Pinède à pin blanc ou pin rouge</i>	Tous les peuplements dominés par le pin blanc et/ou le pin rouge

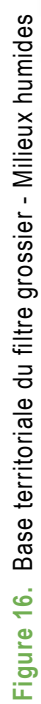
Tableau 3. Liste des peuplements forestiers (suite)

Peuplements forestiers	Description
<i>Pinède à pins gris</i>	Tous les peuplements dominés par le pin gris
<i>Prucheraie</i>	Tous les peuplements dominés par la pruche de l'est
<i>Prucheraie à bouleau jaune</i>	Tous les peuplements dominés par la pruche de l'est et le bouleau jaune
<i>Peuplement de résineux</i>	Tous les peuplements dominés par des essences résineuses
<i>Peuplement de résineux et d'érable rouge</i>	Tous les peuplements dominés par des essences résineuses et l'érable rouge
<i>Peuplement de résineux et de feuillus tolérants</i>	Tous les peuplements dominés par des essences résineuses et feuillus tolérantes
<i>Peuplement de résineux</i>	Tous les peuplements dominés par des essences résineuses tolérantes
<i>Sapinière</i>	Tous les peuplements dominés par le sapin baumier
<i>Sapinière à épinette noire ou rouge</i>	Tous les peuplements dominés le sapin baumier, l'épinette noire ou l'épinette rouge
<i>Sapinière à pin blanc ou rouge</i>	Tous les peuplements dominés par le sapin baumier, le pin blanc ou le pin rouge
<i>Sapinière à épinette blanche</i>	Tous les peuplements dominés le sapin baumier et l'épinette blanche
<i>Cédrrière</i>	Tous les peuplements dominés le thuya occidental

Tableau 4. Liste des milieux humides

Type de milieu humide	L'atlas de conservation des terres humides de la vallée du Saint-Laurent (Environnement Canada, 1999)	Cartographie des milieux humides du Saint-Laurent (Environnement Canada, 2002)	Filtre grossier
	Eau peu profonde	Eau peu profonde	Non considéré
<i>Herbier aquatique</i>	Herbier aquatique	Eau peu profonde avec végétation	Herbier aquatique
<i>Marais</i>	Marais		
<i>Prairie humide</i>	Prairie humide	Haut marais	Prairie humide
<i>Marécage</i>	Marécage arbustif ou arboré	Marécage arbustif et arboré	Marécage arbustif et/ou arboré sur sol minéral ou sur tourbe
<i>Tourbière</i>	Tourbière naturelle		Tourbière naturelle
<i>Tourbière</i>	Tourbière naturelle		Tourbière naturelle avec mares ²
<i>Tourbière</i>	Tourbière en exploitation		Non considéré
<i>Zone inondable</i>	Terre agricole inondée		Non considéré

² Déterminée en combinant les tourbières de l'Atlas de conservation des terres humides à la couche hydrographique de la Base de données topographique du Québec.



4.1.3 Objectifs de conservation du filtre grossier

Pour assurer que les sites sélectionnés puissent adéquatement représenter la biodiversité de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain et soient susceptibles de maintenir leurs caractéristiques intrinsèques et de subvenir aux besoins des espèces qu'ils abritent, des objectifs de conservation ont été fixés. Inspirés de Gérardin et al. (2002), ces objectifs sont liés à la répartition spatiale des sites, à la superficie minimale à protéger par ensemble physiographique et aux attributs permettant d'assurer l'intégrité écologique de chaque site. Les objectifs sont les suivants :

1. que soient retenus de préférence les sites déjà dans des aires protégées; les sites contigus à des aires protégées ou à des projets de conservation; les sites considérés comme prioritaires dans les études connues et les revendications notoires en la matière;
2. que les écosystèmes contribuant à la protection des espèces menacées ou vulnérables soient choisis en priorité;
3. qu'au moins 20 % de la superficie de chaque type d'écosystèmes forestiers et milieux humides présents dans un ensemble physiographique soient représentés;
4. à contribution égale, que les sites de grande superficie soient choisis en priorité;
5. à contribution égale, que les attributs des sites choisis et le contexte environnant permettent d'en assurer plus sûrement l'intégrité écologique à long terme.

4.1.4 Attributs des milieux naturels

Les attributs visant à caractériser les sites correspondent à une série d'informations cartographiques complémentaires dérivées des sources de données décrites aux annexes 8 et 9, stockées, structurées et traitées à l'aide des logiciels MS Access, Arcview et C-Plan. Ces attributs ont servi à l'évaluation des sites pour la sélection de ceux jugés prioritaires pour la conservation de la biodiversité. Ce sont les suivants :

Superficie en hectares

La superficie des sites est celle établie à partir des bases de données territoriales. La littérature scientifique reconnaît de manière générale que plus la superficie d'un écosystème intact est grande, plus la diversité est élevée et

plus les processus écologiques en place sont susceptibles de se maintenir dans le temps. Ainsi, plus la superficie est importante, plus elle contribue à faire augmenter la valeur d'un site pour la conservation.

Aire protégée

Cet attribut correspond à la superficie d'un site se superposant totalement ou en partie aux aires jouissant déjà d'un statut de conservation tel que défini par le registre des aires protégées du gouvernement du Québec et le répertoire des milieux naturels protégés du RMN (2009). L'existence d'un statut de protection vient augmenter la valeur d'un site pour la conservation.

Irremplacabilité

L'application du logiciel C-plan développée par Pressey et al. (1994) permet de calculer une valeur d'irremplacabilité d'un site par rapport à un territoire de référence. Cette valeur a été établie pour chaque site (milieu forestier ou humide) situé dans un ensemble physiographique donné. Elle est déterminée en comparant les différents types d'écosystèmes dont se compose un site à ceux de chaque site présent dans l'ensemble physiographique. Plus un site ou une portion de celui-ci est rare, plus sa valeur est élevée (maximum = 1). Tous les sites hautement irremplaçables contribuent fortement à l'atteinte des objectifs de conservation car il n'existe pas d'alternative, il n'y a pas de solution de rechange dans le territoire de référence. À l'opposé, les sites de faible irremplacabilité ont une contribution plus faible à l'atteinte des objectifs de conservation car ce sont des sites composés d'écosystèmes communs et il existe plusieurs solutions de rechange dans le territoire de référence (Gérardin et al., 2002).

Contribution à l'objectif de 20 % de représentation

Une revue de littérature du *Environmental Law Institute* (2003) rapporte que selon les espèces, la région géographique et les paramètres étudiés, la superficie requise pour préserver un habitat adéquat représente de 5 à 80 % d'un écosystème donné; la recommandation de cette institution est que de 20 à 60 % des milieux naturels dans un paysage donné devraient être protégés pour assurer la protection de la majeure partie de la biodiversité. De manière similaire, Groves et al. (2003) estiment que conserver de 80 à 90 % des espèces requiert de 30 à 40 % de la superficie occupée par un écosystème et qu'en deçà du seuil de 20 %, la persistance de plusieurs espèces est compromise. Dans le cadre du plan de conservation de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, l'objectif de représenter 20 % de chaque type d'écosystèmes forestiers et milieux humides a donc été fixé comme un seuil minimal à atteindre à court terme.

En corollaire à la valeur d'irremplacabilité, le logiciel C-Plan permet, pour tout type d'écosystème composant un site, de lui attribuer à une valeur qui détermine sa contribution à des objectifs de conservation préalablement fixés. Cette valeur permet de choisir de façon optimale les sites permettant d'atteindre les objectifs de conservation

(Pressey et al., 1994; Pressey, 1998 in Gérardin et al., 2002). Le principe général selon lequel il existe une relation entre la superficie occupée par un type d'écosystème et le nombre d'espèces qu'il supporte est à la base de l'objectif de conservation de 12 % établi par les pays membres de l'UICN (United Nations, 1987). Wilson (1992) suggère cependant que cet objectif est nettement insuffisant.

Nombre d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Le nombre d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au sein d'un site est un indicateur de son importance pour la conservation de la biodiversité. Celles-ci ont été identifiées à partir de la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). La liste des espèces suivies par le CDPNQ est présentée aux annexes 3 et 4.

Type d'occupation du sol dans le contexte immédiat environnant

Selon l'hypothèse que moins le contexte environnant d'un site est perturbé plus celui-ci a de chances de maintenir ses caractéristiques, une valeur d'intégrité du milieu environnant a été calculée à l'intérieur de 200 m autour des milieux humides et de un kilomètre autour des milieux forestiers. Lorsque plus de 70 % de la superficie est occupée par des milieux naturels, l'occupation est considérée naturelle. Avec moins de 70 %, l'occupation est considérée anthropique.

Fragmentation

Le taux de fragmentation (mètres par hectare) d'un écosystème est un indicateur d'atteinte à l'intégrité d'un site et est calculé en évaluant la distance linéaire occupée par des autoroutes, des routes (pavées et non pavées), des chemins non carrossables et des voies abandonnées, en construction et ferrées par rapport à la superficie du site.

Fragmentation de la zone tampon

Le taux de fragmentation du contexte environnant est un indicateur de l'accessibilité du site et des menaces à son intégrité et est calculé en évaluant la distance en mètres par hectare occupée des autoroutes, des routes (pavées et non pavées), des chemins non carrossables et des voies abandonnées, en construction et ferrées dans une zone tampon calculée à l'intérieur de 200 m autour des milieux humides et de un kilomètre autour des milieux forestiers.

Ouvrages

La présence d'un ouvrage dans un milieu humide tel un barrage ou un seuil est un indicateur d'atteinte à son intégrité et son impact est calculé en évaluant la distance en mètres par hectare occupée par un ouvrage à l'intérieur du milieu humide et dans sa zone tampon de 200 m.

Ligne de transport hydroélectrique

Le taux de fragmentation d'un site par une ligne de transport hydroélectrique est un indicateur d'impact à son intégrité et est calculé en évaluant la distance en mètres par hectare occupée par une ligne de transport hydroélectrique à l'intérieur d'un site.

Occupation par un cours d'eau

La surface occupée par un cours d'eau à l'intérieur d'une zone tampon de 100 m est un indicateur de son importance pour la conservation de la biodiversité.

Contiguïté à un cours d'eau

La distance en mètres par hectare contiguë à un cours d'eau à l'intérieur d'une zone tampon de 100 m est un indicateur de son importance pour la conservation de la biodiversité.

4.1.5 Sélection des sites prioritaires

Dans l'atteinte des objectifs préalablement fixés, le processus de sélection des sites prioritaires s'est déroulé en considérant au départ la contribution des aires protégées existantes, puis en ajoutant les sites les plus importants pour la conservation de la biodiversité, de manière à combler les carences et à assurer, par leur complémentarité, la représentation de la diversité biologique et des processus écologiques.

Voici les étapes du cheminement suivi :

ÉTAPE 1 : Sélectionner les sites protégés en totalité ou en partie par un statut de conservation.

ÉTAPE 2 : Sélectionner les sites abritant des espèces désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

ÉTAPE 3 : Si l'objectif de 20 % de représentation de chaque type d'écosystème n'est pas atteint, sélectionner parmi les sites de 100 ha et plus, ceux ayant la valeur d'irremplaçabilité la plus élevée. À contribution égale, parmi les sites sélectionnés à l'étape 3, choisir en priorité:

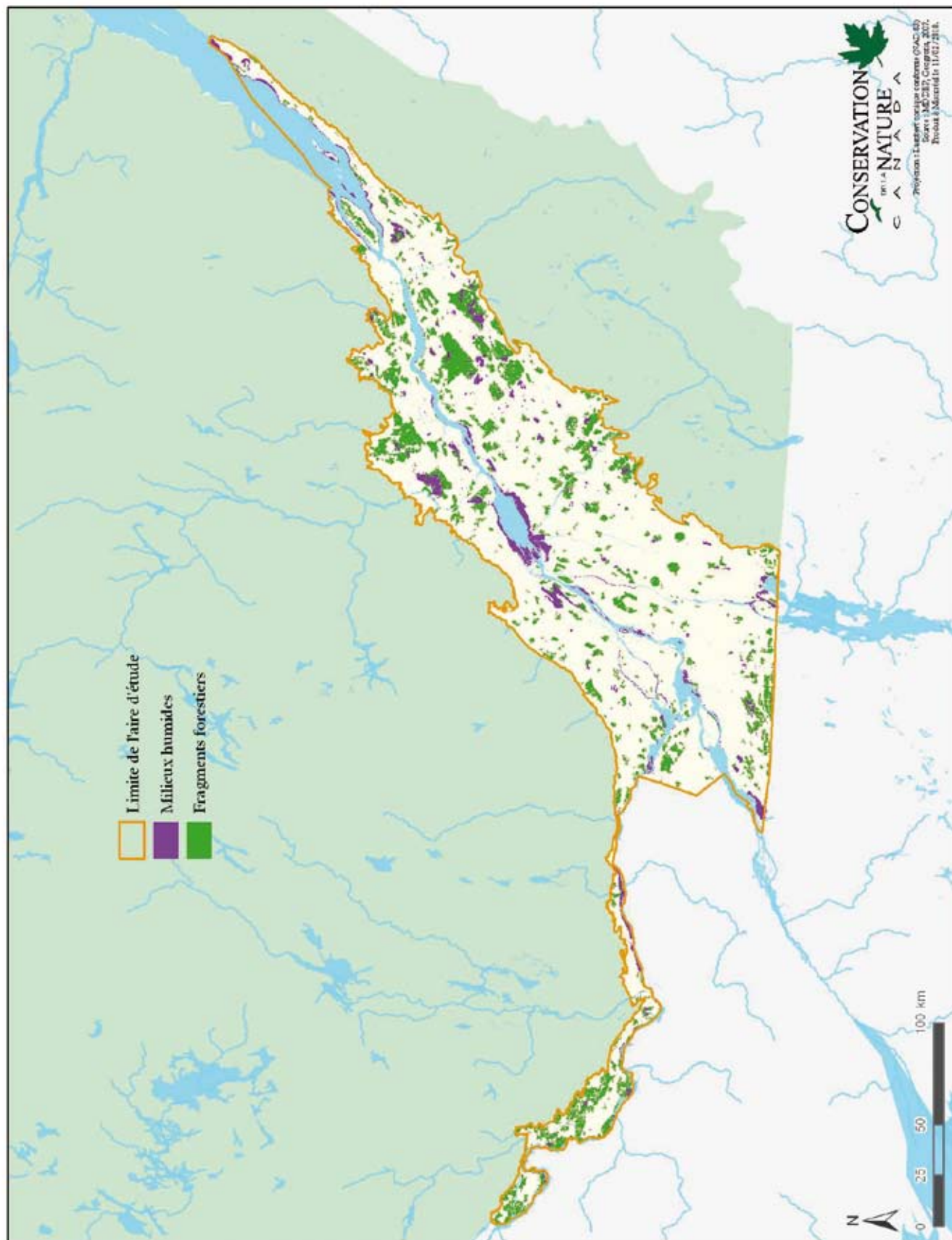
- a) les sites n'ayant aucune fragmentation ou ouvrage apparent à l'intérieur du site et une fragmentation dans la zone tampon de moins de 100 m/ha.
- b) les sites ayant le plus grand contact avec un plan d'eau ou un cours d'eau;
- c) les sites ayant une occupation naturelle du sol dans la zone tampon.

ÉTAPE 4 : Si les objectifs de 20 % de représentation de chaque type d'écosystème n'est pas atteint, poursuivre la sélection parmi les sites restants ayant une valeur d'irremplaçabilité de moins de 0,3. Parmi les sites sélectionnés à l'étape 4, choisir en priorité ceux qui répondent aux critères décrits en a), b) et c) au paragraphe précédent.

ÉTAPE 5 : Si les objectifs de 20 % de représentation de chaque type d'écosystème n'est pas atteint, poursuivre la sélection parmi les sites restants jusqu'à l'atteinte des objectifs.

La figure 17 présente les sites prioritaires sélectionnés par le filtre grossier.

Figure 17. Base territoriale du filtre grossier - Milieux humides



4.2 Analyse du filtre fin

Par l'analyse du filtre fin, la planification écorégionale vise à saisir les occurrences des cibles de conservation que sont les espèces menacées et vulnérables, les communautés et les écosystèmes rares importants au maintien de la biodiversité de l'écorégion. Cette analyse permet d'assurer que les cibles qui n'auraient pas été captées par le filtre grossier soient représentées dans le plan de conservation de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain.

4.2.1 Cibles du filtre fin

Espèces menacées et vulnérables

Les cibles représentées par les espèces menacées et vulnérables de la flore vasculaire et de la faune vertébrée ont été classées en cibles prioritaires et secondaires. Les espèces prioritaires sont celles pour lesquelles l'atteinte des objectifs spécifiques de conservation dans l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain revêt une importance capitale pour la protection de l'espèce. Elles se distinguent par un ou plusieurs des attributs suivants :

- les espèces ayant un rang de priorité à l'échelle globale de G1 à G3;
- les espèces endémiques à l'écorégion;
- les espèces dont la répartition est disjointe ou sporadique et ayant un rang de priorité à l'échelle nationale de N1 à N3;
- les espèces ayant un statut québécois ou canadien en vertu des lois fédérale ou provinciale.

Les espèces secondaires sont celles qui, si elles ont été captées par le filtre grossier, contribuent à la conservation de la biodiversité de l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain. Elles possèdent au moins un des attributs suivants :

- Les autres espèces ayant un rang de priorité à l'échelle nationale de N1 à N3;
- Les autres espèces ayant un rang de priorité à l'échelle sub-nationale de S1 à S3 dans toutes les autres juridictions de l'écorégion (New York et Vermont).

La source de données pour les espèces menacées et vulnérables est le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) où sont colligées les informations sur les quelques 10 000 occurrences des 470 espèces suivies, principalement des plantes vasculaires et des animaux vertébrés. Tirées de CDPNQ (2008), les données pour chaque occurrence d'espèce qui ont servi à l'analyse du filtre fin sont : le rang de priorité pour la conservation de l'espèce, la précision de la localité de l'occurrence et son rang de qualité, de même que le type de répartition et le statut.

Les cibles de conservation choisies pour l'analyse du filtre fin sont les meilleures occurrences (rang de qualité A,B,C selon le CDPNQ) de 89 plantes vasculaires et de 37 animaux vertébrés jugés importants pour la protection de la biodiversité spécifique de l'écorégion. De ce nombre, 90 sont des cibles prioritaires et 46 des cibles secondaires. La liste des espèces ciblées est présentée aux tableaux 5 et 6. La figure 18 illustre leurs occurrences dans l'écorégion et les figures 19 et 20 les classent par groupe taxonomique et par type de répartition.

Tableau 5. Liste des cibles prioritaires du filtre fin

CATÉGORIE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	RANG GLOBAL	RANG NATIONAL	RANG SUBNATIONAL	RÉPARTITION	STATUT AU CANADA	STATUT AU QUÉBEC	JUSTIFICATION
Poisson	<i>Acipenser fulvescens</i>	esturgeon jaune	G3	N3N4	S3	répandue	menacée	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Poisson	<i>Acipenser oxyrinchus</i>	esturgeon noir	G3	N3	S3	périphérique	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Poisson	<i>Alosa sapidissima</i>	alose savoureuse	G5	N4	S4	répandue		vulnérable	légalement désignée au Québec
Poisson	<i>Ammocrypta pellucida</i>	dard de sable	G3	N3	S2	périphérique	menacée	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Poisson	<i>Anguilla rostrata</i>	anguille d'Amérique	G4	N4	S3	répandue	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Poisson	<i>Esox americanus vermiculatus</i>	brochet vermiculé	G5T5	N4	S1	périphérique	menacée	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Poisson	<i>Ichthyomyzon fossor</i>	lamproie du Nord	G5	N5	S3	répandue	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada

Tableau 5. Liste des cibles prioritaires du filtre fin

CATÉGORIE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	RANG GLOBAL	RANG NATIONAL	RANG SUBNATIONAL	RÉPARTITION	STATUT AU CANADA	STATUT AU QUÉBEC	JUSTIFICATION
Poisson	<i>Moxostoma carinatum</i>	chevalier de rivière	G4	N3	S2	périphérique	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Poisson	<i>Moxostoma hubbsi</i>	chevalier cuivré	G1	N1	S1	endémique	en voie de disparition	menacée	légalement désignée au Québec et au Canada
Poisson	<i>Osmerus mordax</i>	éperlan arc-en-ciel, population du sud du Saint-Laurent	G5		S3	sporadique	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Poisson	<i>Percina copelandi</i>	fouille-roche gris	G4	N2	S2	sporadique	menacée	vulnérable	légalement désignée au Québec et au Canada
Reptile	<i>Apalone spinifera</i>	tortue-molle à épines	G5	N4	S1	périphérique	menacée	menacée	légalement désignée au Québec et au Canada
Reptile	<i>Chelydra serpentina</i>	tortue serpentine	G5	N5	S4	répandue	préoccupante	non suivie	légalement désignée au Canada
Reptile	<i>Clemmys guttata</i>	tortue ponctuée	G5	N4	S1	périphérique	en voie de disparition	vulnérable	légalement désignée au Québec et au Canada
Reptile	<i>Clemmys insculpta</i>	tortue des bois	G5	N5	S3	périphérique	en voie de disparition	vulnérable	légalement désignée au Québec et au Canada
Reptile	<i>Emydoidea blandingii</i>	tortue mouchetée, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent	G4	N4	S1	périphérique	menacée	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Reptile	<i>Graptemys geographica</i>	tortue géographique	G5	N2	S2	périphérique	préoccupante	vulnérable	légalement désignée au Québec et au Canada
Reptile	<i>Lampropeltis triangulum</i>	couleuvre tachetée	G5	N3	S1	périphérique	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Reptile	<i>Sternotherus odoratus</i>	tortue musquée	G4	N3	S1	périphérique	menacée	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Aplectrum hyemale</i>	aplectrelle d'hiver	G5	N2	S1	périphérique	préoccupante	menacée	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Arisaema dracontium</i>	arisème dragon	G5	N3	S2	périphérique	préoccupante	menacée	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Aristida basiramea</i>	aristide à rameaux basilaires	G5	N1	S1	périphérique	menacée	susceptible	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Asclepias tuberosa</i> var. <i>interior</i>	asclépiade tubéreuse	G5?T5?	NNR	S1	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Asplenium ruta-muraria</i>	doradille des murailles	G5	N2	S1	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Bidens eatonii</i>	bident d'Eaton	G2	N2	S2	disjointe		susceptible	rang global
Plante	<i>Botrychium rugulosum</i>	botryche à limbe rugueux	G3	N2	SH	périphérique		susceptible	rang global

Tableau 5. Liste des cibles prioritaires du filtre fin

CATÉGORIE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	RANG GLOBAL	RANG NATIONAL	RANG SUBNATIONAL	RÉPARTITION	STATUT AU CANADA	STATUT AU QUÉBEC	JUSTIFICATION
Plante	<i>Carex lupuliformis</i>	carex faux-lupulina	G4	N2	S1	périphérique	en voie de disparition	menacée	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Chimaphila maculata</i>	chimapile maculée	G5	N1	SX	périphérique	en voie de disparition	susceptible	rang national
Plante	<i>Cicuta maculata</i> var. <i>victorinii</i>	cicutaire maculée variété de Victorin	G5T2	N2	S2	endémique de l'estuaire du Saint-Laurent	préoccupante	menacée	endémique de l'écorégion; légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Corallorhiza odontorhiza</i> var. <i>pringlei</i>	corallorhize d'automne variété de Pringle	G5T4T5	N4N5	S2	périphérique		menacée	S1 à S3 dans les juridictions voisines
Plante	<i>Cypripedium arietinum</i>	cyripède tête-de-bélier	G3	N3	S2	sporadique		vulnérable	rang global
Plante	<i>Epilobium ciliatum</i> var. <i>ecomosum</i>	épilobe à graines nues	G5T2Q	N2	S2	endémique de l'estuaire du Saint-Laurent		susceptible	endémique de l'écorégion
Plante	<i>Erigeron philadelphicus</i> ssp. <i>provancheri</i>	vergerette de Philadelphie sous-espèce de Provancher	G5T2	N2	S1	endémique du nord-est de l'Amérique	menacée	menacée	endémique de l'écorégion; légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Eriocaulon parkeri</i>	ériocaulon de Parker	G3	N2	S2	disjointe		menacée	rang global
Plante	<i>Eurybia divaricata</i>	aster à rameaux étalés	G5	N2	S1	périphérique	menacée	menacée	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Floerkea proserpinacoides</i>	floerkée fausse-proserpinie	G5	NNR	S3	sporadique		vulnérable	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Gaylussacia dumosa</i> var. <i>bigeloviana</i>	gaylussaquier nain variété de Bigelow	G4G5T5	N3N4	S1	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Gentianopsis procera</i> ssp. <i>macounii</i> var. <i>victorinii</i>	gentianopsis élancé variété de Victorin	G5T2Q	N2	S2	endémique de l'estuaire du Saint-Laurent	menacée	menacée	endémique de l'écorégion; légalement désignée au Québec
Plante	<i>Gratiola neglecta</i> var. <i>glaberrima</i>	gratiola négligée variété du Saint-Laurent	G5T2Q	N2	S2	endémique de l'estuaire du Saint-Laurent		susceptible	endémique de l'écorégion
Plante	<i>Helianthus divaricatus</i>	hélianthe à feuilles étalées	G5	NNR	S2	périphérique		vulnérable	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Juglans cinerea</i>	noyer cendré	G4	N3N4	S3	périphérique	en voie de disparition	susceptible	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Justicia americana</i>	carmantine d'Amérique	G5	N2	S1	périphérique	menacée	menacée	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Lindernia dubia</i> var. <i>inundata</i>	lindernie litigieuse variété estuarienne	G5T4Q	N3	S2	disjointe		susceptible	rang national
Plante	<i>Lipocarpus micrantha</i>	lipocarpe à petites fleurs	G4	N1	SX	périphérique	en voie de disparition	susceptible	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Lycopus americanus</i> var. <i>laurentianus</i>	lycope d'Amérique variété du Saint-Laurent	G5T2Q	N2	S2	endémique du N-E de l'Amérique		susceptible	endémique de l'écorégion

Tableau 5. Liste des cibles prioritaires du filtre fin

CATÉGORIE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	RANG GLOBAL	RANG NATIONAL	RANG SUBNATIONAL	RÉPARTITION	STATUT AU CANADA	STATUT AU QUÉBEC	JUSTIFICATION
Plante	<i>Muhlenbergia sylvatica</i>	muhlenbergie des bois	G5	N2	S2	périphérique		susceptible	rang national
Plante	<i>Najas guadalupensis</i> ssp. <i>olivacea</i>	naïade de la Guadeloupe	G5T4?	NNR	S1	périphérique		susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines
Plante	<i>Onosmodium bejariense</i> var. <i>hispidissimum</i>	onosmodie velue variété hispide	G4G5T4	NNR	S1	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Packera obovata</i>	sénéçon à feuilles obovales	G5	N3	S1	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Panax quinquefolius</i>	ginseng à cinq folioles	G3G4	N3	S2	périphérique	en voie de disparition	menacée	rang G; légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Pellaea atropurpurea</i>	pelléade à stipe pourpre	G5	N3	S2	périphérique		susceptible	rang national
Plante	<i>Phegopteris hexagonoptera</i>	phégoptère à hexagones	G5	N3	S2	périphérique	préoccupante	menacée	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Physostegia virginiana</i> var. <i>granulosa</i>	physostégie de Virginie variété granuleuse	G5T-2T3Q	N1?	S1	disjointe		susceptible	rang national
Plante	<i>Pinus rigida</i>	pin rigide	G5	N2N3	S1	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec; rang national
Plante	<i>Poa saltuensis</i> var. <i>languida</i>	pâturen faible	G3G4Q	N3	S1	périphérique		susceptible	rang global
Plante	<i>Podophyllum peltatum</i>	podophylle pelté	G5	NNR	S1	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Polygonum douglasii</i> ssp. <i>douglasii</i>	renouée de Douglas sous-espèce de Douglas	G5T5	N3N5	S2	périphérique		vulnérable	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Pterospora andromedea</i>	ptérospore à fleurs d'andromède	G5	NNR	S2	sporadique		menacée	S1 à S3 dans les juridictions voisines
Plante	<i>Rhus aromatica</i> var. <i>aromatica</i>	Sumac aromatique variété aromatique	G5T5	NNR	S2	périphérique		vulnérable	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Saururus cernuus</i>	lézardelle penchée	G5	NNR	S2	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Thelypteris simulata</i>	thélyptère simulatrice	G4G5	NNR	S1	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Ulmus thomasii</i>	orme liège	G5	NNR	S2	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Valeriana uliginosa</i>	valériane des tourbières	G4Q	NNR	S2	sporadique		vulnérable	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Verbena simplex</i>	verveine simple	G5	NNR	S1	périphérique		menacée	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Woodsia obtusa</i> ssp. <i>obtusa</i>	woodsia à lobes arrondis sous-espèce à lobes arrondis	G5T5	N1	S1	périphérique	en voie de disparition	menacée	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Zizania aquatica</i> var. <i>brevis</i>	zizanie à fleurs blanches variété naine	G5T3	N3	S3	endémique de l'estuaire du Saint-Laurent		susceptible	endémique de l'écorégion

Tableau 5. Liste des cibles prioritaires du filtre fin

CATÉGORIE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	RANG GLOBAL	RANG NATIONAL	RANG SUBNATIONAL	RÉPARTITION	STATUT AU CANADA	STATUT AU QUÉBEC	JUSTIFICATION
Oiseau	<i>Asio flammeus</i>	hibou des marais	G4	N5B, N5N	S4	répandue	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Oiseau	<i>Caprimulgus vociferus</i>	engoulevent bois-pourri	G5	N5B	S4	répandue	menacée	non suivie	légalement désignée au Canada
Oiseau	<i>Chaetura pelagica</i>	martinet ramoneur	G5	N4B	S3	répandue	menacée	non suivie	légalement désignée au Canada
Oiseau	<i>Chordeiles minor</i>	engoulevent d'Amérique	G5	N4B	S3S4	répandue	menacée	non suivie	légalement désignée au Canada
Oiseau	<i>Contopus cooperi</i>	moucherolle à dos olive	G4	N5B	S4S5	répandue	menacée	non suivie	légalement désignée au Canada
Oiseau	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	râle jaune	G5	N3B	S2	périphérique	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Oiseau	<i>Dendroica cerulea</i>	paruline azurée	G4	N3B	S2	périphérique	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Oiseau	<i>Euphagus carolinus</i>	quiscale rouilleux	G4	N4B	S3S4	répandue	préoccupante	non suivie	légalement désignée au Canada
Oiseau	<i>Falco peregrinus</i> var. <i>anatum</i>	faucon pèlerin anatum	G4T4	N3B	S3	répandue	préoccupante	vulnérable	légalement désignée au Québec et au Canada
Oiseau	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	pygargue à tête blanche	G5	N4B	S3	répandue		vulnérable	légalement désignée au Québec
Oiseau	<i>Ixobrychus exilis</i>	petit blongios	G5	N4B	S3	répandue	menacée	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Oiseau	<i>Lanius ludovicianus</i>	pie-grièche migratrice	G5T3Q	N4B	S1	répandue	en voie de disparition	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Oiseau	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	pic à tête rouge	G4	N4B	S2	périphérique	menacée	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Oiseau	<i>Vermivora chrysoptera</i>	paruline à ailes dorées	G4	N4B	S3	périphérique	menacée	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Oiseau	<i>Wilsonia canadensis</i>	paruline du Canada	G5	N5B	S4	répandue	menacée	non suivie	légalement désignée au Canada
Amphibien	<i>Desmognathus ochrophaeus</i>	salamandre sombre des montagnes	G5	N2	S2	périphérique	menacée	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Amphibien	<i>Gyrinophilus porphyriticus</i>	salamandre pourpre	G5	N2	S3	périphérique	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada
Amphibien	<i>Pseudacris triseriata</i>	rainette faux-grillon de l'ouest, population des Grands Lacs, du Saint-Laurent et du Bouclier canadien	G5	N5	S2	périphérique	menacée	vulnérable	légalement désignée au Québec et au Canada
Mammifères	<i>Microtus pinetorum</i>	campagnol sylvestre	G5	N3	S3	périphérique	préoccupante	susceptible	légalement désignée au Québec et au Canada

Tableau 6. Liste des cibles secondaires du filtre fin

CATÉGORIE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	RANG GLOBAL	RANG NATIONAL	RANG SUBNATIONAL	RÉPARTITION	STATUT AU CANADA	STATUT AU QUÉBEC	JUSTIFICATION
Plante	<i>Alnus serrulata</i>	aulne tendre	G5	N2	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Amelanchier amabilis</i>	amélanchier gracieux	G4?	NNR	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Astragalus australis</i>	astragale austral	G5	N?	S1	disjointe	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Bartonia virginica</i>	bartonie de Virginie	G5	N3	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Botrychium oneidense</i>	botryche d'Oneida	G4Q	N3	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Carex appalachica</i>	carex des Appalaches	G4	N2	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Carex atlantica subsp. capillacea</i>	carex à feuilles de capillaire	G5T5?	N2?	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Carex formosa</i>	carex joli	G4	N3?	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Carex hirsutella</i>	carex hirsute	G5	N3	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Carex mesochorea</i>	carex de l'arrière-pays	G4G5	NNR	SH	périphérique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Carex swanii</i>	carex de Swan	G5	N3	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Carex trichocarpa</i>	carex à fruits velus	G4	N3	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Crataegus brainerdii</i>	aubépine de Brainerd	G5	N2	SH	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Echinochloa walteri</i>	échinochloé de Walter	G5	N3	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Gaura biennis</i>	gaura bisannuelle	G5	N2	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Helianthus divaricatus</i>	hélianthe à feuilles étalées	G5	NNR	S2	périphérique	vulnérable	légalement désignée au Québec	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Ionactis linariifolius</i>	aster à feuilles de linair	G5	N2	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Isoetes tuckermanii</i>	isoète de Tuckerman	G4?	NNR	S2	sporadique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Liparis liliifolia</i>	liparis à feuilles de lis	G5	N2	S1	périphérique	susceptible	rang national	

Tableau 6. Liste des cibles secondaires du filtre fin

CATÉGORIE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	RANG GLOBAL	RANG NATIONAL	RANG SUBNATIONAL	RÉPARTITION	STATUT AU CANADA	STATUT AU QUÉBEC	JUSTIFICATION
Plante	<i>Listera australis</i>	listère australe	G4	N2	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Lycopus asper</i>	lycope rude	G5	N2N4	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Lycopus virginicus</i>	lycope de Virginie	G5	N2	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Lysimachia hybrida</i>	lysimaque hybride	G5	NNR	S2	périphérique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Monarda punctata</i> var. <i>villicalis</i>	monarde ponctuée	G5T5?	N1	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Muhlenbergia sylvatica</i>	muhlenbergie des bois	G5	N2	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Najas guadalupensis</i> ssp. <i>olivacea</i>	naïade de la Guadeloupe	G5T4?	NNR	S1	périphérique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Oenothera pilosella</i> subsp. <i>pilosella</i>	onagre piloselle	G5T5?	N2	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Pellaea atropurpurea</i>	pelléade à stipe pourpre	G5	N3	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Podostemum ceratophyllum</i>	podostémon à feuilles cornées	G5	N2	S2	périphérique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Québec
Plante	<i>Polygonella articulata</i>	polygonelle articulée	G5	N3	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Polygonum careyi</i>	renouée de Carey	G4	NNR	S1	périphérique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Polygonum douglasii</i> ssp. <i>douglasii</i>	renouée de Douglas sous-espèce de Douglas	G5T5	N3N5	S2	périphérique	vulnérable	légalement désignée au Québec	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Potamogeton pusillus</i> ssp. <i>gemmae</i>	potamot nain sous-espèce à gemmes	G5T3	N1	S1	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Rhus aromatica</i> var. <i>aromatica</i>	sumac aromatique variété aromatique	G5T5	NNR	S2	périphérique	vulnérable	légalement désignée au Québec	légalement désignée au Canada
Plante	<i>Rorippa aquatica</i>	armoracie des étangs	G4?	NNR	S2	périphérique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Schoenoplectus heterochaetus</i>	scirpe à soie inégales	G5	N2	S2	périphérique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Sporobolus heterolepis</i>	sporobole à glumes inégales	G5	NNR	S1	périphérique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> var. <i>vaginiflorus</i>	sporobole engainée	G5T5	N2?	S1	périphérique	susceptible	rang national	

Tableau 6. Liste des cibles secondaires du filtre fin

CATÉGORIE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	RANG GLOBAL	RANG NATIONAL	RANG SUBNATIONAL	RÉPARTITION	STATUT AU CANADA	STATUT AU QUÉBEC	JUSTIFICATION
Plante	<i>Trichophorum clintonii</i>	scirpe de Clinton	G4	NNR	S2	sporadique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Québec et au Canada
Plante	<i>Utricularia geminiscapa</i>	utriculaire à scapes geminées	G4G5	NNR	S2	sporadique	susceptible	S1 à S3 dans les juridictions voisines	légalement désignée au Canada
Mammifères	<i>Glaucomys volans</i>	petit polatouche	G5	N3	S3	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Mammifères	<i>Pipistrellus subflavus</i>	pipistrelle de l'Est	G5	N2N3	S2	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Poisson	<i>Lepomis megalotis</i>	crapet à longues oreilles	G5	N3	S3	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Canada
Poisson	<i>Notropis bifrenatus</i>	méné d'herbe	G4	N3	S4	périphérique	susceptible	rang national	légalement désignée au Québec et au Canada
Reptile	<i>Thamnophis sauritus</i>	couleuvre mince	G5T5	NNR	S1	périphérique	susceptible	S1 à S3 dans toutes les juridictions voisines	légalement désignée au Québec et au Canada

Figure 18. Sites prioritaires du filtre fin – Espèces menacées et vulnérables prioritaires

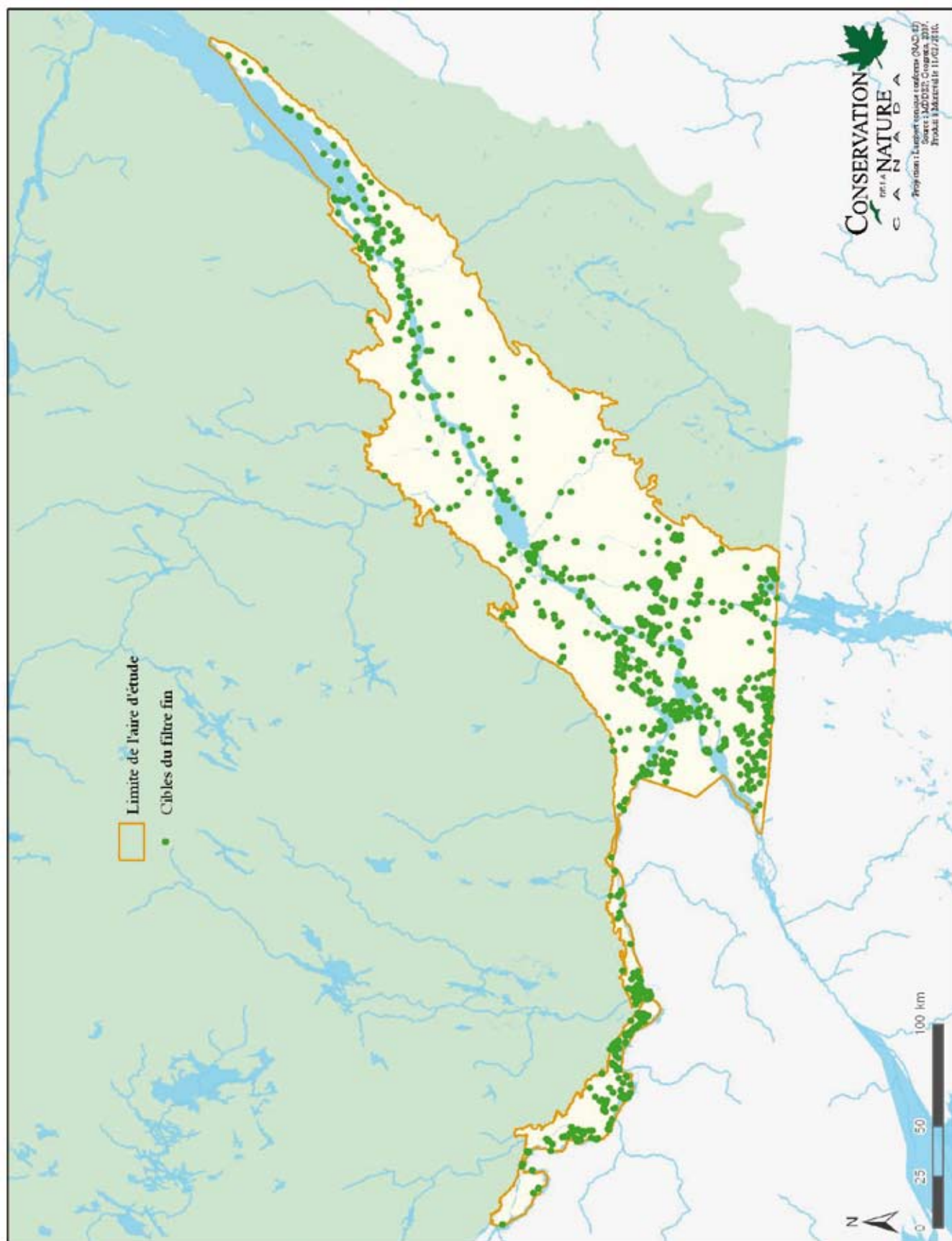


Figure 19. Espèces ciblées par groupe taxonomique

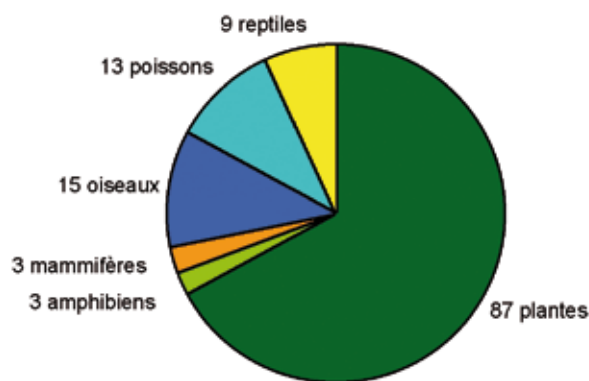
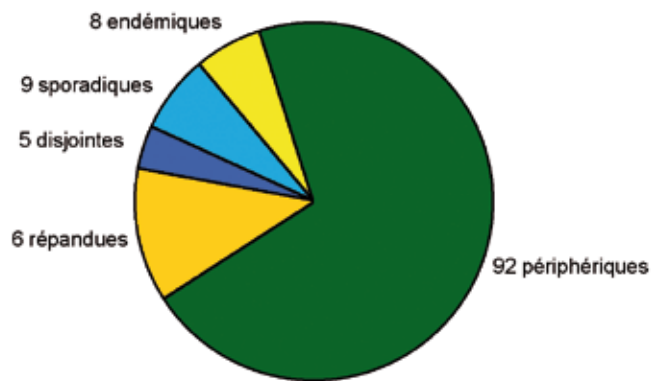


Figure 20. Espèces ciblées par type de répartition



Les écosystèmes et les communautés rares

Au Québec, les données sur les écosystèmes et les communautés rares sont très fragmentaires. Les seules sources de données colligées relativement systématiquement pour l'ensemble du Québec méridional sont celles pour les alvars, les écosystèmes forestiers exceptionnels et les habitats fauniques essentiels. Bien qu'une quantité importante d'information sur la faune vertébrée soit disponible, aucune source de données spécifique ne concerne les communautés animales rares. Par contre, même si les habitats fauniques essentiels ne tiennent compte que de certains groupes d'espèces, ils ont servi de substituts à l'analyse du filtre fin.

La figure 21 illustre la répartition de ces cibles.

ALVARS

Cayouette et al. (en préparation) ont inventorié au-delà de 94 sites potentiels susceptibles d'abriter des alvars dans le sud du Québec. Grâce à leurs travaux, 21 alvars ont été identifiés au Québec, répartis essentiellement dans les plaines d'Ottawa et de Montréal. La superficie totale occupée par ces écosystèmes est de 131,5 ha et leur taille varie de 1 à 27 ha. La liste des alvars du Québec est présentée à l'annexe 10. En raison de la rareté de cet écosystème, la seule présence d'un alvar justifie la sélection d'un site prioritaire.

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Depuis 1996, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec s'est mis à la tâche de définir et d'inventorier les territoires qui comprennent des écosystèmes forestiers exceptionnels dans le but de les protéger. Il reconnaît trois types d'écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec : la forêt rare, la forêt ancienne et la forêt refuge (Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, 1997). Ces écosystèmes contribuent

à maintenir la diversité des espèces qui caractérisent la forêt du sud du Québec. Sur les terres du domaine de l'État, plus d'une centaine de sites bénéficie d'une protection légale de la Loi sur les forêts. Ils sont alors protégés légalement contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques. Aucun outil juridique ne permet d'appliquer une protection légale à ces écosystèmes sur les terres privées. Les efforts de protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels sont soutenus par les groupes de conservation et, de plus en plus, par les autres acteurs de la forêt privée.

Des 330 écosystèmes forestiers exceptionnels rapportés dans l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, la très grande majorité (84 %) est située sur des terres de tenure privée. Ils représentent les trois catégories d'écosystèmes forestiers exceptionnels, soit 28 forêts anciennes, 242 forêts rares et 60 forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables, certaines cumulant les caractéristiques des deux (31 : rare-refuge) et plus rarement, des trois catégories (2 : rare-ancien-refuge). La plupart sont des érablières à caryer cordiforme ou des érablières à érable argenté. L'annexe 11 liste les 330 écosystèmes forestiers exceptionnels. Comme pour les alvars, la rareté de ces communautés végétales justifie que leur seule présence accorde une priorité de conservation à un site.

LES HABITATS FAUNIQUES LÉGALEMENT DÉSIGNÉS

Même s'il ne s'agit pas de cibles considérées prioritaires en raison de leur rareté, les habitats fauniques légalement désignés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune représentent des indicateurs importants de la biodiversité. Ceux situés sur les terres du domaine de l'État bénéficient d'un statut de protection et sont répertoriés au registre des aires protégées du gouvernement du Québec. Les habitats fauniques localisés sur les terres privées, bien que cartographiés, ne sont actuellement pas protégés par ce règlement.

Figure 21. Alvars, écosystèmes forestiers exceptionnels et habitats fauniques



Au total, 671 habitats fauniques appartenant à six types d'habitats fauniques sont reconnus dans la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain : aire de concentration des oiseaux aquatiques, aire de confinement du cerf de Virginie, habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable, habitat du rat musqué, héronnière et île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux. Un septième type, l'habitat du poisson, n'est pas cartographié; il correspond à tout cours d'eau, lac, marais, marécage et plaines d'inondation dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux. Au même titre que les espèces secondaires, les habitats fauniques essentiels capturés par le filtre grossier, contribuent à la conservation de la biodiversité de l'écorégion de la Vallée

du Saint-Laurent et du lac Champlain. L'annexe 12 liste les habitats essentiels de l'écorégion en terres privées.

4.2.2 Objectifs de conservation

Pour les espèces menacées ou vulnérables, les objectifs de conservation tiennent compte à la fois du type de répartition et du rang de priorité pour la conservation à l'échelle globale (tableau 7).

Tableau 7. Objectifs de conservation des cibles du filtre fin

	RANG GLOBAL				
Répartition	G1	G2	G3	G4	G5
Endémique	TOUTES LES OCCURRENCES VIABLES		20 PAR ÉCORÉGION OU AU MOINS 5 PAR ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE		
Disjointe			10 PAR ÉCORÉGION OU AU MOINS 2 PAR ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE		
Sporadique			10 PAR ÉCORÉGION OU AU MOINS 2 PAR ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE		5 PAR ÉCORÉGION OU AU MOINS 1 PAR ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE
Répondue ou périphérique					

4.2.3 Sélection des occurrences prioritaires

- 1) Sélectionner les aires protégées abritant les meilleures occurrences d'espèces prioritaires et la présence d'alvars ou d'écosystèmes forestiers exceptionnels;
- 2) Sélectionner les sites sélectionnés par le filtre grossier abritant les meilleures occurrences et la présence d'alvars ou d'écosystèmes forestiers exceptionnels;
- 3) Si les objectifs de conservation de toutes les meilleures occurrences d'espèces prioritaires ne sont pas atteints et tous les alvars et les écosystèmes forestiers exceptionnels ne sont pas capturés, sélectionner les occurrences dans les milieux forestiers de moins de 40 ha ou les milieux humides de moins de 5 ha;
- 4) Si les objectifs de conservation de toutes les meilleures occurrences d'espèces prioritaires ne sont pas atteints et tous les alvars et les écosystèmes forestiers exceptionnels ne sont pas capturés, sélectionner les localités restantes.

5.0 RÉSULTATS

5.1 Conception du plan de conservation

Les résultats de l'analyse du filtre grossier et du filtre fin sont présentés aux tableaux 8 et 9 et la figure 22 illustre le plan de conservation de l'écocorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain.

Au terme de l'analyse des données, 944 sites prioritaires pour la conservation intégrant les éléments les plus distinctifs de la biodiversité de cette écorégion ont été sélectionnés. De ce nombre, 587 sont issus de l'analyse du filtre grossier, 255 de l'analyse du filtre fin et 102 de la consultation auprès des partenaires. À ces sites s'ajoutent 354 occurrences d'espèces prioritaires identifiées par le filtre fin et qui n'ont pas été capturées par le filtre grossier. Dans le contexte de l'écocorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, ce résultat était appréhendé. La fragmentation et la perte d'habitats sont identifiées comme les principales causes de déclin des populations d'espèces animales et végétales et il n'est pas surprenant de constater que la majorité des espèces en situation précaire se concentre dans le sud de la province (Rioux et al., 2009). Cela signifie aussi que les efforts consentis à la protection de ces espèces devront mettre en place des mesures spécifiques de gestion et de restauration de leurs habitats.

5.2 Validation par les partenaires

Une validation préliminaire des sites sélectionnés a eu lieu lors de sept ateliers organisés dans chacune des régions administratives de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain (Outaouais, Montréal-Laval, Montérégie, Laurentides-Lanaudière, Centre-du-Québec et Mauricie, Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches). Ces ateliers regroupaient les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux actifs en conservation et visaient tout particulièrement la validation des sites sélectionnés. Les organismes ont discuté de la qualité des sites, des carences, des menaces et de l'urgence d'agir. Ils ont également fait part de leurs propres activités dans l'écocorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain. La liste des organismes participants est présentée à l'annexe 13.

Au cours des années à venir, CNC et ses partenaires poursuivront la validation des sites dans les aires naturelles où les efforts de conservation seront consentis. Cette validation permettra de confirmer la valeur des sites prioritaires pour la conservation et, dans le cas contraire, de puiser dans la base de données pour choisir des sites alternatifs qui permettraient d'atteindre les objectifs de conservation.

5.3 Contribution des sites prioritaires au réseau d'aires protégées

Globalement, les résultats du filtre grossier révèlent que les aires protégées occupent actuellement 4,54 % du territoire

de cette écorégion. La répartition géographique de ces aires protégées montre que, au cours des années, on a accordé une grande importance à la protection des milieux riverains du fleuve Saint-Laurent et de son principal tributaire, la rivière des Outaouais, notamment par le biais du statut d'habitat faunique essentiel de 297 aires de concentration d'oiseaux aquatiques et de 110 habitats du rat musqué (catégorie VI). Seulement 0,71 % des superficies protégées appartiennent aux catégories I à III de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN). Ce sont les réserves écologiques, les parcs nationaux et la majorité des aires protégées par des organismes non gouvernementaux qui, en vertu de leur charte, ont comme objectif de protéger toute la diversité biologique associée à une aire naturelle donnée. Bien que complémentaires à la protection des communautés et des espèces, les catégories IV à VI de l'UICN représentent un peu plus de 80 % des superficies en aires protégées dans l'écocorégion; elles ne répondent qu'indirectement aux objectifs de création d'un réseau représentatif d'aires protégées et que partiellement aux critères de conservation de la biodiversité. La conservation des sites prioritaires identifiés par le filtre grossier permettrait d'accroître à près de 16 % les superficies protégées dans l'écocorégion (tableau 8). Les faibles superficies occupées par le couvert naturel dans certains ensembles physiographiques impliquent à priori d'augmenter le pourcentage du territoire affecté à la protection des milieux naturels dans les régions les plus éloignées des grands centres urbains. L'analyse des résultats permet de constater que des gains significatifs pourraient être faits entre autres :

1) en accordant un statut de protection aux sites prioritaires dans les ensembles physiographiques (11 sur 27) qui ont conservé une proportion importante de leur couvert naturel mais où les aires protégées représentent moins 1 % de la superficie;

2) en attribuant en partie ou en totalité un statut de conservation de catégories I à III aux aires protégées de catégories IV à VI situées sur les territoires de juridiction provinciale, notamment dans l'estuaire d'eau douce, la cuvette du lac Saint-Pierre, les basses terres de la Gatineau et même dans l'archipel de Montréal, ce qui permettrait de doubler les superficies protégées adéquatement.

En initiant l'exercice de planification écorégionale dans la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, Conservation de la Nature souhaitait produire une série de données sur un ensemble de sites dont la protection permettrait de garantir au réseau québécois d'aires protégées une représentation adéquate de la biodiversité de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain.

Tableau 8. Sommaire des résultats du filtre grossier

			Terres publiques		Couvert naturel		Aires protégées Catégories IUCN I à VI		Aires protégées Catégorie IUCN I à III		Plan de conservation				Total (%)
											Milieux forestiers		Milieux humides		
Niveau de perception	Code	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Sites sélectionnés en dehors des aires protégées (ha)	Sites sélectionnés avec les aires protégées (ha)	Sites sélectionnés en dehors des aires protégées (ha)	Sites sélectionnés avec les aires protégées (ha)		
Ecorégion (province naturelle)	B	3077545	7,97	1289389	41,90	139785	4,54	21957	0,71	377736	385446	64863	95074	15,61	
Région naturelle															
Plaine de Montréal	B01	1612550	7,95	519667	32,23	84299	5,23	12021	0,75	119391	122713	31891	50148	10,72	
Plaine de Québec	B02	1241423	6,85	643069	51,80	40259	3,24	3521	0,28	205368	207372	28540	36302	19,63	
Plaine d'Ottawa	B03	223573	14,29	126653	56,65	15227	6,81	6415	2,87	52977	55362	4432	8624	28,62	
Ensemble physiographique															
Plaine de Drummondville-Farnham	B0101	174794	0,17	62374	35,68	0	0,00	0	0,00	19585	19585	1047	1047	11,80	
Plaine de la Yamaska-Haut-Richelieu	B0102	288791	0,00	46880	16,23	2171	0,75	1702	0,59	12613	13833	986	993	5,13	
Plaine de Hemmingford	B0104	93031	0,00	44169	47,48	87	0,09	87	0,09	17500	17507	1033	1110	20,01	
Plaine de Beauharnois	B0105	227038	12,96	57290	25,23	8680	3,82	878	0,39	6893	7023	3998	6410	5,92	
L'archipel de Montréal	B0106	164812	21,77	54288	32,94	26278	15,94	3943	2,39	4371	5281	1991	3328	5,22	
Plaine de Verchère-Lanoraie	B0107	200130	8,04	65035	32,50	3657	1,83	1642	0,82	14081	14082	7407	10197	12,13	
Cuvette du lac Saint-Pierre	B0108	95341	39,14	56024	58,76	12640	13,26	1030	1,08	1706	1706	11137	21288	24,12	
Terrasse de Saint-Justin	B0109	62863	0,00	9856	15,68	21336	33,94	0	0,00	3376	3376	63	63	5,47	
Plaine de Mirabel-Joliette	B0110	159520	0,00	54965	34,46	9	0,01	9	0,01	13881	13881	867	867	9,24	
Collines Oka-Saint-André-Rigaud	B0111	90721	10,20	41044	45,24	4856	5,35	1053	1,16	15099	15582	512	1150	18,44	
Plaine de la baie Missisquoi	B0112	23431	0,00	11644	49,69	3774	16,11	874	3,73	891	939	2681	3461	18,78	

Tableau 8. Sommaire des résultats du filtre grossier

Niveau de perception	Code	Superficie (ha)	Terres publiques		Couvert naturel		Aires protégées Catégories IUCN I à VI		Aires protégées Catégories IUCN I à III		Plan de conservation				Total (%)
			Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Milieux forestiers	Milieux humides					
Plaine de Bedford	B0113	20074	0	0,00	8759	43,63	552	2,75	543	2,70	3955	4293	84	120	21,99
Plaine de la rivière Saint-Maurice	B0201	127400	0	0,00	79938	62,75	2005	1,57	2005	1,57	31986	31987	5293	7278	30,82
Plaine de Saint-Raymond - Pont-Rouge	B0203	203743	768	0,38	110506	54,24	239	0,12	39	0,02	32011	32014	5039	5152	18,24
Terrasses de Cap-Rouge - Beaupré	B0204	39303	856	2,18	9247	23,53	1101	2,80	6	0,01	3810	3970	97	165	10,52
Plate-forme de la Traverse	B0205	51773	0	0,00	19853	38,35	154	0,30	30	0,06	10383	10395	440	479	21,00
Plate-forme de Lotbinière	B0206	72983	1237	1,69	25390	34,79	202	0,28	0	0,00	12512	12537	590	617	18,02
Plaine de la rivière Nicolet	B0207	142222	830	0,58	45795	32,20	607	0,43	29	0,02	12016	12022	1486	2022	9,87
Coteaux de Victoriaville	B0208	93862	0	0,00	42200	44,96	0	0,00	485	0,52	19141	19141	697	697	21,14
Plaine de Joly - Manseau	B0209	287496	16598	5,77	201298	70,02	1955	0,68	412	0,14	69370	71166	9926	9983	28,23
Plaine de Bellechase	B0210	108525	0	0,00	35368	32,59	115	0,11	33	0,03	11209	11209	3441	3512	13,56
Plaine de l'Islet	B0211	49385	0	0,00	9028	18,28	162	0,33	11	0,02	2912	2912	1055	1122	8,17
Estuaire d'eau douce du Saint-Laurent	B0212	64731	64731	0,00	64446	99,56	33720	52,09	472	0,73	17	18	476	5277	8,18
Plaine des îles du Grand Calumet et des Allumettes	B0301	127593	11354	8,90	78065	61,18	1800	1,41	709	0,56	42310	42761	1210	1286	34,52
Basses-Terres de Gatineau	B0302	95979	20590	21,45	48588	50,62	13426	13,99	5706	0,74	10667	12601	3222	7338	20,77
Piedmont des Adirondacks	N0101	12003	0	0,00	7340	61,15	259	2,16	259	2,16	5440	5624	88	115	47,81

Tableau 9. Sommaire des résultats du filtre fin

CATÉGORIE	DESCRIPTION*	NOMBRE TOTAL D'OCCURRENCES	RÉSEAU ACTUEL D'AIRE PROTÉGÉE CATÉGORIES DE I À III	RÉSEAU ACTUEL D'AIRE PROTÉGÉE CATÉGORIES DE I À VI	FILTRE GROSSIER	%	FILTRE GROSSIER ET FILTRE FIN	%
Espèces prioritaires et secondaires	<i>occurrence viable d'espèce menacée, vulnérable ou susceptible</i>	588	87	144	234	39,8%	588	100%
Espèces suivies par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (2008)	<i>occurrence d'espèce menacée, vulnérable ou susceptible</i>	4399	645	1221	1834	41,7%	1834	41,7%
Écosystème	<i>alvar</i>	21	2	1	10	47,6%	21	100%
Communauté végétale	<i>écosystème forestier exceptionnel</i>	330	30	37	112	40,6%	330	100%
Communauté animale	<i>habitat faunique essentiel</i>	767	162	377	569	74,2%	767	74,2%

L'analyse de carences permet d'une part d'illustrer la contribution à la biodiversité des aires protégées déjà existantes dans cette écorégion et d'autre part, de montrer comment la protection des sites prioritaires permettrait d'enrichir ce réseau. Se référant aux cibles de biodiversité identifiées préalablement, les résultats de l'analyse du filtre grossier sont présentés à la figure 23. On constate que :

- 1) La contribution des aires protégées existantes, toutes catégories confondues, est importante pour les superficies des milieux humides (3 %) et le nombre d'occurrences d'habitats fauniques essentiels (49 %), d'espèces prioritaires pour l'écorégion (24 %) et d'espèces menacées et vulnérables (28 %) représenté;
- 2) Cependant, les aires protégées existantes ne protègent en réalité que 111 milieux humides comparativement à 828 en ajoutant les sites prioritaires;
- 3) La contribution la plus significative des sites prioritaires se ferait en superficie des milieux forestiers protégés (12 %) et en nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels (41 %) et d'alvars (47 %) bénéficiant d'un statut de protection;
- 4) Malgré des gains importants en nombre d'occurrences d'habitats fauniques essentiels (74 %), d'espèces prioritaires pour l'écorégion (40 %) et d'espèces menacées et vulnérables au Québec (42 %) qui seraient protégées au sein de milieux forestiers et humides sélectionnées par le filtre grossier, plusieurs cibles de biodiversité ne sont pas capturées;
- 5) Près du tiers des écosystèmes forestiers exceptionnels (59 %), des occurrences d'espèces prioritaires pour l'écorégion (60 %) et d'espèces menacées et vulnérables (58 %) et plus de la moitié des alvars (53 %) identifiées par le

filtre fin devront faire l'objet de stratégies de conservation, incluant la protection et la restauration d'habitats marginaux ou dégradés et le rétablissement dans le cas de certaines espèces.

5.4 Lacunes dans l'état des connaissances et recommandations

L'état des connaissances sur les éléments qui composent la diversité biologique, leur répartition et leur condition de survie est très incomplet. Ceci est en partie dû au fait que la biologie de la conservation est une science relativement nouvelle mais en pleine effervescence. Les lacunes à combler pour répondre aux enjeux de la conservation des espèces, des communautés et des écosystèmes les plus menacés sont connues, et nombreux sont les scientifiques, qu'ils soient chercheurs, membres des équipes de rétablissement ou gestionnaires des ressources, qui travaillent à mieux comprendre la dynamique des écosystèmes et les conditions de maintien et de restauration des populations animales et végétales. Une meilleure compréhension de l'écologie des espèces, notamment la détermination des populations viables et, dans le cas des espèces les plus mobiles, des métapopulations, permettrait de mieux déterminer la répartition géographique et le nombre d'habitats à protéger pour assurer leur survie et de mieux comprendre les conditions de maintien et de restauration des populations animales et végétales. En proposant ce plan de conservation, Conservation de la Nature reconnaît cependant qu'il est urgent de passer à l'action et de protéger, d'ores et déjà, les sites les plus importants pour la biodiversité.

Figure 22. Plan de conservation de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain

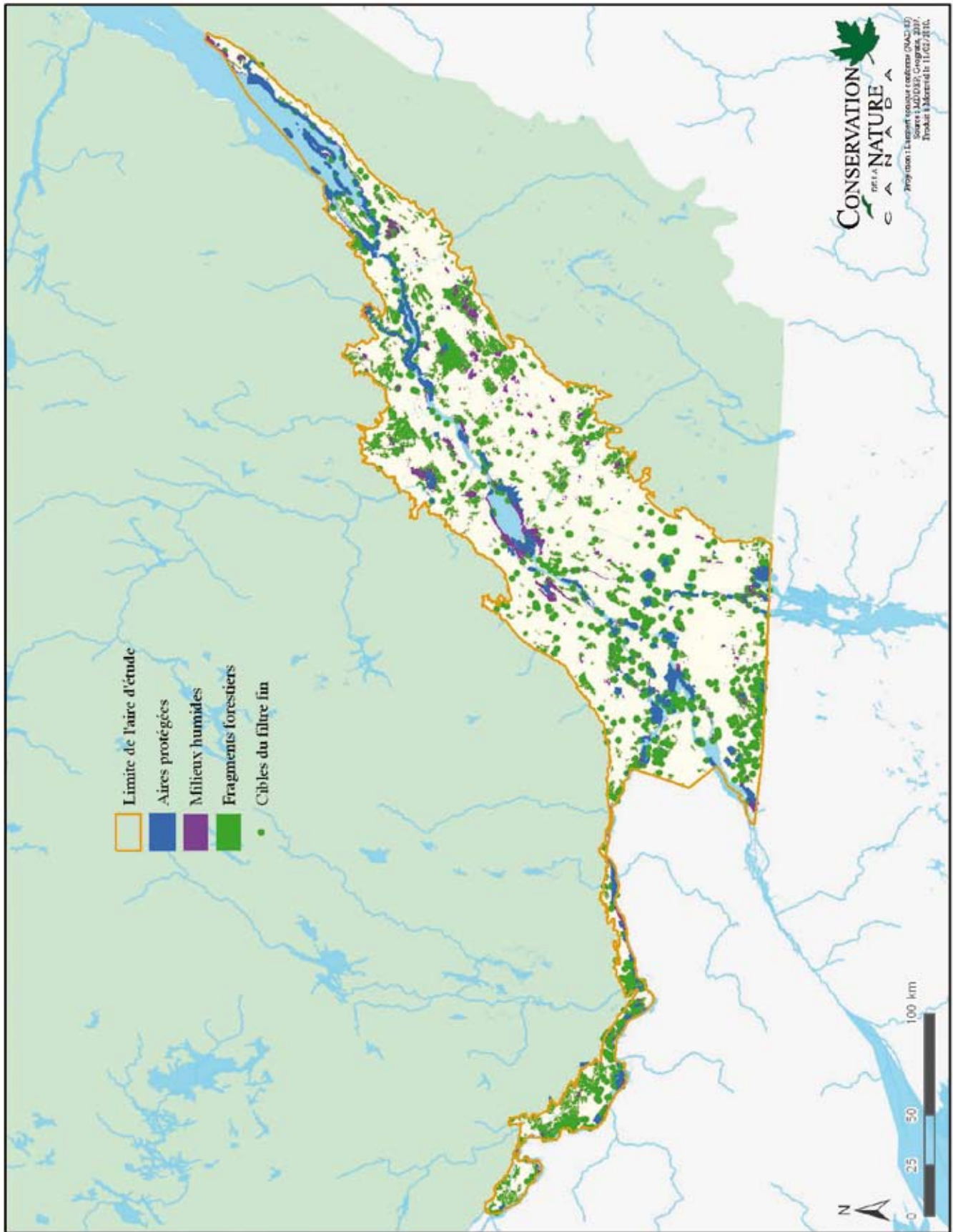
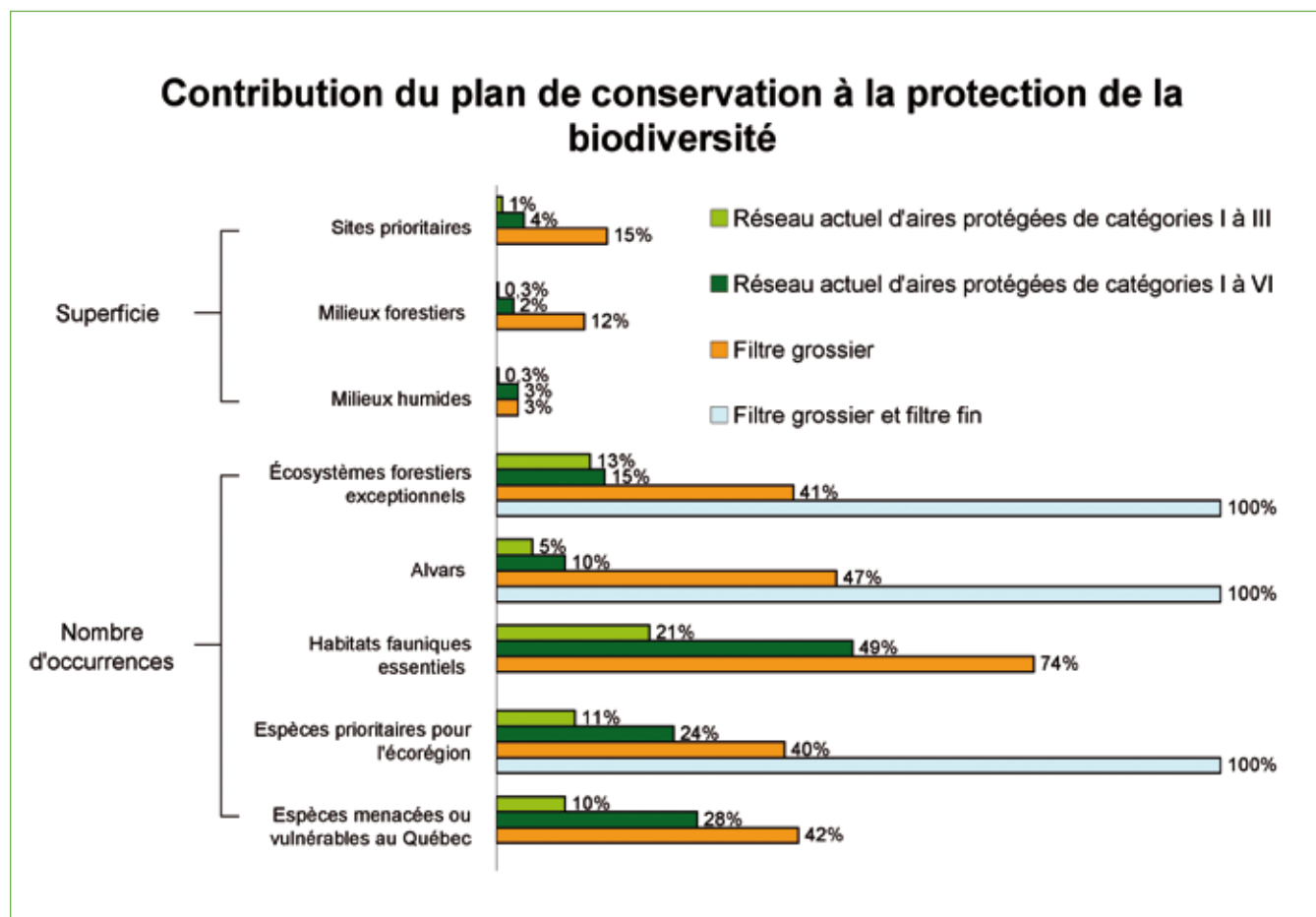


Figure 23. Contribution des sites prioritaires au réseau d'aires protégées



Le plan de conservation met cependant en lumière l'absence de certaines données qui, une fois acquises, permettraient d'améliorer la planification de la conservation de la biodiversité, entre autres :

- les connaissances sur la répartition des espèces menacées et vulnérables notamment dans les secteurs les moins étudiés du Centre-du-Québec et de la Basse-Mauricie;
- les connaissances sur la répartition des communautés et des écosystèmes rares notamment ceux des dunes et les landes sableuses;
- la classification et le rang de priorité pour la conservation des communautés végétales et des écosystèmes rares;
- les rangs de priorité pour la conservation de plusieurs occurrences d'espèces animales;
- la localisation des habitats critiques tels les hibernacles de couleuvres et de chauve-souris, les sites de ponte des tortues, les frayères de poissons menacées et vulnérables et les habitats ouverts pour les oiseaux champêtres.

5.5 Le prochain plan de conservation

La planification écorégionale visait à produire le premier plan de conservation pour l'écorégion de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain basé sur l'état des connaissances actuelles. Ce plan propose les sites qui, une fois protégés ou gérés en conséquence, assureraient le maintien à perpétuité de la diversité des plantes, des animaux, des communautés et des écosystèmes naturels qui composent cette écorégion et permettraient de compléter le réseau actuel d'aires protégées.

Dans cette écorégion déjà très fortement altérée par les activités humaines, les objectifs de conservation sont très conservateurs. Dans certains ensembles physiographiques, les superficies occupées par les milieux forestiers et humides sont déjà bien en deçà de celles nécessaires pour protéger adéquatement et à long terme la biodiversité qui y persiste encore.

Le prochain plan de conservation devra, dans ces paysages très fragmentés, composer avec l'ensemble du couvert naturel pour augmenter les superficies ayant comme fonction

première ou complémentaire de protéger la biodiversité. Idéalement, elles devraient atteindre entre 20 % et 30 % de chaque ensemble physiographique. Dans cette perspective, les enjeux seront :

- d'évaluer comment l'organisation spatiale des boisés et les milieux humides de moins grande valeur pour la biodiversité ou de plus faible superficie peuvent contribuer à maintenir une connectivité fonctionnelle entre les aires protégées;
- d'identifier les secteurs où la restauration des écosystèmes devrait être favorisée pour maintenir la qualité des habitats ou en créer de nouveaux;
- d'identifier les habitats où le rétablissement des populations non viables ou historiques d'espèces en péril pourrait être entrepris;
- de développer et d'inclure au plan de conservation une méthode d'analyse et de planification de la conservation pour les écosystèmes aquatiques.

6.0 CONCLUSION

Au cours des dernières années, les efforts consentis, tant par les gouvernements que par les organismes non gouvernementaux, pour soutenir la protection des espèces en péril et des milieux naturels sur les terres en grande majorité privées de cette écorégion ont porté fruit. Le plan de conservation de la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain vient confirmer l'importance de ce territoire pour la protection de la biodiversité du Québec et illustre le potentiel qui existe toujours de maintenir ce patrimoine exceptionnel. Ce plan aurait cependant peu d'impact s'il ne prévoyait pas dès maintenant les étapes de sa mise en œuvre, soit:

- de valider le choix de sites prioritaires;
- de sélectionner les responsables et les partenaires de projets de conservation sur les sites prioritaires;
- de définir, pour chaque site prioritaire, les exigences écologiques des espèces et des communautés ainsi que des écosystèmes ciblés;
- d'évaluer les menaces pouvant affecter ces cibles de conservation et les processus écologiques dont elles dépendent;
- de définir, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale, les conditions qui pourraient faciliter la réalisation de ces projets;
- d'élaborer, pour chaque site prioritaire ou aire naturelle comprenant plusieurs sites prioritaires, une stratégie de conservation incluant toutes les actions nécessaires pour assurer la pérennité des cibles de conservation et réduire l'ampleur des menaces les affectant.

Le plan de conservation de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain résulte d'une approche intégrée reposant sur les bases scientifiques les plus à jour; il propose une sélection de sites prioritaires à conserver qui permettraient de compléter le réseau d'aires protégées existantes en fonction d'objectifs de conservation spécifiques. Pour atteindre ses propres objectifs de protection de la diversité biologique, Conservation de la nature a déjà choisi dans cette écorégion des aires naturelles regroupant plusieurs sites prioritaires. À la lumière des nouvelles connaissances acquises sur les exigences des cibles de conservation, Conservation de la nature travaillera à raffiner ses stratégies. Notre organisme entend instaurer les mesures les plus efficaces pour contrer les menaces, assurer la survie à long terme des espèces en péril et maintenir l'intégrité écologique des communautés et des écosystèmes.

En invitant les partenaires à adopter, quelle que soit leur mission, une démarche semblable et à collaborer entre eux, le plan de conservation permettra de maintenir le cap sur un objectif commun et d'évaluer, de façon récurrente, les progrès réalisés en conservation dans l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain.

En mai 1611, Samuel de Champlain écrivait en parlant des îles des rapides de Lachine: «Ils nous rapportèrent que passant le saut, ils virent une isle où il y avait si grande quantité de hérons que l'air en estoit tout couvert.» Près de 400 ans se sont écoulés; la héronnière existe encore et est aujourd'hui protégée à perpétuité par Conservation de la nature Canada. Le souhait le plus cher de notre organisme est que les générations futures puissent toujours s'émerveiller devant cette prodigieuse nature.

GLOSSAIRE ¹

Biodiversité : Variété et abondance des organismes vivants de toute origine. Cela comprend la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins.

Catégorie d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (voir encadré 1) :

Centre de données sur la conservation (CDC) : Organisme affilié à NatureServe dont la mission est de consigner, traiter, analyser et fournir des renseignements sur la répartition, l'abondance et les besoins en conservation des espèces menacées

ou vulnérables, des communautés naturelles incluant des assemblages fauniques particuliers. Au Québec, le CDC est le Centre de données sur le patrimoine naturel sur Québec (CDPNQ).

Communauté naturelle : Assemblage de plantes et d'animaux qui interagissent dans l'espace et le temps dans un contexte écologique donné. L'approche des communautés naturelles permet de pallier en partie les données insuffisantes sur les espèces. En milieu terrestre, ce sont surtout les associations végétales qui sont utilisées comme le degré le plus fin d'identification des communautés

naturelles constituées d'assemblages de plantes (MDDEP, 2005, légèrement modifié). Les assemblages fauniques sont des concentrations d'espèces animales qui utilisent un même lieu, notamment pour une phase de leur cycle vital (alimentation, reproduction, migration, hivernage, etc). Par exemple, les colonies d'oiseaux, les hibernacles de chauve-souris ou de reptiles, les concentrations d'oiseaux de rivage en migration, les frayères multi-spécifiques et les aires de concentration multi-spécifiques de moules constituent des assemblages fauniques.

¹ À moins d'indication contraire, les principales sources de référence pour le glossaire sont MDDEP (2005), Environnement Canada (2005) et NatureServe (2009).

ENCADRÉ 1.

Catégorie Ia Réserve naturelle intégrale : La catégorie Ia contient des aires protégées qui sont mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques, et où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue.

Catégorie Ib Zone de nature sauvage : Les aires protégées de la catégorie Ib sont généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, et qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.

Catégorie II Parc national : Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles qui sont mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, et qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.

Catégorie III Monument ou élément naturel : Les aires protégées de la catégorie III sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.

Catégorie IV Aire de gestion des habitats ou des espèces : Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.

Catégorie V Paysage terrestre ou marin protégé : Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est indispensable pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature qui lui est associée ainsi que d'autres valeurs.

Catégorie VI Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles : Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.

(Dudley, 2008)

Conservation : Protection et maintien, par un ensemble de mesures d'intensité variable de la diversité génétique, des espèces, des écosystèmes et des phénomènes évolutifs auxquels ils sont soumis.

COSEPAC : Acronyme du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Le COSEPAC (en anglais COSEWIC) est un comité composé de spécialistes indépendants chargé d'évaluer le statut de populations précises ou générales d'espèces et de sous-espèces indigènes au Canada.

Cote de qualité : La cote de qualité d'une occurrence exprime la viabilité et la valeur de conservation de celle-ci. Sa détermination s'appuie sur des données biologiques et d'habitats relatives à chaque élément. Huit cotes de base sont utilisées (voir encadré 2).

Écosystème forestier exceptionnel : cette appellation exclusive au Québec réfère à trois catégories d'écosystèmes forestiers : les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges (voir encadré 3). Certains écosystèmes forestiers exceptionnels peuvent appartenir à plus d'une catégorie.

Écorégion : Zone se caractérisant par un climat régional particulier tel qu'il est exprimé par la végétation dans le système canadien de classification écologique des terres (CET).

ENCADRÉ 2.

Les cotes de qualité d'une occurrence

A : excellente
 B : bonne
 C : passable
 D : faible
 E : existante, à déterminer
 F : recherchée mais non retrouvée («failed to find»)
 H : historique
 X : extirpée
Deux sous-cotes peuvent aussi être attribuées :
 i : introduite;
 r : réintroduite, restaurée

Écosystème : Ensemble dynamique de plantes, d'animaux, de micro-organismes qui, avec leur environnement non vivant, forment une unité fonctionnelle.

Élément : Se rapporte à un élément de la biodiversité, un terme employé par les CDC et NatureServe pour désigner les formes de biodiversité sur lesquelles des renseignements sont compilés : les espèces (y compris les sous-espèces, les variétés et les hybrides), les communautés naturelles et les assemblages fauniques.

Endémique : Espèce qui se trouve seulement dans une région géographique limitée.

Espèce : Ensemble d'individus qui partagent des caractères distinctifs et qui sont susceptibles de produire des descendants communs fertiles.

Espèce en péril : espèce désignée disparue du pays, en voie de disparition, menacée, ou préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada (voir encadré 4).

ENCADRÉ 4.

Espèce disparue : espèce sauvage qui n'existe plus.

Espèce disparue du pays : espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qui existe ailleurs à l'état sauvage.

Espèce en voie de disparition : espèce sauvage qui risque, de façon imminente, de disparaître du pays ou de la planète.

Espèce menacée : espèce sauvage qui pourrait devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour inverser les facteurs menant à sa disparition du pays ou de la planète.

Espèce préoccupante : espèce sauvage qui pourrait devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces qui pèsent sur elle.

(Gouvernement du Canada, 2009)

ENCADRÉ 3.

Forêts rares : Ce sont des peuplements forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites.

Forêts anciennes : Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'Homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition.

Forêts refuges : Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérable. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration significative (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2003) légèrement modifiée.

Espèce menacée ou vulnérable :

Ce terme regroupe les espèces menacées ou vulnérables désignées et susceptibles d’êtres ainsi désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec (voir encadré 5).

Forêt profonde : La forêt profonde ou la forêt intérieure est un habitat situé à l’intérieur des grands fragments forestiers et qui se trouve à une distance suffisante des milieux ouverts pour n’en subir que très peu d’influences sur sa structure et sa composition. Plusieurs espèces animales et végétales dites forestières dépendent strictement des caractéristiques de la forêt profonde.

Fragmentation : phénomène qui se définit par le morcellement graduel des habitats naturels en fragments distincts de plus en plus petits et plus ou moins isolés dans un environnement essentiellement non naturel (Nault, 1996; *in* Cantin et Potvin, 1996; Langevin 1997; Groves, 2003).

Géomatique : Discipline ayant pour objet la gestion numérique des données géographiques, et qui fait appel aux sciences et aux technologies reliées à leur acquisition, leur stockage, leur traitement et leur diffusion.

Habitat faunique désigné : En vertu de la *Loi sur la mise en valeur et la conservation de la faune* du Québec, le Règlement sur les habitats fauniques désigne onze types d’habitats fauniques dont sept se retrouvent dans la Vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain (voir encadré 6).

Herpétofaune : Terme regroupant les amphibiens et les reptiles.

Intégrité écologique : C’est l’état d’un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l’abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques (Agence Parcs Canada 2000).

ENCADRÉ 5.

Espèce menacée : toute espèce dont la disparition est appréhendée

Espèce vulnérable : toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n’est pas appréhendée

Espèce susceptible : toute espèce susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable

ENCADRÉ 6.

Aire de concentration d’oiseaux aquatiques : Un site constitué d’un marais, d’une plaine d’inondation dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux, selon une moyenne établie par une récurrence de 2 ans, d’une zone intertidale, d’un herbier aquatique ou d’une bande d’eau d’au plus un kilomètre de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 hectares, caractérisé par le fait qu’il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l’on en dénombre au moins 50 individus par kilomètre mesuré selon le tracé d’une ligne droite reliant les deux points du rivage les plus éloignés ou 1,5 par hectare; lorsque les limites de la plaine d’inondation ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux.

Aire de confinement du cerf de Virginie : Une superficie boisée d’au moins 250 hectares, caractérisée par le fait que les cerfs de Virginie s’y regroupent pendant la période où l’épaisseur de la couche nivale dépasse 40 centimètres dans la partie du territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l’ouest de la rivière Chaudière ou dépasse 50 centimètres ailleurs

Habitat d’une espèce faunique menacée ou vulnérable : Un habitat défini par règlement en vertu du paragraphe 2° de l’article 10 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec (L.R.Q., c. E-12.01).

Habitat du poisson : Un lac, un marais, un marécage, une plaine d’inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux, selon une moyenne établie par une récurrence de 2 ans, un cours d’eau, incluant le fleuve Saint-Laurent et son estuaire; lorsque les limites de la plaine d’inondations ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux.

Habitat du rat musqué : Un marais ou un étang, d’une superficie d’au moins cinq hectares, occupé par le rat musqué.

Héronnière : Un site où se trouve au moins cinq nids tous utilisés par le Grand héron, le Bihoreau à couronne noire ou la Grande aigrette au cours d’au moins une des cinq dernières saisons de reproduction et la bande de 500 mètres de largeur qui l’entoure, ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de la bande.

Île ou une presqu’île habitée par une colonie d’oiseaux : Une île ou une presqu’île d’une superficie de moins de 50 hectares où l’on dénombre par hectare au moins 25 nids d’espèces d’oiseaux vivant en colonie autres que le héron.

(MRNF, 2009)

Milieu humide : D'après Couillard (1994) *in* Goupil (1998), un milieu humide est généralement défini comme un lieu inondé ou saturé d'eau pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. Les végétaux qui s'y installent sont des plantes hydrophiles (ayant une préférence pour les lieux humides et aquatiques) ou des plantes tolérant des inondations périodiques. Les inondations peuvent être causées par la fluctuation saisonnière d'un plan d'eau adjacent au milieu humide ou encore résulter d'un drainage insuffisant, lorsque le milieu n'est pas en contact avec un plan d'eau permanent (voir encadré 7).

Occurrence (d'un élément) : Terme en usage dans le réseau de centres de données sur la conservation associés à NatureServe. Ce mot désigne un territoire (point, ligne ou polygone cartographique) abritant ou ayant jadis abrité un élément de la biodiversité. Une occurrence a une valeur de conservation (cote de qualité) pour l'élément de la

biodiversité. Lorsqu'on parle d'une espèce, l'occurrence correspond généralement à l'habitat occupé par une population locale de l'espèce en question. Ce qui constitue une occurrence et les critères retenus pour attribuer la cote de qualité qui lui est associée, varient selon l'élément de la biodiversité considéré. L'occurrence peut correspondre à une plage cartographique unique (ou point d'observation) ou à un regroupement de plusieurs plages rapprochées.

Population : Ensemble des individus d'une même espèce occupant un territoire déterminé, présentant des caractéristiques propres et ayant des échanges génétiques.

Précision : Dans le système d'information du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), trois niveaux de précision sont associés aux occurrences, selon la qualité de la localisation des observations (voir encadré 8).

Rang de priorité pour la conservation : Cote attribuée à un élément à l'échelle de l'ensemble de son aire de répartition globale (rang G), nationale (rang N) ou subnationale (rang S) pour exprimer sa priorité de conservation. Le rang S correspond à la cote attribuée à un élément à l'échelle d'une province ou d'un État (voir encadré 9). L'attribution des rangs de priorité à l'échelle globale relève de NatureServe ou, selon l'élément, du centre de données sur la conservation qui en a reçu la responsabilité.

ENCADRÉ 7.

Herbier aquatique : Parfois inclus dans les marais, les herbiers aquatiques caractérisent les eaux peu profondes, stagnantes ou courantes, où la végétation est présente et se compose de plantes submergées ou flottantes. En période de sécheresse, d'étiage ou de marée basse, ces plantes peuvent être exondées (Jacques et Hamel, 1982).

Marais : Les marais sont des habitats dominés par des plantes herbacées sur substrat minéral partiellement ou complètement submergé au cours de la saison de croissance. Ils sont soit isolés, soit en lien avec un cours d'eau (Payette et Rochefort, 2001, légèrement modifié).

Marécage : Les marécages sont des habitats dominés par une végétation ligneuse, arborescente ou arbustive croissant sur un sol minéral soumis à des inondations saisonnières ou caractérisé par une nappe phréatique élevée et une circulation d'eau enrichie de minéraux dissous (Payette et Rochefort, 2001).

Tourbière : Terme générique qualifiant tous les types de terrains recouverts de tourbe. Milieu à drainage variable où le processus d'accumulation organique prévaut sur les processus de décomposition et d'humidification, peu importe la composition botanique des restes végétaux (Payette et Rochefort, 2001). Les tourbières ombrotrophes ne possèdent qu'une seule source d'alimentation en eau, les précipitations atmosphériques, desquelles provient également la source en éléments nutritifs, hormis celle venant de la décomposition des végétaux qui forment le substrat de la tourbière. Les tourbières minérotrophes reçoivent une quantité d'eau variable d'eau, à la fois des précipitations et des eaux de drainage chargées en éléments minéraux provenant des terres hautes voisines.

ENCADRÉ 8.

Précision « S » (précision à la seconde); son emplacement sur la carte est précis à 150 m près;

Précision « M » (précision à la minute); son emplacement sur la carte est précis à 1,5 km près;

Précision « G » (précision générale); son emplacement sur la carte est précis à 8 km près.

ENCADRÉ 9.

Rang G

G1 = très à risque à l'échelle globale
G2 = à risque à l'échelle globale
G3 = à risque modéré à l'échelle globale
G4 = apparemment non à risque à l'échelle globale
G5 = non à risque (espèce commune, largement répandue et abondante) à l'échelle globale

Rang N

N1 = très à risque à l'échelle nationale
N2 = à risque à l'échelle nationale
N3 = à risque modéré à l'échelle nationale
N4 = apparemment non à risque à l'échelle nationale
N5 = non à risque (espèce commune, largement répandue et abondante) à l'échelle nationale

Rang S

S1 = très à risque à l'échelle de la province
S2 = à risque à l'échelle de la province
S3 = à risque modéré à l'échelle de la province
S4 = apparemment non à risque à l'échelle de la province
S5 = non à risque (espèce commune, largement répandue et abondante) à l'échelle de la province

Répartition : Voir encadré 10

Site : Aire regroupant une ou plusieurs cibles (ou éléments) de biodiversité délimitées géographiquement et servant de référence à des analyses visant l'identification d'aires à protéger.

Taxon : Terme désignant tout groupe taxonomique, peu importe son rang dans la hiérarchie (ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce, etc)

ENCADRÉ 10.



Labrecque et Lavoie (2008)

RÉFÉRENCES

- Abderrahmane, Y., G. Boulet et L. Vescovi, non daté. Évolution des températures au Québec méridional entre 1960 et 2003. Résumé. (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/chang-clim/meridional/resume.htm#annuel>)
- Armellin, A., P. Mousseau et P. Turgeon, 1995. Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Montréal - Longueuil. Rapport technique; zone d'intervention prioritaire 9. Centre Saint-Laurent, Environnement Canada, 200 p.
- Auclair, A. N., A. Bouchard, et J. Pajczkowski, 1973. Plant composition and species relation in the Huntingdon Marsh, Quebec. *Canadian Journal of Botany* 51 : 1231-1247.
- Barbeau, O. et J. Brisson, 2004a. La situation de l'aristide à rameaux basilaire (*Aristida basiramea* Engelm. ex. *vasey*) au Québec. Institut de recherche en biologie végétale. Rapport préparé pour le ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 30 p.
- Barbeau, O. et J. Brisson, 2004b. La situation de la mornarde ponctuée variété à tige velue (*Monarda punctata* L. var. *villicaulis* Pennell) au Québec. Institut de recherche en biologie végétale. Rapport préparé pour le ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 21 p.
- Bélangier, L., M. Grenier et S. Deslandes, 1999. Bilan des habitats et de l'occupation du sol dans le sud du Québec. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec. (www.qc.ec.gc.ca/faune/bilan/bilanhabitat.html)
- Bérard, J. et M. Côté (sous la direction de), 1996. Manuel de foresterie. Publié par Les Presses de l'Université Laval en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 1428 p.
- Bergeron, Y., A. Bouchard et A. Leduc, 1988. Les successions secondaires dans les forêts du Haut-Saint-Laurent. *Naturaliste canadien* 115 : 19-38.
- Berland, J.-M., 1998. Impact sur l'environnement de l'extraction des granulats. Office international de l'eau, 21 p.
- Bernatchez, L. et M. Giroux, 2000. Les poissons d'eau douce du Québec. Broquet, Boucherville, 350 p.
- Bibeau, S. et C. Rouleau, 2007. Mémoire sur le projet de règlement sur le contrôle des déversements d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et cours d'eau. Montréal. Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, 10 p.
- Bilodeau, P., B. Dumas et H. Massé, 2004. Composition et état de santé de la communauté des poissons de la baie Missisquoi, lac Champlain, été 2003. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, 66 p.
- Bouchard, A. et G. Domont, 1997. The transformation of natural landscapes of the Haut-Richelieu (Québec) and its implication on future resources management. *Landscape and Urban Planning* 37 (1-2) : 99-107.
- Bouchard, A., D. Barabé, M. Dumais et S. Hay, 1983. Les plantes vasculaires rares du Québec. *Syllogeus* no 48, Musée national des sciences naturelles, Musées nationaux du Canada, 79 p.
- Bouchard, H. et P. Millet, 1993. Le Saint-Laurent : milieux de vie diversifiés. Direction de la connaissance de l'état de l'environnement, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada, 97 p.
- Boucher, J. et M. Letendre, 2006. Évaluation de l'impact de la pêche commerciale automnale aux poissons appâts sur cinq espèces de poissons à situation précaire en vertu de la Loi sur les espèces en péril (chevalier cuirré, brochet vermiculé, méné d'herbe, dard de sable, fouille-roche gris). En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada. Rapport présenté à Pêches et Océans Canada, 81 p.
- Boudreault, C., et J. Brisson, 1994. Une addition à la flore du Québec : *Monarda punctata* var. *villicaulis* (Lamiaceae). *Canadian Field-Naturalist* 108 : 499-500.
- Boutin, C., B. Jobin et J.-L. DesGranges, 1994. Modifications of field margins and other habitats in agricultural areas of Quebec, Canada, and effects on plants and birds. *British Crop Protection Council (BCPC) Monograph* 58 : 139-144.
- Braun, E.L., 1950. *Deciduous Forests of Eastern North America*. The Blakiston Company.
- Brisson, J. et A. Bouchard, 2003. Human activities caused major changes in tree species composition in southern Quebec, Canada. *Ecoscience* 10 : 236-246.
- Brisson, J. et A. Bouchard, 2006. The Haut-Saint-Laurent wilderness at the time of settlement based on Sellar's History. Part II : Forests and wetlands. *Chateauguay Valley Historical Society Annual Journal*, 2006, p. 29-45.
- Brisson, J., Y. Bergeron, A. Bouchard et A. Leduc, 1994. Beech-maple dynamics in an old-growth forest in southern Québec, Canada. *Ecoscience* 1 : 40-46.
- Cantin, D. et Potvin, C. (sous la direction de), 1996. L'utilisation durable des forêts québécoises : de l'exploitation à la protection. Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 157 p.
- Cayouette, J., A. Sabourin et D. Paquette (en préparation). Les alvars du Québec : caractéristique et floristique. Avec emphase sur les espèces menacées et vulnérables. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. 152 pages + cartes et annexes.

- Centre Saint-Laurent, 1996. Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent. Volume 1 : L'écosystème du Saint-Laurent. Environnement Canada – région du Québec, Conservation de l'environnement – Éditions Multimondes, Montréal. Coll. BILAN Saint-Laurent.
- Centre Saint-Laurent, 2006. Ressources biologiques : Les plantes envahissantes dans Infos Saint-Laurent. (http://www.qc.ec.gc.ca/CSL/inf/inf012_f.html).
- Centre Saint-Laurent, 2008. Les contaminants chimiques et les fonctions reproductives chez les poissons mâles du Saint-Laurent. (http://lavoieverte.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf058_f.html)
- Champagne, J. et M. Melaçon, 1985. Les milieux humides de la région de Montréal. Document de travail no 39, Direction générale des terres, Environnement Canada, 27 p.
- Conseil consultatif des réserves écologiques, 1986. La préservation des terres noires du sud-ouest du Québec (Région écologique de l'érablière à caryer). Ministère de l'Environnement du Québec, 17 p.
- COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada), 2009. Glossaire des expressions utilisées. (http://www.registrelep.gc.ca/about/glossary/default_f.cfm)
- COSEPAC, 2000. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*) au Canada. Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, 29 p.
- COSEPAC, 2006a. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'Anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) au Canada. Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, 90 p.
- Couillard L. et P. Grondin, 1985. La végétation des milieux humides du Québec. Publications du Québec, 400 p.
- Couillard, L., 1995. La situation de l'ail des bois (*Allium tricoccum*) au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 31 p.
- COVABAR (Comité de valorisation du bassin versant du Richelieu) et CREM (Conseil régional de l'environnement de la Montérégie), 2000. Profil du bassin versant de la rivière Richelieu, 178 p.
- De Lafontaine, Y. 2005. First record of the Chinese mitten crab (*Eriocheir sinensis*) in the St. Lawrence River, Canada. Journal of Great Lakes Research, 31 (3) : 367-370.
- Delisle, F., C. Lavoie, M. Jean et D. Lachance, 2003. Reconstructing the spread of invasive plants : taking into account biases associated with herbarium specimens. Journal of Biogeography 30 : 1033-1042.
- DesGranges, J.-L., B. Jobin, N. Plante et C. Boutin 1994. Effets du changement du paysage rural québécois sur les oiseaux champêtres. p. 177-180 dans G. Domon. et J. Falardeau (sous la direction de). Méthodes et réalisations de l'écologie du paysage pour l'aménagement du territoire : sélection des textes du (quatrième congrès de la Société canadienne d'écologie et d'aménagement du paysage, Université Laval, Sainte-Foy, Québec.
- Dudley, N. (Éditeur), 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN. x + 96 p.
- Elson, J.A., 1969. Late Quaternary marine submergence of Quebec. Revue de Géographie de Montréal, 23 : 247-258.
- Environnement Canada, 2007. L'agriculture dans la portion québécoise du bassin du Saint-Laurent. (www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/SOER/1996report)
- Environnement Canada, 2004. Quand l'habitat est-il suffisant ? Cadre d'orientation pour la revalorisation de l'habitat dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. Travaux public et services gouvernementaux, Canada, 80 p.
- Équipe de rétablissement de l'aloise savoureuse, 2001. Plan d'action pour le rétablissement de l'aloise savoureuse (*Alosa sapidissima* Wilson) au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune, 27 p.
- Falardeau, G et J.-L. DesGranges, 1991. Sélection des habitats et fluctuations récentes des populations d'oiseaux en milieu agricoles. Canadian Field-Naturalist 105(4) : 469-482.
- FAPAQ (Société de la faune et des parcs du Québec) 2003. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la région métropolitaine de Montréal. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil, xviii + 158 p.
- Farig, L. 1997. Relative effects of habitat loss and fragmentation on population extinction. Journal of Wildlife Management 61(3) : 603-610.
- Filion, L et F. Quinty, 1993. Macrofossil and tree-ring evidence of long term forest succession and mid-holocene hemlock decline. Quaternary Research 40 : 89-97.
- Filion, L., 1987. Holocene development of parabolic dune in central St. Lawrence Lowlands, Quebec. Quaternary Research 28 : 196-209.
- Filion, M., J.C. Fortin, R. Lagassé et R. Lagrange, 2001. Histoire du Richelieu Yamaska Rive-Sud. La Montérégie. Les Presses de l'université Laval, Sainte-Foy.
- Frelich, L.E. et C.G. Lorimer, 1991. A simulation of landscape-level stand dynamics in the northern hardwood region. Journal of Ecology 79 : 223-233.

- Gariépy, S. et Vachon, N. 2004. Plan de rétablissement pour la survie du chevalier cuirré (*Moxostoma hubbsi*) 2004-2008. Au nom de l'équipe de rétablissement du chevalier cuirré. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de la faune, Québec, 77 p.
- Gauthier, B., 1980. Les limites phytogéographiques du Saint-Laurent. *Herbier Louis-Marie*, Université Laval, Québec. *Provancheria* No 11, 103 p.
- Gauthier, J. et Y. Aubry (sous la direction de), 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal.
- Gauthier, J., I. Lessard, G. Falardeau et J.-P. L. Savard, 2004. Stratégie de conservation des oiseaux terrestres du Québec. Division des oiseaux migrateurs, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, Québec, 26 p.
- Gérardin, V. et D. McKenney, 2001. Une classification climatique du Québec à partir de modèles de distribution spatiale de données climatiques mensuelles : vers une définition des bioclimats du Québec. Direction du patrimoine écologique et du développement durable, ministère de l'Environnement, Québec, 40 p.
- Gibbons, J.W, D.E Scott, T.J. Ryan, K.A. Buhlmann, T.D. Tuberville, B.S. Metts, J.L. Greene, T. Mills, Y. Leiden, S. Poppy et C.T. Winne, 2000. The global decline of reptiles, déjà vu amphibians. *BioScience* 50 : 653-666.
- Godmaire, H. et S. Côté, 2006. Lentement mais sûrement, le jonc fleuri, la salicaire commune et le bambou japonais gagnent les terres humides. *Bulletin de liaison du COVABAR* 4 : 6-7.
- Gouvernement du Québec, 2002. Loi sur la conservation du patrimoine naturel. L.R.Q., chapitre C-61.01 www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_01/C61_01.htm
- Grandtner, M.M., 1966. La végétation forestière du Québec méridional. Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- Gratton, L. et C. Dubreuil, 1990. Portrait de la végétation et de la flore du Saint-Laurent. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, 56 p.
- Gratton, L. et P. Nantel, 1999. Conservation d'aires de faible superficie. Bilan de connaissances applicables aux écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec. Ministère des Ressources naturelles du Québec, 62 p.
- Gratton, L., 1995. Caractérisation écologique de sites voués à la conservation. *Terres noires de la région du lac Champlain*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique et Conservation Baie Missisquoi, 106 pages.
- Groves, C.R., Beck M. W., J.V. Higgins et E.C. Saxxon, 2003. Drafting a Conservation Blueprint. A practitioner's Guide to Planning for Biodiversity. The Nature Conservancy. Island Press, 457 p.
- Groves, C.R., D.B. Jensen, L.L. Stoms, M.P. Murray, J.M. Scott, M. Schafale, A.S. Weakley et, R.L. Pressey, 2000. Planning for biodiversity conservation : putting conservation science into practice. *Bioscience* 52 : 499-512.
- Halliday, W.E.D., 1937. A forest classification for Canada. *Serv. Can. For., Min. Mines et Ress., Ottawa, Bull.* No 89, 50 p.
- Harris, L.D et G. Silva-Lopez, 1992. Forest fragmentation and the conservation of biological diversity. Pages 197-237 in P.L. Fieldler and S.K. Jain (Eds). *Conservation biology : the theory and practice of nature conservation, preservation and management*. Chapman and Hall, New-York.
- Hayes, C., A. Milliken, R.Dettmers, K. Loftus, B. Collins, et I. Ringuet. 2002. Integrated Migratory Bird Planning in the Lower Great Lakes/St. Lawrence Plain Bird Conservation Region. Pages 219-230 in C. J. Ralph and T. D. Rich (Eds.), *Bird conservation implementation and integration in the Americas : Proceedings of the Third International Partners in Flight Conference*, 2002 March 20-24, Asilomar, CA, Volumes 1 and 2. Gen. Tech. Rep. PSW-GTR-191. Albany, CA : Pacific Southwest Research Station, Forest Service, U. S. Dept. of Agriculture. Vol. 1 (651 pp) and Vol. 2 (643 pp).
- Hudon, C., 2005. Le fleuve Saint-Laurent à l'ère des changements climatiques. *FrancVert - LeWebzine environnemental*, 2 (3) : 1.
- Jager, H. I., J. A. Chandler, K. B. Lepla et W. V. Winkle, 2001. A theoretical study of river fragmentation by dams and its effects on white sturgeon populations. *Environmental Biology of Fishes* 60 : 347-361.
- Jean, M. et A. Bouchard, 1991. Temporal changes in wetland landscapes of a section of the St. Lawrence River, Canada. *Environmental Management* 15 : 241-250.
- Jean, M. et A. Bouchard, 1993. Riverine wetland vegetation: Importance of small scale and large-scale environmental variation. *Journal of Vegetation Science* 4 : 609-620.
- Jobin, B., J. Beaulieu, M. Grenier, L. Bélanger, C. Maisonneuve. D. Bordage et B. Filion. 2003. Landscape changes and ecological studies in agricultural regions, Québec, Canada. *Landscape Ecology*, 18 : 575-590.

- Jobin, B., J.-L. DesGranges et C. Boutin, 1998. Farmland habitat use by breeding birds in southern Québec. *Canadian Field-Naturalist* 112(4) : 611-618.
- Jobin, B., J.-L. Desgranges et C. Boutin, 1996. Population trends in selected species of farmland birds in relation to recent developments in agriculture in the St. Lawrence Valley. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 57 : 103-116.
- Johnston, K., 1991. Forêts et tourments – 75 ans d'histoire du service fédéral des forêts 1899-1974. Forêts Canada, 208 p.
- Kareiva, P. et U. Wennergren. 1995. Connecting landscape patterns to ecosystem and population processes. *Nature* 373 : 299-302.
- Keller, B., 2000. Plant diversity in *Lythrum*, *Phragmites*, and *Typha* marshes. *Wetlands Ecology Management* 8 : 391-401.
- Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 200 p.
- Landry, B. et M. Mercier. 1992. Notions de géologie. Montréal, Modulo.
- Langevin, R. et L. Bélanger, 1994. Conservation des îlots boisés en paysage agricole. I - Revue de littérature et synthèse des connaissances sur l'utilisation par l'avifaune. Série de rapports techniques no 221. Service canadien de la faune, région du Québec, 44 p.
- Langevin, Renée, 1997. Guide de conservation des boisés en milieu agricole. Service canadien de la faune, 77 p.
- Lavoie, C., M. Jean, F. Delisle et G. Létourneau, 2003. Exotic plant species of the St Lawrence River wetlands : a spatial and historical analysis. *Journal of Biogeography* 30 : 537-549.
- Leak, W.B., M. Yamasaki, M.L. Smith et D.T. Funk, 1994. Selection criteria for forested natural areas in New England, USA. *Natural Areas Journal* 14 : 300-305.
- Li, T. et J.P. Ducruc, 1999. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement du Québec, 90 p.
- MDDEP (Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs), 2002. La moule zébrée et autres espèces aquatiques nuisibles au Québec. (www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/zebree.htm)
- Moisan, M. et H. Laflamme, 1999. Rapport sur la situation de l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*) au Québec. Faune et Parcs Québec; Direction de la faune et des habitats, 68 p.
- Mongeau, J.-R., P. Dumont et L. Cloutier, 1992. La biologie du suceur cuivré (*Moxostoma hubbsi*) comparée à celle de quatre autres espèces de *Moxostoma* (*M. anisurum*, *M. carinatum*, *M. macrolepidotum*, *M. valenciennesi*), *Canadian Journal of Zoology* 70 : 1354-1363.
- MRNF (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec), 2007. Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec. (<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>)
- MRNF, 2008. Statistiques de chasse et de piégeage 2008. (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/chasse-piegeage.jsp>)
- MRNF, 2003. Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec. (www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp)
- Nudds, T.D. 1993. Use of estimated pristine species-area relations to generate indices of conservation value for nature reserves. Pages 25-33 in S.F. Poser, W.J. Crins and T.J. Beechery (Eds.). Size and integrity standards for natural heritage areas in Ontario, Proceedings of a seminar. Parks and Natural Heritage Policy Branch, Ontario Ministry of Natural Resources, Huntsville, Ontario.
- Payette, S., et L. Rochefort (sous la direction de), 2001. Écologie des tourbières du Québec-Labrador. Presse de l'Université Laval, Québec.
- Quenneville, R., 2007. L'exploitation des peuplements de pin blanc d'Amérique. L'Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française. (http://www.ameriquefrancaise.org/index.php/L'exploitation_des_peuplements_de_pin_blanc_d'Amérique)
- Quesnel, P.-O., L. Tanguay et B. Arpin, 2006. Portrait agricole sommaire et évolutif de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 51 p.
- Richard, P.J.H., Sept. 1987. Le couvert végétal au Québec-Labrador et son histoire post-glaciaire. Département de Géographie, Université de Montréal, 76 p.
- Rioux, S. C. Latendresse., B. Jobin, A. Baril, C. Maisonneuve, C. Boutin et D. Côté, 2009. Dynamique des habitats fauniques dans les Basses-terres du Saint-Laurent de 1950 à 1997. *Le Naturaliste canadien*. 133, (2) : 20-28.
- Robitaille, J., 1998. Bilan régional - Portneuf-Saint-Nicolas. Zone d'intervention prioritaire 13. Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada, Saint-Laurent Vision 2000, xix + 78 p.
- Robitaille, J., 1999. Bilan régional - Portion Lac des Deux Montagnes. Zone d'intervention prioritaire 24. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada, Saint-Laurent Vision 2000, 74 p.

- Rousseau, A. N., A. Mailhot, M. Slivitzky, J.-P. Villeneuve, M. J. Rodriguez et A. Bourque, 2009. Usages et approvisionnement en eau dans le sud du Québec : Niveau des connaissances et axes de recherche à privilégier dans une perspective de changements climatiques. *Canadian Water Resources Journal*. (http://findarticles.com/p/articles/mi_7111/is_2_29/ai_n28246499/)
- Rousseau, C., 1974. Géographie floristique du Québec-Labrador, Les presses de l'Université Laval, Québec.
- Rowe, J.S., 1972. Les régions forestières du Canada. *Serv. Can. For., Min. Environ., Canada, Publ. No 1300F*.
- Runkle, J.R. 1985. Disturbance regime in temperate forest. Pages 17-33 in S.T.A. Pickett et P.S. White (Eds.). *The Ecology of Natural Disturbance*. Academic Press, Orlando.
- Saint-Laurent Vision 2000, 1999. Le chevalier cuirvé – À la rescousse d'une espèce menacée au Québec. Le fleuve : Bulletin d'information Saint-Laurent Vision 2000. 10 : 1-5.
- Saint-Laurent Vision 2000, 2002. Suivi de l'état du Saint-Laurent : Les milieux humides et les plantes exotiques en eau douce. 8 p.
- Saucier J.P., 1993. Les zones de végétation au Québec. *Ministère des Forêts du Québec, Québec (une carte en couleurs)*.
- Saunders, D. A., R. J. Hobbs, et C. R. Margules. 1991. Biological consequences of ecosystem fragmentation : a review. *Conservation Biology* 5 : 18-32.
- Seburn, D. et C. Seburn, 2000. *Conservation Priorities for the Amphibians and Reptiles of Canada*. Toronto, World Wildlife Fund, Canada, 92 p.
- Service canadien de la faune, 2007. Conservation des Oiseaux migrants, Surveillance et rapports, Tendances notées chez les oiseaux du Canada. (<http://www.cws-scf.ec.gc.ca/mgbc/trends/index.cfm?lang=f&go=home.page&CFID=21736913&CFTOKEN=60985197>)
- Shafer, C.L. 1995. Terrestrial nature reserve design at the urban/rural interface. Pages 345-378 in M.W. Schwartz (Ed). *Conservation in Highly Fragmented Landscapes*. Chapman & Hall, New York.
- Simard, H. & A. Bouchard. 1996. The precolonial 19th century forest of the Upper St. Lawrence region of Quebec : a record of its exploitation and transformation through notary deeds of wood sales. *Canadian Journal of Forest Research* 26 : 1670-1676.
- Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Montérégie. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil, xv + 127 pages.
- Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), 2003. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la région métropolitaine de Montréal. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil, xviii + 158 p.
- Stokowski, P. A. et C. B. Lapointe, 2000. *Environmental and Social Effects of ATVs and ORVs : An Annotated Bibliography and Research Assessment*. Burlington, University of Vermont, 32 p.
- Tardif, B., G. Lavoie et Y. Lachance. 2005. *Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec, 60 p.
- Henson, B.L., K. E. Brodribb et J. L. Riley, 2005. *Great Lakes Conservation Blueprint for Terrestrial Biodiversity*. Volume 1 and 2. Nature Conservancy of Canada and the Ontario Ministry of Natural Resources, 157 p.
- The Environmental Law Institute, 2003. *Conservation Thresholds for Land Use Planners*. Washington D.C., 55 p.
- Thibault, M. 1985. Les régions écologiques du Québec méridional, deuxième approximation. Service de la recherche appliquée, ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, carte en couleurs à l'échelle du 1/250 000.
- Thompson, E., K. Moss, D. Hunt, P. Novak, E. Sorenson, A. Ruesnick, M. Anderson, A. Olivero, C. Ferree et S. Khanna, 2002. *St. Lawrence-Champlain Valley Ecoregion. Biodiversity Conservation Plan, The Nature Conservancy and NatureServe*, 33 p. and appendices.
- United Nations. 1987. Report of the World Commission on Environment and Development, General Assembly Resolution 42/187, 11 December 1987. (<http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>)
- White D.J., E. Haber et C. Keddy. 1993. *Plantes envahissantes des habitats naturels du Canada : aperçu global des espèces vivant en milieu humide et en milieu sec et la législation visant leur élimination*. Service canadien de la faune, Ottawa, Canada., 136 p.
- Wilcove, D.S., S.H. McLellan et A.P. Dobson, 1996. Habitat fragmentation in the temperate zone. Pages 237-256 in M.E. Soulé (Ed.) *Conservation Biology, the Science of Scarcity and Diversity*. Sinauer Associates Inc. Publishers, Sunderland, Massachusetts, 584 p.

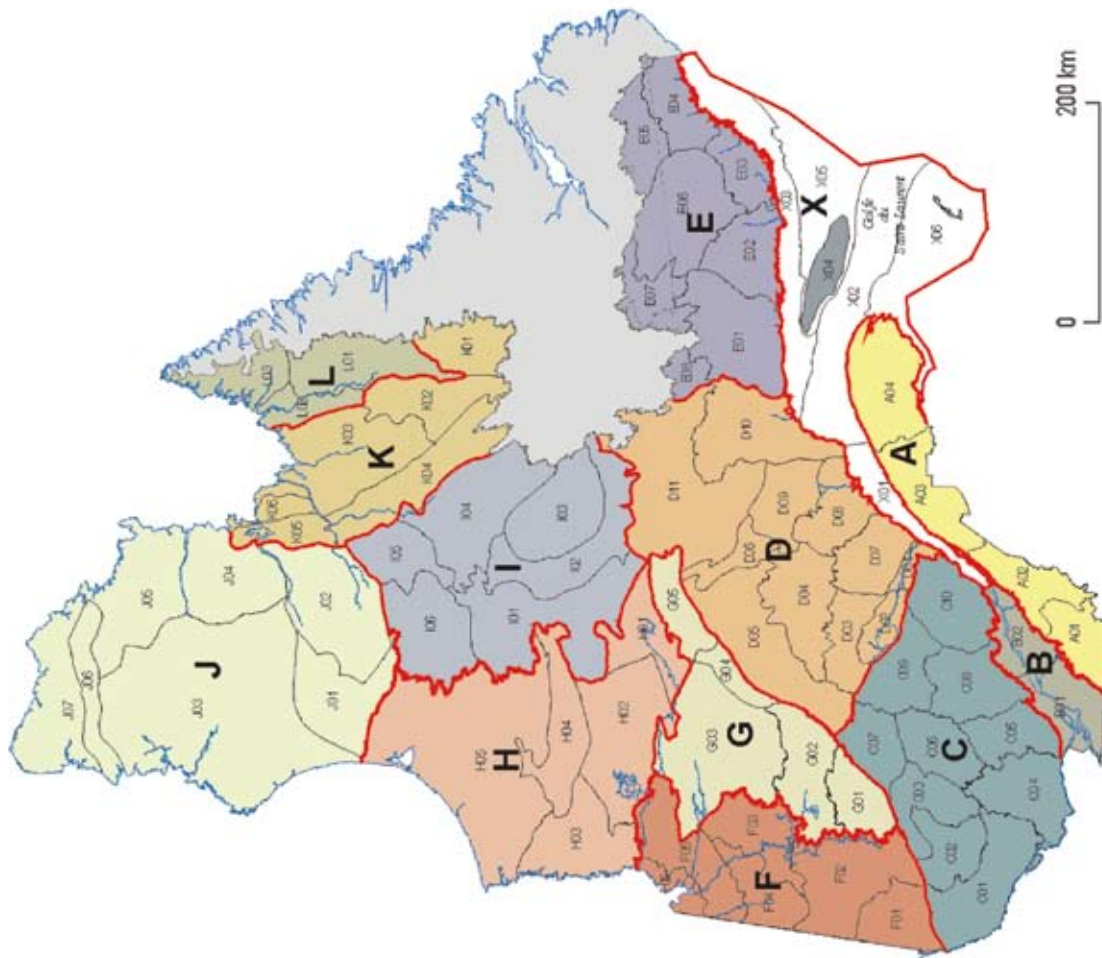
Wilcox, B.A. et D.D. Murphy, 1995.
Conservation Strategy : The Effects
of Fragmentation on Extinction.
American Naturalist 125 : 875-887.

Wilson, C.V., 1971. Le climat du
Québec, partie 1 : atlas climatique.
Service météorologique du Canada,
Études climatologiques No 11, 44
figures.

Wilson, E.O., 1992. The Diversity of
Life. Norton, New-York.

Woods, M., R. A. McDonald et S.
Harris, 2003. Predation of wildlife
by domestic cats (*Felis catus*) in Great
Britain. Mammal Review, 33 (2) :
174–188.

ANNEXE 1. CADRE ÉCOLOGIQUE DE RÉFÉRENCE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS



NIVEAU	ÉCHELLE D'ANALYSE (superficie : ordre de grandeur)	FACTEURS GÉNÉTIQUES PRÉPONDERANTS	EXEMPLES
I Province	$< 1 : 5\,000\,000$ (10^6 km ²) 	Tectonique des plaques (craton, marge continentale, bassin océanique, orogène, etc.)	Les Appalaches Les Laurentides méridionales
II Région	$1 : 5\,000\,000$ à $1 : 1\,000\,000$ (10^4 km ²) 	Géologie régionale (domaine structural, terrane, bassin de sédimentation, graben, etc.) Formation géomorphologique majeure (invasion marine, glacio-lacustre, etc.)	Péninsule de la Gaspésie Massif du lac Jacques-Cartier Plaine du haut Saint-Laurent
III Ensemble physiogra- phique (EP)	$1 : 500\,000$ à $1 : 200\,000$ (10^3 km ²) 	Géologie régionale (zone de cisaillement, batholite, nappe de charriage, dôme, faille, etc.)	Monts Chics-Chocs Astroblème de Charlevoix Plaine de Mirabel-Joliette

ANNEXE 2. LES COMMUNAUTÉS VÉGÉTALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Sites mésiques (till et argile de drainage 2 ou 3)

De milieu et bas de pente

Bétulaie grise
Érablière à bouleau jaune
Érablière à caryer cordiforme
Érablière à tilleul
Érablière rouge
Hêtraie
Peupleraie à peuplier à grandes dents
Sapinière à bouleau jaune
Sapinière à bouleau jaune et thuya
Tremblaie

De haut de pente et de sommet

Bétulaie blanche
Érablière à tilleul et à chêne rouge
Érablière à tilleul et à hêtre
Ostryaie de Virginie

Sites xériques (roc et sable de drainage 0, 1 ou 2)

Bétulaie grise
Cédrière sèche
Chênaie blanche
Chênaie rouge
Érablière rouge
Pinède blanche
Pinède grise
Pinède rouge
Prucheraie
Sapinière à épinette rouge

Sites hydriques sur sol minéral (drainage 4 ou 5)

Ombrotrophe

Prucheraie

Minérotrophe

Bétulaie jaune à frêne noir
Cédrière humide
Érablière à tilleul et orme d'Amérique
Sapinière à épinette rouge et thuya

Sites hydrique sur sol organique (drainage 6)

Ombrotrophe

Pessière noire à sphaignes
Tourbière à éricacées

Minérotrophe

Aulnaie rugueuse
Cédrière à sapin
Communauté à pin rigide
Érablière rouge
Pessière noire à némopanthé
Sapinière à thuya

Rives et marécages riverains

Aulnaie rugueuse
Chênaie à gros fruits
Chênaie bicolore
Communauté à céphalanthe occidental
Communauté à cornouiller stolonifère
Communauté à micocoulier occidental
Communauté à peuplier deltoïde
Communauté à saule fragile
Communauté à saule noir
Communauté à saules arbustifs (saule pétiolé, saule cordé, saule de l'intérieur)
Érablière argentée
Frênaie de Pennsylvanie
Frênaie noire à orme d'Amérique

Marais et herbiers

Communauté à alisma graminioïde
Communauté à alpestrée roseau
Communauté à calamagrostide du Canada
Communauté à hétéranthère dubieuse
Communauté à myriophylle de Sibérie
Communauté à nénuphar jaune
Communauté à nymphée tubéreux
Communauté à rubanier à gros fruits
Communauté à sagittaire à feuilles larges
Communauté à sagittaire à feuilles étroites
Communauté à scirpe américain
Communauté à scirpe fluvial
Communauté à scirpe lacustre
Communauté à spartine pectinée
Communauté à typha à feuilles larges
Communauté à typha feuilles étroites
Communauté à vallisnerie américaine
Communauté à zizanie aquatique
Communauté à zizanie naine

ANNEXE 3. LISTE DES PLANTES VASCULAIRES MENACÉES ET VULNÉRABLES SUIVIES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN (CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC, 2008)

<i>Acer nigrum</i>	<i>Cardamine concatenata</i>	<i>Corallorhiza odontorhiza</i> var. <i>odontorhiza</i>
<i>Adlumia fungosa</i>	<i>Carex annectens</i>	<i>Corallorhiza striata</i> var. <i>striata</i>
<i>Agastache nepetoides</i>	<i>Carex appalachica</i>	<i>Corydalis aurea</i> ssp. <i>aurea</i>
<i>Agrimonia pubescens</i>	<i>Carex argyrantha</i>	<i>Corylus americana</i>
<i>Allium canadense</i> var. <i>canadense</i>	<i>Carex atherodes</i>	<i>Crataegus brainerdii</i>
<i>Allium tricoccum</i>	<i>Carex atlantica</i> ssp. <i>capillacea</i>	<i>Crataegus coccinioides</i>
<i>Alnus serrulata</i>	<i>Carex cephalophora</i>	<i>Crataegus crus-galli</i> var. <i>crus-galli</i>
<i>Amelanchier amabilis</i>	<i>Carex cumulata</i>	<i>Crataegus pruinosa</i>
<i>Amerorchis rotundifolia</i>	<i>Carex digitalis</i> var. <i>digitalis</i>	<i>Crataegus suborbiculata</i>
<i>Aplectrum hyemale</i>	<i>Carex folliculata</i>	<i>Cyperus lupulinus</i> ssp. <i>macilentus</i>
<i>Arethusa bulbosa</i>	<i>Carex formosa</i>	<i>Cyperus lupulinus</i> ssp. <i>macilentus</i>
<i>Arisaema dracontium</i>	<i>Carex hirsutella</i>	<i>Cyperus odoratus</i>
<i>Aristida basiramea</i>	<i>Carex laxiculmis</i> var. <i>laxiculmis</i>	<i>Cyperus odoratus</i>
<i>Arnica lanceolata</i> ssp. <i>lanceolata</i>	<i>Carex lupuliformis</i>	<i>Cypripedium arietinum</i>
<i>Asclepias exaltata</i>	<i>Carex mesochorea</i>	<i>Cypripedium reginae</i>
<i>Asclepias tuberosa</i> var. <i>interior</i>	<i>Carex molesta</i>	<i>Descurainia pinnata</i> ssp. <i>brachycarpa</i>
<i>Asplenium platyneuron</i>	<i>Carex muehlenbergii</i> var. <i>muehlenbergii</i>	<i>Desmodium nudiflorum</i>
<i>Asplenium rhizophyllum</i>	<i>Carex prairea</i>	<i>Desmodium paniculatum</i>
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	<i>Carex sartwellii</i>	<i>Draba nemorosa</i>
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	<i>Carex siccata</i>	<i>Dryopteris clintoniana</i>
<i>Astragalus australis</i>	<i>Carex sparganioides</i>	<i>Dryopteris filix-mas</i> ssp. <i>brittonii</i>
<i>Bartonia virginica</i>	<i>Carex swanii</i>	<i>Echinochloa walteri</i>
<i>Bidens eatonii</i>	<i>Carex sychnocephala</i>	<i>Elaeagnus commutata</i>
<i>Boechera laevigata</i>	<i>Carex trichocarpa</i>	<i>Eleocharis aestuum</i>
<i>Boechera retrofracta</i>	<i>Carya ovata</i> var. <i>ovata</i>	<i>Eleocharis compressa</i> var. <i>compressa</i>
<i>Botrychium mormo</i>	<i>Ceanothus americanus</i>	<i>Eleocharis diandra</i>
<i>Botrychium oneidense</i>	<i>Ceanothus herbaceus</i>	<i>Elymus riparius</i>
<i>Botrychium pallidum</i>	<i>Celtis occidentalis</i>	<i>Elymus villosus</i>
<i>Botrychium rugulosum</i>	<i>Cerastium nutans</i>	<i>Epilobium ciliatum</i> var. <i>ecomosum</i>
<i>Bromus kalmii</i>	<i>Chimaphila maculata</i>	<i>Erigeron philadelphicus</i> var. <i>provancheri</i>
<i>Bromus pubescens</i>	<i>Cicuta maculata</i> var. <i>victorinii</i>	<i>Eriocaulon parkeri</i>
<i>Calypso bulbosa</i> var. <i>americana</i>	<i>Claytonia virginica</i>	<i>Eurybia divaricata</i>
<i>Cardamine bulbosa</i>	<i>Conopholis americana</i>	<i>Fimbristylis autumnalis</i>

ANNEXE 3. LISTE DES PLANTES VASCULAIRES MENACÉES ET VULNÉRABLES SUIVIES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN (CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (2008))

<i>Floerkea proserpinacoides</i>	<i>Listera australis</i>	<i>Podostemum ceratophyllum</i>
<i>Galearis spectabilis</i>	<i>Lycopus virginicus</i>	<i>Polanisia dodecandra</i>
<i>Galium circaezans</i>	<i>Lysimachia hybrida</i>	<i>Polemonium vanbruntiae</i>
<i>Gaura biennis</i>	<i>Lysimachia quadrifolia</i>	<i>Polygala polygama</i>
<i>Gaylussacia bigeloviana</i>	<i>Minuartia michauxii</i>	<i>Polygala senega</i>
<i>Gentiana clausa</i>	<i>Monarda punctata</i> var. <i>villicaulis</i>	<i>Polygonella articulata</i>
<i>Gentianopsis crinita</i>	<i>Muhlenbergia sylvatica</i>	<i>Polygonum douglasii</i>
<i>Gentianopsis virgata</i> ssp. <i>victorinii</i>	<i>Muhlenbergia tenuiflora</i>	<i>Potamogeton illinoensis</i>
<i>Geranium carolinianum</i>	<i>Myosotis verna</i>	<i>Potamogeton pusillus</i> ssp. <i>gemmiparus</i>
<i>Geranium maculatum</i>	<i>Myriophyllum heterophyllum</i>	<i>Potamogeton vaseyi</i>
<i>Goodyera pubescens</i>	<i>Najas guadalupensis</i> ssp. <i>olivacea</i>	<i>Proserpinaca palustris</i>
<i>Gratiola aurea</i>	<i>Oenothera pilosella</i> ssp. <i>pilosella</i>	<i>Prunus susquehanae</i>
<i>Gratiola neglecta</i> var. <i>glaberrima</i>	<i>Onosmodium bejariense</i> var. <i>hispidissimum</i>	<i>Pterospora andromedea</i>
<i>Hedeoma hispida</i>	<i>Packera obovata</i>	<i>Pycnanthemum virginianum</i>
<i>Helianthemum canadense</i>	<i>Panax quinquefolius</i>	<i>Quercus alba</i>
<i>Helianthus divaricatus</i>	<i>Panicum flexile</i>	<i>Quercus bicolor</i>
<i>Hudsonia tomentosa</i>	<i>Panicum flexile</i>	<i>Ranunculus flabellaris</i>
<i>Hypericum ascyron</i>	<i>Panicum philadelphicum</i>	<i>Ranunculus rhomboideus</i>
<i>Hypericum kalmianum</i>	<i>Panicum virgatum</i>	<i>Rhus aromatica</i> var. <i>aromatica</i>
<i>Ionactis linariifolia</i>	<i>Pellaea atropurpurea</i>	<i>Rhus glabra</i>
<i>Iris virginica</i> var. <i>shrevei</i>	<i>Peltandra virginica</i>	<i>Rhynchospora capillacea</i>
<i>Isoetes tuckermanii</i>	<i>Persicaria careyi</i>	<i>Rorippa aquatica</i>
<i>Juglans cinerea</i>	<i>Persicaria hydropiperoides</i>	<i>Rubus flagellaris</i>
<i>Juncus acuminatus</i>	<i>Persicaria robustior</i>	<i>Samolus floribundus</i>
<i>Juncus antheratus</i>	<i>Phegopteris hexagonoptera</i>	<i>Sanicula canadensis</i> var. <i>canadensis</i>
<i>Juncus greenei</i>	<i>Physostegia virginiana</i> var. <i>granulosa</i>	<i>Saururus cernuus</i>
<i>Juniperus virginiana</i> var. <i>virginiana</i>	<i>Phytolacca americana</i> var. <i>americana</i>	<i>Schoenoplectus heterochaetus</i>
<i>Justicia americana</i>	<i>Pinus rigida</i>	<i>Schoenoplectus purshianus</i> var. <i>purshianus</i>
<i>Lactuca hirsuta</i>	<i>Platanthera blephariglottis</i> var. <i>blephariglottis</i>	<i>Scirpus pendulus</i>
<i>Lathyrus ochroleucus</i>	<i>Platanthera flava</i> var. <i>herbiola</i>	<i>Selaginella eclipses</i>
<i>Lindernia dubia</i> var. <i>inundata</i>	<i>Platanthera macrophylla</i>	<i>Sisyrinchium angustifolium</i>
<i>Liparis liliifolia</i>	<i>Poa saltuensis</i> ssp. <i>languida</i>	<i>Solidago ptarmicoides</i>
<i>Lipocarpa micrantha</i>	<i>Podophyllum peltatum</i>	<i>Solidago simplex</i> ssp. <i>randii</i> var. <i>racemosa</i>

ANNEXE 3. LISTE DES PLANTES VASCULAIRES MENACÉES ET VULNÉRABLES SUIVIES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN (CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (2008))

<i>Sparganium androcladum</i>	<i>Taenidia integerrima</i>	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>
<i>Spiranthes casei</i> var. <i>casei</i>	<i>Thelypteris simulata</i>	<i>Viburnum recognitum</i>
<i>Spiranthes lucida</i>	<i>Torreyochloa pallida</i> var. <i>pallida</i>	<i>Vicia americana</i>
<i>Sporobolus compositus</i> var. <i>compositus</i>	<i>Toxicodendron vernix</i>	<i>Viola affinis</i>
<i>Sporobolus cryptandrus</i>	<i>Triadenum virginicum</i>	<i>Viola rostrata</i>
<i>Sporobolus heterolepis</i>	<i>Trichophorum clintonii</i>	<i>Viola sagittata</i> var. <i>ovata</i>
<i>Sporobolus vaginiflorus</i> var. <i>vaginiflorus</i>	<i>Trichostema brachiatum</i>	<i>Viola sagittata</i> var. <i>sagittata</i>
<i>Staphylea trifolia</i>	<i>Trichostema dichotomum</i>	<i>Wolffia borealis</i>
<i>Stellaria alsine</i>	<i>Ulmus thomasii</i>	<i>Woodsia obtusa</i> ssp. <i>obtusa</i>
<i>Strophostyles helvola</i>	<i>Utricularia geminiscapa</i>	<i>Woodwardia virginica</i>
<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> ssp. <i>lanceolatum</i> var. <i>interior</i>	<i>Utricularia gibba</i>	<i>Zizania aquatica</i> var. <i>aquatica</i>
<i>Symphyotrichum novi-belgii</i> var. <i>villicaule</i>	<i>Valeriana uliginosa</i>	<i>Zizania aquatica</i> var. <i>brevis</i>
<i>Symphyotrichum pilosum</i> var. <i>pringlei</i>	<i>Verbena simplex</i>	

ANNEXE 4. LISTE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS MENACÉS ET VULNÉRABLES SUIVIS DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN (CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC, 2008)

<i>Acipenser fulvescens</i>	<i>Falco peregrinus anatum</i>	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>
<i>Acipenser oxyrinchus</i>	<i>Glaucomys volans</i>	<i>Microtus pinetorum</i>
<i>Alosa sapidissima</i>	<i>Glyptemys insculpta</i>	<i>Moxostoma carinatum</i>
<i>Ammocrypta pellucida</i>	<i>Graptemys geographica</i>	<i>Moxostoma hubbsi</i>
<i>Ammodramus nelsoni</i>	<i>Gulo gulo</i>	<i>Nerodia sipedon</i>
<i>Ammodramus savannarum</i>	<i>Gyrinophilus porphyriticus</i>	<i>Notropis bifrenatus</i>
<i>Apalone spinifera</i>	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	<i>Noturus flavus</i>
<i>Asio flammeus</i>	<i>Hemidactylium scutatum</i>	<i>Osmerus mordax pop. 1</i>
<i>Cistothorus platensis</i>	<i>Hybognathus hankinsoni</i>	<i>Percina copelandi</i>
<i>Clemmys guttata</i>	<i>Ichthyomyzon fossor</i>	<i>Pipistrellus subflavus</i>
<i>Coturnicops noveboracensis</i>	<i>Ixobrychus exilis</i>	<i>Pseudacris triseriata</i>
<i>Dendroica cerulea</i>	<i>Lampropeltis triangulum</i>	<i>Sterna caspia</i>
<i>Desmognathus fuscus</i>	<i>Lanius ludovicianus</i>	<i>Sternotherus odoratus</i>
<i>Desmognathus ochrophaeus</i>	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	<i>Storeria dekayi</i>
<i>Diadophis punctatus</i>	<i>Lasiurus borealis</i>	<i>Thamnophis sauritus</i>
<i>Emys blandingii</i>	<i>Lasiurus cinereus</i>	<i>Vermivora chrysoptera</i>
<i>Esox americanus vermiculatus</i>	<i>Liochlorophis vernalis</i>	
<i>Etheostoma caeruleum</i>	<i>Lithobates palustris</i>	

ANNEXE 5. . LISTE DES OISEAUX CONSIDÉRÉS PRIORITAIRES DE LA RÉGION DE CONSERVATION DES OISEAUX DE LA PLAINE DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT (RCO 13) (HAYES ET AL., 2002)

PLUS HAUTE PRIORITÉ

Barge hudsonnienne
Barge marbrée
Bécasse d'Amérique
Bécasseau maubèche
Bécasseau roussâtre
Bécasseau sanderling
Bécassin roux
Bernache du Canada (AP)
Bihoreau gris
Bruant de Henslow
Butor d'Amérique
Canard branchu
Canard colvert
Canard noir
Chevalier solitaire
Courlis corlieu
Engoulevent bois-pourri
Fuligule à dos blanc
Goglu des prés
Grand Fuligule
Grimpereau brun
Guifette noire
Harelde kakawi
Hibou des marais
Maubèche des champs
Oie des neiges
Paruline à ailes dorées
Paruline azurée
Petit Blongios
Petit Fuligule
Pic à tête rouge
Pie-grièche migratrice
Plongeon huard
Pluvier bronzé
Pluvier siffleur
Pygargue à tête blanche (hivernant)
Râle de Virginie
Râle élégant
Râle jaune
Sarcelle à ailes bleues
Sterne pierregarin

HAUTE PRIORITÉ

Autour des Palombes
Bécasseau minuscule
Bécasseau semipalmé
Bécasseau variable
Bruant des champs

Bruant sauterelle
Busard Saint-Martin
Buse à épaulettes
Canard pilet
Engoulevent d'Amérique
Foulque d'Amérique
Fuligule à tête rouge
Gallinule poule-d'eau
Garrot à œil d'or
Garrot d'Islande
Goéland argenté
Grand Chevalier
Grand Harle
Grand Héron
Grande Aigrette
Grèbe à bec bigarré
Grèbe jougris
Grive des bois
Grue du Canada
Héron vert
Hibou moyen-duc
Hirondelle de rivage
Macreuse brune
Marouette de Caroline
Martinet ramoneur
Martin-pêcheur d'Amérique
Oiseaux de proie hivernants
Paruline à couronne rousse
Paruline bleue
Paruline du Canada
Paruline hochequeue
Passereaux en migration
Petit Chevalier
Phalarope de Wilson
Pic flamboyant
Pic maculé
Pioui de l'Est
Pluvier argenté
Sterne caspienne
Sterne de Forster
Troglodyte à bec court

PRIORITÉ MODÉRÉE

Bernache du Canada (résidente)
Cormoran à aigrettes
Cygne tuberculé
Goéland à bec cerclé
Goéland marin
Oie des neiges

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie de Georges	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	22	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Anse aux Sauvages	B02 - Plaine de Québec	B0205	55	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Anse de Bellechasse	B02 - Plaine de Québec	B0210	401	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Anse du Fort	B01 - Plaine de Montréal	B0108	1463	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie Brazeau et Baie des Seigneurs	B01 - Plaine de Montréal	B0111	78	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie Carpentier	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	81	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie Clément (Section est)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	136	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie Clément (Section ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	48	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie d'Aragon	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	45	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie de Breckenridge (est)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	259	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie de Kamouraska	B02 - Plaine de Québec	B0211	1283	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie du Fer-à-Cheval (sud)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	48	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baie Saint-François	B01 - Plaine de Montréal	B0108	911	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Baribeau	B02 - Plaine de Québec	B0205	130	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Batiscan-Sainte-Anne	B02 - Plaine de Québec	B0203	764	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Batture des Îlets	B02 - Plaine de Québec	B0212	141	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Beaumont	B02 - Plaine de Québec	B0212	132	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Cap-Rouge	B02 - Plaine de Québec	B0212	94	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Cap-Santé	B02 - Plaine de Québec	B0203	241	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Champlain-Batiscan	B02 - Plaine de Québec	B0203	1299	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Château-Richer	B02 - Plaine de Québec	B0212	374	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Côte Sud-Est de l'Île Sainte-Marguerite	B02 - Plaine de Québec	B0212	209	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques d'Aylmer (Lac Deschênes)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	589	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques d'Aylmer (Rapides Deschênes)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	308	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Beauré Moulin	B02 - Plaine de Québec	B0212	126	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Berthier Est	B02 - Plaine de Québec	B0212	721	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Boischatel	B02 - Plaine de Québec	B0212	279	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Bourgault	B02 - Plaine de Québec	B0212	703	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Breckenridge	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	437	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Bryson	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	36	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Cap Saint-Ignace (ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	459	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Cap Tourmente	B02 - Plaine de Québec	B0212	958	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Cap-Santé (ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	696	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Chenal du Grand Calumet	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	134	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Deschaillons - Leclercville	B02 - Plaine de Québec	B0212	920	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Deschambault	B02 - Plaine de Québec	B0212	539	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Donnacona	B02 - Plaine de Québec	B0212	116	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Donnacona (ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	124	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Fassett	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	193	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Greece Point	B01 - Plaine de Montréal	B0111	492	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Hull, Aylmer, pont Champlain et Rapides Chaud	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	160	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Breckenridge (Rive ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	29	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Campbell (Section de la)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	37	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Campbell's Bay	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	68	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie de la Pentecôte (Section B)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	74	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie de Lochaber (Section ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	291	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Dubé (Section est)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	188	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Dubé (Section sud)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	74	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Féline	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	225	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Lemarier	B02 - Plaine de Québec	B0207	372	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Maskinongé	B01 - Plaine de Montréal	B0108	1246	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie McLaurin (Secteur des Méandres)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	103	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Noire (Luskville)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	530	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie Noire (ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	340	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la baie O'Brien (N.O. du Lac aux Allumettes)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	118	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la décharge du Platon	B02 - Plaine de Québec	B0212	379	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Frontière (est)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	254	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Grande Presqu'île (Section sud)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	88	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la marina de Lévis	B02 - Plaine de Québec	B0212	183	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Petite Gaspésie	B02 - Plaine de Québec	B0212	335	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la plage Sabrevois	B01 - Plaine de Montréal	B0102	146	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la plage Saint-Blaise	B01 - Plaine de Montréal	B0102	140	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la plage Saint-Laurent	B02 - Plaine de Québec	B0212	250	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la tête de la Baie de Plaisance	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	111	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de La Pocatière	B02 - Plaine de Québec	B0212	1602	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe aux Roches	B02 - Plaine de Québec	B0212	206	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe aux Trembles	B02 - Plaine de Québec	B0212	87	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe de la Martinière	B02 - Plaine de Québec	B0212	245	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe est de la Grosse-Île	B02 - Plaine de Québec	B0212	93	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe Iroquois	B02 - Plaine de Québec	B0212	641	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe Platon	B02 - Plaine de Québec	B0212	122	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe Platon (est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	379	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe Rivière-Ouelle	B02 - Plaine de Québec	B0212	904	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe Rouge	B02 - Plaine de Québec	B0212	101	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe Samson	B02 - Plaine de Québec	B0212	100	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe au Chêne	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	325	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe aux Trembles (ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	433	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la réserve Saint-Joachim	B02 - Plaine de Québec	B0212	293	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la rivière aux Orignaux- Les Becquets	B02 - Plaine de Québec	B0212	799	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la rivière aux Serpents	B01 - Plaine de Montréal	B0106	26	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la rivière Châteauguay	B01 - Plaine de Montréal	B0105	53	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la rivière Ouëlle	B02 - Plaine de Québec	B0212	909	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la rivière Richelieu (Saint-Jean-sur-Richelieu)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	145	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la rivière Yamachiche / rivière du Loup	B01 - Plaine de Montréal	B0108	1232	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'aéroport de Montmagny	B02 - Plaine de Québec	B0212	456	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse à Gilles	B02 - Plaine de Québec	B0212	596	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse Aubin	B02 - Plaine de Québec	B0212	105	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse de Berthier	B02 - Plaine de Québec	B0212	104	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse de l'Île aux Grues	B02 - Plaine de Québec	B0212	447	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse de Saint-Vallier	B02 - Plaine de Québec	B0212	262	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse de Trois-Saumons	B02 - Plaine de Québec	B0212	244	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse des Marins	B02 - Plaine de Québec	B0212	313	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse du Cap	B02 - Plaine de Québec	B0212	214	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse du Moulin	B02 - Plaine de Québec	B0212	347	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse du Vieux Moulin	B02 - Plaine de Québec	B0212	178	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse Mercier	B02 - Plaine de Québec	B0212	33	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse Saint-Denis	B02 - Plaine de Québec	B0212	675	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse Sainte-Anne	B02 - Plaine de Québec	B0212	1714	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Leclercville	B02 - Plaine de Québec	B0212	240	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île à Cruchet	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	65	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île à Deux Têtes	B02 - Plaine de Québec	B0212	107	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île à Durand	B02 - Plaine de Québec	B0212	90	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île à Gagnon	B02 - Plaine de Québec	B0212	118	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île à la Batture	B02 - Plaine de Québec	B0212	483	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île à la Corneille	B02 - Plaine de Québec	B0212	224	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île à l'Oignon	B02 - Plaine de Québec	B0212	276	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île au Canot (nord-ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	79	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île au Canot (sud-est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	56	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île au Canot (sud-ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	52	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île au Ruau	B02 - Plaine de Québec	B0212	462	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Grues (Quai)	B02 - Plaine de Québec	B0212	760	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (Anse du Nord-Est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	176	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (Anse à Anty)	B02 - Plaine de Québec	B0212	201	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (Anse aux Grêlons)	B02 - Plaine de Québec	B0212	120	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (Battures Sud-ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	375	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (La Grande Rivière)	B02 - Plaine de Québec	B0302	126	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (Le Por des Vaches)	B02 - Plaine de Québec	B0212	476	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (Montagne du Nord)	B02 - Plaine de Québec	B0212	410	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (nord-est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	308	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (sud-ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	459	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Oies (Battures ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	99	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île aux Sternes	B02 - Plaine de Québec	B0203	931	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Saint-Jean ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	990	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (est du pont)	B02 - Plaine de Québec	B0212	232	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (ouest du pont)	B02 - Plaine de Québec	B0212	325	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Pointe Argentenay)	B02 - Plaine de Québec	B0212	104	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Saint-François-d'Orléans, sud-est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	303	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans)	B02 - Plaine de Québec	B0212	324	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Anse aux Canards)	B02 - Plaine de Québec	B0212	289	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Sainte-Famille)	B02 - Plaine de Québec	B0212	419	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Sainte-Famille extrémité ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	111	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Sainte-Famille ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	310	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Saint-François ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	750	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Saint-Jean-Est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	673	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île d'Orléans (Saint-Pierre-Est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	455	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île du Cheval	B02 - Plaine de Québec	B0212	277	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île du Milieu - île de la Commune	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	343	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île Dubé	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	39	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île Dumais	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	2534	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île Madame	B02 - Plaine de Québec	B0212	374	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île Mohr	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	121	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île Montesson	B02 - Plaine de Québec	B0212	567	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île Richelieu	B02 - Plaine de Québec	B0212	215	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'île Sainte-Marguerite Nord	B02 - Plaine de Québec	B0212	221	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de L'Islet (est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	295	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de L'Islet-sur-Mer	B02 - Plaine de Québec	B0212	120	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Lotbinière	B02 - Plaine de Québec	B0212	142	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Lotbinière-Est	B02 - Plaine de Québec	B0212	233	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Luskville (Plage-Albert-Tremblay)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	262	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Montebello	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	134	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Montmagny (est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	273	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Montmorency	B02 - Plaine de Québec	B0212	149	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Neuville	B02 - Plaine de Québec	B0212	202	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Papineauville (Baie de la Pentecôte, section est)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	135	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Papineauville (section ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	126	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Pointe-aux-Orignaux	B02 - Plaine de Québec	B0212	375	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Pointe-Berthier-Est	B02 - Plaine de Québec	B0212	99	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Pointe-Saint-Nicolas	B02 - Plaine de Québec	B0212	354	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Port Saint-François-Nicolet	B02 - Plaine de Québec	B0212	379	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Portneuf	B02 - Plaine de Québec	B0212	354	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Antoine-de-Tilly (Pointe Aubin)	B02 - Plaine de Québec	B0212	570	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Augustin	B02 - Plaine de Québec	B0212	253	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Denis-Sur-Mer	B02 - Plaine de Québec	B0212	663	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Sainte-Anne-De-Beaupré-Est	B02 - Plaine de Québec	B0212	240	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Sainte-Anne-De-Beaupré (Quai)	B02 - Plaine de Québec	B0212	267	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Sainte-Croix	B02 - Plaine de Québec	B0212	141	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Sainte-Croix (Autodrome)	B02 - Plaine de Québec	B0212	417	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Sainte-Croix (est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	353	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Sainte-Croix (Petit Village)	B02 - Plaine de Québec	B0212	114	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Jean-Port-Joli	B02 - Plaine de Québec	B0212	531	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Joachim (Village)	B02 - Plaine de Québec	B0212	197	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Nicolas (Anse Méthot)	B02 - Plaine de Québec	B0212	257	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Nicolas (Anse Ross)	B02 - Plaine de Québec	B0212	138	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Roch-Des-Aulnaies	B02 - Plaine de Québec	B0212	304	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Roch-des-Aulnaies (ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	339	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Saint-Vallier (est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	162	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Sand Bay (est)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	402	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques d'Eardley	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	386	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des battures de Beaumont	B02 - Plaine de Québec	B0212	169	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des battures de Beauport	B02 - Plaine de Québec	B0212	161	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des battures de Beauport	B02 - Plaine de Québec	B0212	318	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des battures de Gentilly	B02 - Plaine de Québec	B0212	683	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des brisants du Cap-Brûlé	B02 - Plaine de Québec	B0212	554	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des îles de Contrecoeur	B01 - Plaine de Montréal	B0107	718	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des îlets Dombourg (ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0212	230	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des rapides de Lachine (Côte Sainte-Catherine)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	260	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des rapides de Lachine (Lasalle)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	264	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des rapides des Allumettes (île Morrison)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	76	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du banc du Cap-Brûlé	B02 - Plaine de Québec	B0212	127	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du barrage Pointe-du-Buisson Nord (Amont)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	278	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du barrage Pointe-du-Buisson Sud (Amont)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	343	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du bassin de La Prairie (Grand Herbier)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	903	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du bassin de La Prairie (île des Soeurs)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	389	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du bassin de La Prairie (Verdun)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	423	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du berceau de Kamouraska	B02 - Plaine de Québec	B0212	723	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du canal de Beauharnois (Aval)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	219	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du canal de Beauharnois (Centre)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	1028	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du canal de la Rive Sud (Rivière-de-la-Tortue)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	26	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Cap-Brûlé Ouest	B02 - Plaine de Québec	B0212	445	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Cap Lauzon	B02 - Plaine de Québec	B0212	259	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Cap Taché	B02 - Plaine de Québec	B0212	214	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du défilé Woolsey	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	87	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (Battures Tailhandier)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	284	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (Embouchure de la rivière des Prairies)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	374	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (île Bellegarde)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	347	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (île Sainte-Thérèse)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	322	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (île Sainte-Thérèse)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	412	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (île Saint-Jean)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	20	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (île Saint-Ours)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	451	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (île Verte)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	331	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (îles de Boucherville)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	283	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (îles de Verchères)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	2895	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (Lanoraie, Lavaltrie)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	1527	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du fleuve Saint-Laurent (Saint-Sulpice, Repentigny)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	897	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Grand-Maraais-de-Bristol	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	361	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Champlain (Baie Missisquoi Est)	B01 - Plaine de Montréal	B0212	2634	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes-Sainte-Marthe-sur-Lac	B01 - Plaine de Montréal	B0106	756	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Anse à l'Orme)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1991	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Anse de Vaudreuil)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1242	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Como)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	513	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Île Bizard)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	895	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Pointe-Calumet)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	485	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Baie Carillon)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	434	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Baie du Fer-à-Cheval)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	248	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (la Grande Baie)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	93	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Oka)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	1587	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Baie de Choisy)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	493	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Baie de Saint-Placide)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	546	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Baie Quesnel)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	659	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux-Montagnes (Hudson)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	867	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-François (Canal Port-Lewis)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	1329	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-François (Pointe Beaudette)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	608	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-François (Saint-Anicet / Port-Lewis)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	819	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-François (Saint-Zotique)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	859	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Baie de Valois)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	393	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Beaconsfield)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	567	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Beauharnois)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	426	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Centre du Lac)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	3183	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Dorval)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	476	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Grande Anse)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1751	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (île Dixie)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	38	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (île Saint-Bernard - Pont Mercier)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1242	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (îles de la Paix)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1405	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Pointe du Moulin - Pointe Fortier)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	779	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Pointe Ross)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1117	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Pointe-Claire)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	335	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Rivière des Outaouais)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1986	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (nord-ouest)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	772	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du marais aux Grenouillettes	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	101	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du marais aux Rubaniers (Plaisance)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	36	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du marais Canards Illimités (Refuge de Nicolet)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	112	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du marais des Laïches	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	149	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du marais du Traversier (Masson)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	27	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du marais Montmorency	B02 - Plaine de Québec	B0204	15	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Petit Canal de Beauharnois	B01 - Plaine de Montréal	B0105	191	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Queens-Park	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	248	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du récif de l'île aux Oies	B02 - Plaine de Québec	B0212	215	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du refuge de Cap-Saint-Ignace	B02 - Plaine de Québec	B0212	204	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du refuge de Nicolet	B01 - Plaine de Montréal	B0108	3148	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du sanctuaire de Montmagny	B02 - Plaine de Québec	B0212	284	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du terrain J.Mc-Laren à Thurso	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	41	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du trou de Berthier	B02 - Plaine de Québec	B0212	55	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du village des Aulnaies	B02 - Plaine de Québec	B0212	259	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques fleuve Saint-Laurent (Lanoraie, île aux Foins)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	768	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques fleuve Saint-Laurent (Lavaltrie)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	555	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques fleuve Saint-Laurent (Repentigny)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	498	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Graine-de-Citrouille (Section du lac)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	217	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Grondines	B02 - Plaine de Québec	B0212	900	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des îles de Contrecoeur	B01 - Plaine de Montréal	B0107	597	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des îles de la Girondeau-Grande Île	B01 - Plaine de Montréal	B0108	4396	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des îlets Dombourg	B02 - Plaine de Québec	B0212	337	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des îlets Fréchette	B02 - Plaine de Québec	B0212	80	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Kamouraska	B02 - Plaine de Québec	B0212	536	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques L'Ange-Gardien	B02 - Plaine de Québec	B0212	328	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Les Becquets-Deschailions	B02 - Plaine de Québec	B0212	986	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Les-Écureuils	B02 - Plaine de Québec	B0212	373	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Les Écureuils (est)	B02 - Plaine de Québec	B0212	192	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Les Fonds	B02 - Plaine de Québec	B0212	341	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Marais McLaurin	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	90	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Marais Templeton (Gatineau)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	53	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Petite Baie Clément	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	32	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe de Grondines	B02 - Plaine de Québec	B0212	1042	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe du Lac-Rivière Yamachiche	B01 - Plaine de Montréal	B0108	1428	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe Fer-à-Cheval (Longue Pointe)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	1488	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe Paul-Rivière aux Orignaux	B02 - Plaine de Québec	B0212	898	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe Saint-Michel	B02 - Plaine de Québec	B0212	178	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe-au-Chêne	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	309	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Port-Saint-François-Pont Laviolette	B02 - Plaine de Québec	B0212	530	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pylônes de Beaumont	B02 - Plaine de Québec	B0212	201	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Rivière-Blanche	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	36	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Saint-Barthélemy / Saint-Joseph (sud)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	30	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Sainte-Anne-De-Beaupré Ouest	B02 - Plaine de Québec	B0212	392	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Sainte-Croix (Plage Maurice)	B02 - Plaine de Québec	B0212	384	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Saint-Michel-de-Bellechasse	B02 - Plaine de Québec	B0212	142	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Saint-Romuald	B02 - Plaine de Québec	B0212	193	VI	Provinciale
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Zone 5 (ouest du Lac Saint-Pierre)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	1996	VI	Provinciale
Aire de confinement du cerf de Virginie de Davidson	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	1253	IV	Provinciale
Aire de confinement du cerf de Virginie de la rivière à la Barbue	B02 - Plaine de Québec	B0209	555	IV	Provinciale
Aire de confinement du cerf de Virginie de Lady Smith	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	4841	IV	Provinciale
Aire de confinement du cerf de Virginie de l'aire d'aménagement Rivière-Henri	B02 - Plaine de Québec	B0209	986	IV	Provinciale
Aire de confinement du cerf de Virginie de l'île du Grand Calumet	B03 - Plaine d'Ottawa	B02301	633	IV	Provinciale
Aire de confinement du cerf de Virginie du lac Rita	B02 - Plaine de Québec	B0203	402	IV	Provinciale
Aire de confinement du cerf de Virginie du parc de la Gatineau	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	1119	IV	Provinciale
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île de l'île à Durand	B02 - Plaine de Québec	B0212	1	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île de l'île de Bellechasse	B02 - Plaine de Québec	B0212	3	VI	Provinciale
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île de Sand-Bay	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	0,1	VI	Provinciale
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île du bassin de La Prairie (est-sud-est Lasalle)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1	VI	Provinciale
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île du bassin de La Prairie (sud de Verdun)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1	VI	Provinciale
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île du Cap-Brûlé	B02 - Plaine de Québec	B0212	3	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué Baie Cornu	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	26	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué Baie de Breckenridge (est)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	34	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué Baie de Breckenridge (ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	9	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué Baie Lochaber	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	243	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué Baie McLaurin (est)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	99	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué Baie Noire (Luskville)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	51	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué d'Aylmer	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	9	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de Knox-Landing (nord)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	14	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Armstrong	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	12	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Clément (est)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	50	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Clément (ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	73	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Habitat du rat musqué de la baie Cowley	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	25	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie d'Aragon	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	52	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie de Georges	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	18	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie de Maskinongé	B01 - Plaine de Montréal	B0108	979	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie des Arcands	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	23	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Dirty Cut	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	12	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Féline	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	15	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Martin	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	83	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie McLaurin (ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	53	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Noire Est	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	19	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Noire Est (ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	276	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Noire Ouest	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	263	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Parisien (ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	64	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Perras	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	119	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la baie Saint-François	B01 - Plaine de Montréal	B0108	833	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la battures aux Outardes	B02 - Plaine de Québec	B0207	46	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Habitat du rat musqué de la pointe à Portelance	B01 - Plaine de Montréal	B0111	16	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la Pointe-aux-Anglais	B01 - Plaine de Montréal	B0111	57	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Île Bélair Aval)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	7	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Île Bélair Nord)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	8	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Île des Gardes)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	9	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Île Morris)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	40	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Marais de Rosemère)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	8	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Saint-Eustache)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	28	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Terrebonne)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	7	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Île aux Vaches)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	8	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Île Lacroix)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	19	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Mille-Îles (Île Provost)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	7	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Outaouais (Aval Rivière Rouge)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	18	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Outaouais (Baie du Calumet)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	17	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Prairies (Île Gagné)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	17	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Prairies (Îles Coco, Rochon, Boutin)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	10	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Habitat du rat musqué de la rivière Richelieu (île Ash)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	16	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière Richelieu (Pointe à l'Esturgeon)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	9	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière aux Serpents	B01 - Plaine de Montréal	B0106	67	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la rivière des Outaouais - Calumet	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	11	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de la tête de la Baie	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	79	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de l'Anse du Fort	B01 - Plaine de Montréal	B0108	305	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de l'île Aroussen	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	27	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de l'île aux Ecureuils	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	13	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de l'île Cadieux	B01 - Plaine de Montréal	B0106	10	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de l'île du Fer à-Cheval	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	82	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de l'île Mohr	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	5	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de l'île Saint-Bernard	B01 - Plaine de Montréal	B0105	6	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué de l'île aux Sternes	B02 - Plaine de Québec	B0203	7	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du Canal de Beauharnois (nord)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	30	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Baie des Îlets)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	206	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Domaine Sarrazin)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	30	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île à l'Aigle)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	64	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île aux Boeufs)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	24	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île aux Liards)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	73	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île aux Ours)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	18	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île aux Sables est)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	18	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île aux Sables ouest)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	22	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île du Milieu- île du Mitan)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	13	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île Dupas)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	58	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île Girondeau- île de la Traverse)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	455	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île Millette)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	92	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île Plate)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	76	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île Ronde - Bouchard)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	55	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Lavaltrie - Île Mousseau)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	95	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (le Banc de Sable)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	7	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Anse du Moine)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	11	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île aux Vaches Nord)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	9	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île Lapierre)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	49	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse Sud)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	24	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Île Saint-Ours)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	57	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Îles de Boucherville)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	26	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Îles de Contrecoeur)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	639	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Mare des Joncs Bleus)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	163	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (près de Lavaltrie)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	5	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du fleuve Saint-Laurent (Îles de Varennes)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	24	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du Grand-Maraïs (nord-ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	4	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du Grand-Maraïs (sud)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	16	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac Carpentier	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	79	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac des Deux-Montagnes (Baie Carillon)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	227	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué dulac des Deux-Montagnes - Baie du Fer-à-Cheval	B01 - Plaine de Montréal	B0111	91	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac des Deux-Montagnes (la Grande Baie)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	217	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac des Deux-Montagnes (Sainte-Marthe-sur-le-Lac)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	7	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac des Deux-Montagnes (Baie de Rigaud Ouest)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	12	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Habitat du rat musqué du lac des Deux-Montagnes (Pointe Séguin)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	21	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac des Deux-Montagnes (Pointe Séguin)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	40	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac Saint-François (Pointe Fraser - Pointe Leblanc)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	106	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac Saint-Louis (Îles de la Paix)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	170	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac Saint-Pierre (Nord)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	33	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac Saint-Pierre (Nord)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	213	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac Saint-Pierre (Nord-est)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	21	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac Saint-Pierre (Sud-est)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	2058	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du marais aux Grenouillettes	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	47	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du marais aux Rubaniers	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	18	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du marais des Carouges	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	11	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du marais des Laïches	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	62	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du lac Saint-Pierre (Sud)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	6	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué du sud-ouest du pont Lavolette	B02 - Plaine de Québec	B0212	50	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué Fleuve Saint-Laurent (Île aux Canards)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	22	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué Fleuve Saint-Laurent (Îlot Vert)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	10	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Habitat du rat musqué Marais aux Sarcelles	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	7	VI	Provinciale
Habitat du rat musqué Pointe-à-la-Raquette	B01 - Plaine de Montréal	B0111	18	VI	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de la Baie-des-Anglais	B01 - Plaine de Montréal	B0112	3	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de la Hêtraie-du-Calvaire-d'Oka	B01 - Plaine de Montréal	B0111	9	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de la Rivière-Godefroy	B02 - Plaine de Québec	B0207	17	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de l'Alvar-de-l'Île-de-Pierre	B01 - Plaine de Montréal	B0207	1	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de l'Anse-Ross	B02 - Plaine de Québec	B0212	8	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de l'Île-Rock	B01 - Plaine de Montréal	B0106	0,2	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable des Îles-Arthur-et-Bienville	B01 - Plaine de Montréal	B0105	29	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable des Marches-Naturelles	B02 - Plaine de Québec	B0204	5	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable des Ormes-Lièges-du-Canton-de-Chatham	B01 - Plaine de Montréal	B0111	9	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable des Rives-Calcaires-du-pont-Déry	B02 - Plaine de Québec	B0203	4	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Boisé-de-Marly	B02 - Plaine de Québec	B0205	15	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Chenal-Proulx	B01 - Plaine de Montréal	B0106	2	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Grand-Bois-de-Saint-Grégoire	B01 - Plaine de Montréal	B0102	8	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marais-de-l'Île-Avelle	B01 - Plaine de Montréal	B0106	5	Ia	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marais-de-l'Île-des-Juifs	B01 - Plaine de Montréal	B0106	4	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marais-de-l'Anse-du-Cap	B02 - Plaine de Québec	B0212	24	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marais-de-l'Anse-Verte	B02 - Plaine de Québec	B0212	25	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marais-de-la-Pointe-de-La Durantaye	B02 - Plaine de Québec	B0212	14	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marécage-de-l'Île-Bouchard	B01 - Plaine de Montréal	B0107	4	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marécage-de-l'Île-Marie	B01 - Plaine de Montréal	B0107	1	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marécage-de-la-Grande-Île	B01 - Plaine de Montréal	B0108	15	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Marécage-de-l'Île-Lacroix	B01 - Plaine de Montréal	B0108	14	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Parc-de-la-Plage-Jacques-Cartier	B02 - Plaine de Québec	B0205	2	Ia	Provinciale
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Parc-du-Mont-Royal	B01 - Plaine de Montréal	B0106	3	Ia	Provinciale
Héronnière de l'île Bouchard - fleuve Saint-Laurent	B01 - Plaine de Montréal	B0107	34	VI	Provinciale
Héronnière de la Grande Baie - Oka	B01 - Plaine de Montréal	B0106	32	VI	Provinciale
Héronnière de l'île à Thomas (Iles de la Paix)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	29	VI	Provinciale
Héronnière de l'Île Bienville (Fleuve Saint-Laurent)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	27	VI	Provinciale
Héronnière de l'Île Dickerson (Lac Saint-François)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	37	VI	Provinciale
Héronnière de l'Île Lalonde	B01 - Plaine de Montréal	B0105	36	VI	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Parc de la Commission de la capitale nationale (Canada) de la Gatineau	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	1000	II	Fédérale
Parc de la Commission de la capitale nationale (Canada) du Parc du Lac-Leamy	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	250	III	Fédérale
Parc et lieu historique national du Lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais	B02 - Plaine de Québec	B0212	190	III	Fédérale
Parc national de Plaisance	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	2810	II	Provinciale
Parc national des Îles-de-Boucherville	B01 - Plaine de Montréal	B0107	814	II	Provinciale
Parc national d'Oka	B01 - Plaine de Montréal	B0106	2370	II	Provinciale
Parc national du Mont-Saint-Bruno	B01 - Plaine de Montréal	B0106	590	II	Provinciale
Refuge d'oiseaux migrants de Cap-Saint-Ignace	B02 - Plaine de Québec	B0212	130	III	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrants de l'Île-aux-Hérons	B01 - Plaine de Montréal	B0106	621	III	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrants de l'Île-de-Carillon	B01 - Plaine de Montréal	B0111	464	III	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrants de l'Île-de-la-Couvé	B01 - Plaine de Montréal	B0106	15	III	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrants de l'Islet	B02 - Plaine de Québec	B0212	59	III	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrants de Montmagny	B02 - Plaine de Québec	B0212	122	III	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrants de Nicolet	B01 - Plaine de Montréal	B0108	3001	VI	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrants de Philipsburg	B01 - Plaine de Montréal	B0113	542	III	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrants de Saint-Vallier	B02 - Plaine de Québec	B0212	362	III	Fédérale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Refuge d'oiseaux migrateurs de Trois-Saumons	B02 - Plaine de Québec	B0212	224	III	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrateurs des Îles-de-la-Paix	B01 - Plaine de Montréal	B0106	755	III	Fédérale
Refuge d'oiseaux migrateurs du Mont-Saint-Hilaire	B01 - Plaine de Montréal	B0102	1004	III	Fédérale
Refuge faunique de Deux-Montagnes	B01 - Plaine de Montréal	B0106	5	VI	Provinciale
Refuge faunique de La Grande-Île	B01 - Plaine de Montréal	B0108	145	VI	Provinciale
Refuge faunique de la rivière des Mille-Îles	B01 - Plaine de Montréal	B0106	26	VI	Provinciale
Refuge faunique de Marguerite-D'Youville (appellation)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	224	IV	Provinciale
Refuge faunique de Pointe-du-Lac	B01 - Plaine de Montréal	B0108	261	VI	Provinciale
Refuge faunique Pierre-Étienne-Fortin	B01 - Plaine de Montréal	B0102	156	VI	Provinciale
Réserve écologique de la Chênaie-des-Îles-Finlay	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	94	Ia	Provinciale
Réserve écologique du Lac-à-la-Tortue	B02 - Plaine de Québec	B0201	566	Ia	Provinciale
Réserve écologique de la Presqu'île-Robillard	B01 - Plaine de Montréal	B0111	84	Ia	Provinciale
Réserve écologique de la Rivière-du-Moulin	B02 - Plaine de Québec	B0206	11	Ia	Provinciale
Réserve écologique de l'Île-Garth	B01 - Plaine de Montréal	B0106	17	Ia	Provinciale
Réserve écologique de Pointe-Platon	B02 - Plaine de Québec	B0206	59	Ia	Provinciale
Réserve écologique des Îles-Avelles-Wight-et-Hiam	B01 - Plaine de Montréal	B0106	90	Ia	Provinciale

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Réserve écologique des Tourbères-de-Lanoraie	B01 - Plaine de Montréal	B0107	415	Ia	Provinciale
Réserve écologique du Boisé-des-Muir	B01 - Plaine de Montréal	B0105	12	Ia	Provinciale
Réserve écologique du Micocoulier	B01 - Plaine de Montréal	B0105	29	Ia	Provinciale
Réserve écologique du Pin-Rigide	B01 - Plaine de Montréal	B0104	66	Ia	Provinciale
Réserve écologique Jules-Carpentier	B02 - Plaine de Québec	B0203	5	Ia	Provinciale
Réserve écologique Léon-Provancher	B02 - Plaine de Québec	B0207	484	Ia	Provinciale
Réserve écologique Lionel-Cinq-Mars	B02 - Plaine de Québec	B0209	440	Ia	Provinciale
Réserve écologique Marcel-Léger	B02 - Plaine de Québec	B0212	36	Ia	Provinciale
Réserve écologique Marcel-Raymond	B01 - Plaine de Montréal	B0112	64	Ia	Provinciale
Réserve écologique Rivière-aux-Brochets	B02 - Plaine de Québec	B0209	126	Ia	Provinciale
Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur	B01 - Plaine de Montréal	B0107	312	VI	Fédérale
Réserve nationale de faune des Îles-de-la-Paix	B01 - Plaine de Montréal	B0106	120	III	Fédérale
Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente	B02 - Plaine de Québec	B0204	2399	VI	Fédérale
Réserve nationale de faune du Lac-Saint-François	B01 - Plaine de Montréal	B0105	1347	VI	Fédérale
Réserve naturelle en terre privée de Gault-de-l'Université-McGill	B01 - Plaine de Montréal	B0102	970	III	privée
Réserve naturelle en terre privée de la Coulée-à-Biron	B01 - Plaine de Montréal	B0105	1	n.d.	privée

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Réserve naturelle en terre privée de la Pointe-de-la-Croix	B02 - Plaine de Québec	B0204	12	Ia	privée
Réserve naturelle en terre privée de la Pointe-Fontaine	B01 - Plaine de Montréal	B0112	0,3	III	privée
Réserve naturelle en terre privée de l'Archipel-du-Mitan	B01 - Plaine de Montréal	B0107	68	n.d.	privée
Réserve naturelle en terre privée de l'Îlet-du-Moulin-à-Vent-de-Contrecoeur	B01 - Plaine de Montréal	B0107	2	n.d.	privée
Réserve naturelle en terre privée du Boisé-des-Soeurs-de-l'Assomption	B02 - Plaine de Québec	B0107	2	n.d.	privée
Réserve naturelle en terre privée du Boisé-du-Séminaire	B02 - Plaine de Québec	B0107	8	n.d.	privée
Réserve naturelle en terre privée du Côteau-de-la-rivière-La-Guerre	B01 - Plaine de Montréal	B0105	111	n.d.	privée
Réserve naturelle en terre privée du Marais-Trépanier	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	247	VI	privée
Réserve naturelle en terre privée du Ruisseau-Robert	B01 - Plaine de Montréal	B0107	33	III	privée
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Baie Lavallière	B01 - Plaine de Montréal	B0108	24	n.d.	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Baie-du-Febvre (La Longue Pointe)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	57	VI	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Baie-du-Febvre, Nicolet-Sud	B02 - Plaine de Québec	B0207	404	IV	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Battures de Kamouraska	B02 - Plaine de Québec	B0212	32	IV	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Côte de Beaupré	B02 - Plaine de Québec	B0212	70	VI	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Île de Grâce	B01 - Plaine de Montréal	B0108	187	VI	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Île du Milieu	B01 - Plaine de Montréal	B0108	94	VI	Fondation de la faune du Québec

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Îles Millette et Straham	B01 - Plaine de Montréal	B0108	13	VI	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Marais Léon-Provancher	B02 - Plaine de Québec	B0204	124	VI	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Parc écologique Godefroy	B02 - Plaine de Québec	B0207	6	IV	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Pointes Hébert et Goyette	B01 - Plaine de Montréal	B0105	28	III	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Refuge faunique Marguerite-D'Youville	B01 - Plaine de Montréal	B0105	206	IV	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Rivière aux Pins	B01 - Plaine de Montréal	B0107	34	IV	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Rivière Marguerite	B02 - Plaine de Québec	B0207	22	VI	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Rivière Ouelle	B02 - Plaine de Québec	B0211	9	VI	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Ruisseau Saint-Jean	B01 - Plaine de Montréal	B0105	105	VI	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par la Fondation de la faune du Québec - Saint-Barthélemy	B01 - Plaine de Montréal	B0108	424	IV	Fondation de la faune du Québec
Site protégé par une charte d'organisme privé - Abitibi Consolidated Inc.	B02 - Plaine de Québec	B0201	382	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Abitibi Consolidated Inc. (phase 2)	B02 - Plaine de Québec	B0201	1058	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Acland	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	1	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Aldred	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	95	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Aldred et Fortey	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	82	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Archambault	B01 - Plaine de Montréal	B0102	5	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Auberge de la Rive	B01 - Plaine de Montréal	B0108	23	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Baie Chapman	B01 - Plaine de Montréal	B0112	11	n.d.	Canards Illimités Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Baie Saint-François	B01 - Plaine de Montréal	B0108	10	n.d.	Canards Illimités Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Baie-du-Febvre, Nicolet-Sud	B01 - Plaine de Montréal	B0108	449	Ia	SARCEL
Site protégé par une charte d'organisme privé - Balharrie	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	20	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Battures de Kamouraska	B02 - Plaine de Québec	B0212	15	VI	SEBKA
Site protégé par une charte d'organisme privé - Berteau	B01 - Plaine de Montréal	B0112	20	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Blouin	B01 - Plaine de Montréal	B0102	4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Boisé des Douze	B01 - Plaine de Montréal	B0102	18	n.d.	Boisé des Douze
Site protégé par une charte d'organisme privé - Boisé du Tremblay	B01 - Plaine de Montréal	B0106	27	n.d.	Nature-Action Québec
Site protégé par une charte d'organisme privé - Bouchard	B01 - Plaine de Montréal	B0108	7	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Bourdon	B01 - Plaine de Montréal	B0104	28	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Bourdon - Evans	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	38	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Bowater Prod. Forestiers Canada Inc.	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	185	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Brooks-Campbell	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	92	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Cadieux	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	37	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Caisse	B01 - Plaine de Montréal	B0108	30	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Camping Rustique	B01 - Plaine de Montréal	B0108	4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Canards Illimités Canada	B01 - Plaine de Montréal	B0108	8	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Cartier	B01 - Plaine de Montréal	B0112	18	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Cartier	B01 - Plaine de Montréal	B0112	2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Centre de la Biodiversité du Québec	B02 - Plaine de Québec	B0207	22	n.d.	FIC
Site protégé par une charte d'organisme privé - Char-Des inc.	B01 - Plaine de Montréal	B0107	17	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Chaussé	B01 - Plaine de Montréal	B0107	34	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Chenail (2526-3831 Québec Inc)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	61	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Chenail (2526-3831 Québec Inc)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	154	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Chenail (2526-3831 Québec Inc) (Phase 2)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	138	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Chevrier	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	24	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Clarke	B01 - Plaine de Montréal	B0111	20	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Club de golf St-Anicet inc.	B01 - Plaine de Montréal	B0105	74	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Collins	B01 - Plaine de Montréal	B0112	0,4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Connelly	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	217	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Corey	B01 - Plaine de Montréal	B0102	2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Cournoyer	B01 - Plaine de Montréal	B0108	17	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Cournoyer	B01 - Plaine de Montréal	B0108	10	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Crépeau, Dansereau	B01 - Plaine de Montréal	B0102	2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Cumyn (phase 2)	B03 - Plaine d'Ottawa	N0101	26	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Cumyn 1	B03 - Plaine d'Ottawa	N0101	72	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Dandurand	B01 - Plaine de Montréal	B0112	27	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Desautels	B01 - Plaine de Montréal	B0102	0,4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Desgroseilliers et St-Onge	B01 - Plaine de Montréal	B0105	6	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Desmarais	B01 - Plaine de Montréal	B0107	27	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Desnoyers	B01 - Plaine de Montréal	B0102	1	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Despôts	B01 - Plaine de Montréal	B0102	2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Desranleau	B01 - Plaine de Montréal	B0112	23	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Développement Le Cardinal Inc.	B01 - Plaine de Montréal	B0102	3	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Domaine De L'Île Aux Pins Inc.	B01 - Plaine de Montréal	B0107	12	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Domtar Inc.	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	587	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Domtar Inc. (Route303)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	1	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Dubé	B01 - Plaine de Montréal	B0102	9	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Ducharme	B01 - Plaine de Montréal	B0108	2	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Ducharme	B01 - Plaine de Montréal	B0108	17	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Dupont Leclair	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	0,1	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Ferme Glauser Et Fils Inc.	B01 - Plaine de Montréal	B0112	26	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Ferme Roda Inc.	B01 - Plaine de Montréal	B0105	8	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Ferme Roda Inc. (Phase 1)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	234	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Ferme Roda Inc. (Phase 2)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	158	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Four Fifty One Investments Corp.	B01 - Plaine de Montréal	B0106	6	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Four Fifty One Investments Corp.	B01 - Plaine de Montréal	B0106	6	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Galarneau	B01 - Plaine de Montréal	B0102	2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Gibson	B01 - Plaine de Montréal	B0112	33	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Gouin & Cournoyer	B01 - Plaine de Montréal	B0108	175	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Gouin & Cournoyer	B01 - Plaine de Montréal	B0108	1	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Grand-Bois de Saint-Grégoire (Mont Saint-Grégoire)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	40	II	CIME

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Grand-Bois de Saint-Grégoire (Mont Saint-Grégoire)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	54	II	CIME
Site protégé par une charte d'organisme privé - Grand-Bois de Saint-Grégoire (Rouville)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	48	II	CIME
Site protégé par une charte d'organisme privé - Groupe Immobilier Grilli Inc.	B01 - Plaine de Montréal	B0110	13	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Guilbert	B01 - Plaine de Montréal	B0107	45	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Halle	B01 - Plaine de Montréal	B0102	1	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Hansen et Roe	B03 - Plaine d'Ottawa	N0101	21	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Heikalo	B01 - Plaine de Montréal	B0107	3	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Héritage Canadien Du Québec (Amos)	B02 - Plaine de Québec	B0210	17	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Héritage Canadien Du Québec (Amos)	B02 - Plaine de Québec	B0210	26	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Héritage Canadien Du Québec (Amos)	B02 - Plaine de Québec	B0210	25	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Huart	B01 - Plaine de Montréal	B0102	1	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Hydro-Québec	B01 - Plaine de Montréal	B0102	4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Hydro-Québec	B01 - Plaine de Montréal	B0106	62	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Hydro-Québec	B01 - Plaine de Montréal	B0106	558	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Hydro-Québec (phase 2)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	3	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Ico Inc.	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	194	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Île aux Canards	B01 - Plaine de Montréal	B0107	6	IV	Protection Oiseaux Québec
Site protégé par une charte d'organisme privé - Île aux Castors (en partie)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	65	Ia	SCIRBI
Site protégé par une charte d'organisme privé - Île du Milieu	B01 - Plaine de Montréal	B0108	180	VI	SCIRBI
Site protégé par une charte d'organisme privé - Île Marie	B01 - Plaine de Montréal	B0108	46	n.d.	Canards Illimités Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Îlet Vert (anciennement Île Evers)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	19	Ia	Protection Oiseaux Québec
Site protégé par une charte d'organisme privé - James Morgan Estate	B01 - Plaine de Montréal	B0106	17	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lafabrique	B01 - Plaine de Montréal	B0108	22	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lamarche Mcguinty Inc.	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	224	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lamarche Mcguinty Inc. (phase 2)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	36	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lancey	B01 - Plaine de Montréal	B0111	10	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lanoue	B01 - Plaine de Montréal	B0112	185	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lanoue (phase 2)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	130	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lanoue (phase 2)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	130	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Latraverse	B01 - Plaine de Montréal	B0108	8	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lavoie Depocas	B01 - Plaine de Montréal	B0102	0,2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Leclair	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	0,4	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Les Frères N-d De Miséricorde	B01 - Plaine de Montréal	B0102	2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Les Religieuses De Jésus-Marie	B02 - Plaine de Québec	B0212	3	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lescault	B01 - Plaine de Montréal	B0107	29	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Levert	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	5	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lizotte	B01 - Plaine de Montréal	B0108	25	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lusk, Barry	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	85	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lusk, Dorothy	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	2	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Lussier	B01 - Plaine de Montréal	B0102	20	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Marais Léon-Provancher	B02 - Plaine de Québec	B0204	119	VI	SPHNC
Site protégé par une charte d'organisme privé - McDuff	B01 - Plaine de Montréal	B0102	4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Meehan	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	30	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Miron (2984792 Canada Inc.)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	7	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Mont Yamaska	B01 - Plaine de Montréal	B0101	2	IV	FFCMY
Site protégé par une charte d'organisme privé - Montoni, Pasqualina	B01 - Plaine de Montréal	B0106	0,1	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Muirhead (Property Holdings Ltd.)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	221	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Neville	B01 - Plaine de Montréal	B0112	60	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Norton et Donovan - Zone 1	B03 - Plaine d'Ottawa	N0101	28	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Norton et Donovan - Zone 2	B03 - Plaine d'Ottawa	N0101	2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Norton et Donovan - Zone 2	B03 - Plaine d'Ottawa	N0101	4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Pacific International	B01 - Plaine de Montréal	B0106	7	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Page	B02 - Plaine de Québec	B0212	9	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Panet	B01 - Plaine de Montréal	B0107	1	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Péloquin	B01 - Plaine de Montréal	B0108	14	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Pettigrew	B01 - Plaine de Montréal	B0102	0,4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Pettigrew	B01 - Plaine de Montréal	B0102	74	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Pettigrew	B01 - Plaine de Montréal	B0102	3	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Pettigrew	B01 - Plaine de Montréal	B0102	4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Pettigrew	B01 - Plaine de Montréal	B0102	27	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Pointe-Fortune	B01 - Plaine de Montréal	B0111	25	n.d.	Canards Illimités Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - PQSPB (FIC phase 2)	B01 - Plaine de Montréal	B0113	41	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Président et Syndics Des Îles Du Moine et Des Barques	B01 - Plaine de Montréal	B0108	501	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Proulx et McDuff	B01 - Plaine de Montréal	B0107	19	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Reed	B01 - Plaine de Montréal	B0102	0,4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Refuge Naturel Baie Missisquoi	B01 - Plaine de Montréal	B0112	0,2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Refuge Naturel Baie Missisquoi	B01 - Plaine de Montréal	B0112	20	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Remillard	B01 - Plaine de Montréal	B0102	27	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Reom Placements Inc.	B01 - Plaine de Montréal	B0107	66	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Rivière du Sud	B01 - Plaine de Montréal	B0112	196	n.d.	Canards Illimités Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Rouillard	B01 - Plaine de Montréal	B0108	45	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Rouillard	B01 - Plaine de Montréal	B0108	14	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Rouillard	B01 - Plaine de Montréal	B0108	16	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Rouillard	B01 - Plaine de Montréal	B0108	0,4	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Roy et Bertrand	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	79	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Salvail	B01 - Plaine de Montréal	B0108	2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Sansctuaire d'oiseaux de Philipsburg	B01 - Plaine de Montréal	B0112	127	n.d.	Protection Oiseaux Québec
Site protégé par une charte d'organisme privé - Sarrazin	B01 - Plaine de Montréal	B0112	17	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Sauro	B01 - Plaine de Montréal	B0112	97	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Sauro (Beaux Chalets)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	37	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Sauro (donation)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	5	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Savoy (fondation Savoy Inc.)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	1	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Secteur de Sainte-Anne-de-la-Pérade	B02 - Plaine de Québec	B0203	32	VI	SCMHQE
Site protégé par une charte d'organisme privé - Simard	B01 - Plaine de Montréal	B0108	13	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Soeurs Présentation Marie (achat)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	7	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Soeurs Présentation Marie (don)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	2	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Stemshorn	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	25	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Stemshorn (Phase 2)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	81	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Stephens	B01 - Plaine de Montréal	B0107	5	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Succession Little	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	81	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Sutton	B03 - Plaine d'Ottawa	N0101	112	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Syndics Fortin Inc.	B01 - Plaine de Montréal	B0107	13	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Taillefer (groupe Immobilier)	B02 - Plaine de Québec	B0112	50	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Taillon et Bergeron	B01 - Plaine de Montréal	B0108	9	IV	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Tanguay (succession Florence)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	4	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Tourbière de Lanoraie	B01 - Plaine de Montréal	B0107	110	VI	SCTL

ANNEXE 6. LISTE DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ÉCORÉGION DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ET DU LAC CHAMPLAIN

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)	Catégorie UICN	Responsabilité
Site protégé par une charte d'organisme privé - Tremblay (2333-2729 Québec inc.)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	1	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Valois	B01 - Plaine de Montréal	B0108	5	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Ville Mont-St-Hilaire (Bonneville)	B01 - Plaine de Montréal	B0102	5	III	Conservation de la nature Canada
Site protégé par une charte d'organisme privé - Yelle	B01 - Plaine de Montréal	B0112	0,2	III	Conservation de la nature Canada

ANNEXE 7. LISTE DES SITES BÉNÉFICIAIRE D'UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

RÉSERVE MONDIALE LA BIOSPHÈRE DE L'UNESCO
Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre
Réserve mondiale de la biosphère du Mont-Saint-Hilaire
ZONE HUMIDE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE (RAMSAR)
Cap Tourmente
Lac Saint-Pierre
Lac Saint-François
ZONE IMPORTANTE POUR LES OISEAUX (ZICO)
Barrage de Beauharnois
Battures de Beauport
Cap Saint-Ignace
Centre du lac Saint-Pierre
Île de la Couvée
Île Deslauriers
Île-aux-Grues
La Grande Île
Lac Boivin
Lac Saint-Louis et Réserve nationale de faune des Îles-de-la-Paix
L'Islet
Montmagny
Nicolet et Baie-du-Fèbvre
Parc national de Plaisance
Plaine inondable de Saint-Barthélemy
Refuge d'oiseaux migrateurs de l'île aux Hérons
Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur
Réserve nationale de faune du lac Saint-François et eaux environnantes
Réservoir Beaudet
Saint-Vallier

ANNEXE 8. SOURCES DE RÉFÉRENCES SPATIALES ET CLASSIFICATION DES MILIEUX FORESTIERS

Source de références spatiales

Deux sources de données à référence spatiale ont servi à identifier et caractériser les milieux forestiers :

- 1) La cartographie des fragments forestiers de plus de 40 ha est dérivée des couches numériques composant les cartes à l'échelle du 1:20 000 de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ). Les caractéristiques d'occupation, d'utilisation et de perturbation des territoires environnant les milieux humides ont été évalués à partir de la même base.
- 2) La caractérisation des fragments forestiers a été réalisée à partir cartes écoforestières au 1:20 000 du troisième décennal de la Direction des inventaires forestiers du ministère des Ressources naturelles du Québec. Ces cartes comprennent des informations sur le dépôt de surface, le drainage, la structure et la composition du couvert forestier, son âge et l'origine des perturbations.

Classification des types de milieux forestiers et de leur représentation cartographique

Pour analyser la contribution des fragments forestiers aux objectifs de conservation, seules les données sur la composition du couvert forestier et le dépôt de surface ont été utilisées. Vu le nombre de combinaisons possibles même en n'utilisant que ces deux attributs, le regroupement des données catégories de peuplement forestiers et de dépôt de surface s'est avéré nécessaire pour alléger le temps de traitement des données. Les tableaux 2 et 3 (dans le texte) présentent le résultat des regroupements effectués.

ANNEXE 9. SOURCES DE RÉFÉRENCES SPATIALES ET CLASSIFICATION DES LES MILIEUX HUMIDES

Source de références spatiales

Pour répondre à ces critères, les milieux humides ont donc été identifiés à l'aide de deux sources de données à référence spatiale. Pour le milieu terrestre, l'Atlas de conservation des terres humides de la vallée du Saint-Laurent produit par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada a été privilégié. Pour le corridor fluvial, la cartographie des terres humides du Saint-Laurent par télédétection produite par le Centre Saint-Laurent a été utilisée.

L'Atlas de conservation des terres humides de la vallée du Saint-Laurent, produit par le Service canadien de la faune (Environnement Canada, 1999) a pour principal objectif de dresser un portrait des terres humides de la vallée du Saint-Laurent en s'appuyant sur des méthodes innovatrices de cartographie du territoire. La production cartographique est basée sur l'utilisation d'images du satellite canadien RADARSAT, combinées à d'autres sources d'informations disponibles (données numériques d'hydrologie et d'hypsométrie par exemple) et à celles provenant d'images Landsat-TM. Une mosaïque globale de la distribution des terres humides sur tout le territoire du sud du Québec. Le produit final est une cartographie interactive à l'échelle du 1:50 000 indiquant l'emplacement des terres humides présentes, et des statistiques descriptives sur les caractéristiques des terres humides présentes (nombre, catégorie, superficie moyenne, etc.) qui accompagnent les cartes. L'Atlas des milieux humides des Basses-Terres du Saint-Laurent compte 27 029 polygones représentant des milieux humides de plus de 0,01 ha.

La cartographie des milieux humides du Saint-Laurent, Centre Saint-Laurent, d'Environnement Canada (2002) a, quant à elle, été mise au point à partir de données et d'images numériques recueillies par des avions spécialement équipés ou par des satellites, cet outil fournit la possibilité de dresser un portrait des divers types de terres humides, selon les couvertures spatiale et temporelle désirées, et d'effectuer des requêtes pour obtenir des informations complémentaires à la cartographie. Des photographies et des données relatives aux types de terres humides et aux classes de communautés végétales observés sur le terrain sont également accessibles pour certaines périodes au moyen de l'interface cartographique. L'application cartographique couvre l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent (< 1/250 000) dont, à plus grande échelle, une bande riveraine d'une largeur d'environ un kilomètre de part et d'autre du fleuve (< 1/50 000).

Dans le cadre de la présente analyse, une cartographie synthèse des milieux humides a été produite à partir de ces deux sources de données afin d'utiliser de manière optimale les informations contenues dans chacune d'elles.

Les caractéristiques d'occupation, d'utilisation et de perturbation des territoires environnant les milieux humides ont été évalués à partir de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ).

Afin d'uniformiser les bases de données sur les types de milieux humides pour générer une typologie unique, il a été nécessaire de créer des correspondances entre les codes descriptifs des deux bases de données. Ceci a notamment permis de fait correspondre les appellations cartographiques avec les appellations utilisées dans les lois et règlements actuellement en vigueur (tableau 4 dans le texte). Par exemple, aucune des bases de données ne contenaient d'informations spécifiques aux étangs. Selon la nature de ces derniers, ils apparaissent comme des zones d'eau peu profonde avec végétation, des herbiers aquatiques ou des marais. Le travail réalisé a donc permis de tenir compte des spécificités biologiques associées aux étangs et de considérer ces derniers dans l'évaluation de leur représentativité dans chaque ensemble physiographique.

Selon la source de données, l'interprétation de la représentation cartographique de différents types de milieux humides peut varier ou selon le niveau de précision, faire partie de regroupements plus ou moins larges. Ainsi, l'analyse des données révèle que les marécages arbustifs ou arborés de l'Atlas de conservation des terres humides de la vallée du Saint-Laurent peuvent, à l'occasion, se trouver sur des sols organiques ou décrire des tourbières connues. Par ailleurs, les tourbières avec mares ne figurent pas dans la classification de l'Atlas. Étant particulièrement d'intérêt pour la faune, ce type de milieu humide a été représenté de façon particulière en combinant les tourbières de l'Atlas à la couche hydrographique de la BDTQ. Finalement, les polygones représentant les eaux peu profondes, les tourbières exploitées et les terres inondées ont été exclues de l'analyse parce que difficilement interprétables et conséquemment, difficile à homogénéiser dans une banque de données descriptives à référence spatiale.

ANNEXE 10. LISTE DES ALVARS

Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
Alvar des Allumettes	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	4
Alvar de Pointe-Sèche	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	3
Alvar de Sand-Bay	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	3
Alvar de Norway-Bay	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	2,5
Alvar de Knox-Landing-Nord	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	8
Alvar de Knox-Landing-Sud	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	13
Alvar de Baie-Kilroy	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	2,5
Alvar de Pontiac-Station	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	6
Alvar de Quyon	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	16
Alvar de Quyon-Est	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	1,5
Alvar d'Aylmer	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	27
Alvar de Templeton	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	3
Alvar de Saint-Janvier	B01 - Plaine de Montréal	B0106	4
Alvar de Joliette	B01 - Plaine de Montréal	B0110	10
Alvar de Saint-François-de-Laval	B01 - Plaine de Montréal	B0106	6
Alvar de d'Île-de-Pierre	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1
Alvar de l'Îles-des-Cascades	B01 - Plaine de Montréal	B0106	4
Alvar d'Huntington	B01 - Plaine de Montréal	B0104	2
Alvar d'Hemmingford	B01 - Plaine de Montréal	B0104	7,5
Alvar de Roxham	B01 - Plaine de Montréal	B0104	4,5
Alvar d'Henrysburg	B01 - Plaine de Montréal	B0104	3

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro *	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
393	Privée	refuge	Cédrrière humide à sapin	B01 - Plaine de Montréal	B0111	5
612	Privée	refuge	Cédrrière humide à sapin	B02 - Plaine de Québec	B0203	12
408	Privée	rare-refuge	Cédrrière humide à sapin sur marbre	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	8
231	Publique	rare	Cédrrière sèche	B02 - Plaine de Québec	B0204	8
232	Privée	rare	Cédrrière sèche	B02 - Plaine de Québec	B0212	113
412	Privée	rare-refuge	Cédrrière sèche à graminées et pin blanc sur calcaire	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	103
713	Privée	rare-ancien-refuge	Cédrrière sèche à graminées et pin blanc sur calcaire	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	23
659	Privée	refuge	Cédrrière sèche à graminées et pin gris sur calcaire	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	20
404	Privée	rare-refuge	Cédrrière sèche à pin blanc sur calcaire	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	19
428	Privée	rare-refuge	Cédrrière sèche à pin blanc sur dolomie	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	86
427	Privée	rare-refuge	Cédrrière sèche à pin blanc sur marbre	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	28
722	Privée	rare-refuge	Cédrrière sèche à Shepherdia sur marbre	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	45
60	Privée	rare	Cédrrière sèche sur calcaire	B01 - Plaine de Montréal	B0113	8
742	Privée	rare-refuge	Cédrrière sèche sur dolomie	B01 - Plaine de Montréal	B0104	10
743	Privée	rare-refuge	Cédrrière sèche sur dolomie	B01 - Plaine de Montréal	B0104	3
744	Privée	rare-refuge	Cédrrière sèche sur dolomie	B01 - Plaine de Montréal	B0105	3
1021	Privée	refuge	Cédrrière sèche sur dolomie	B01 - Plaine de Montréal	B0113	13
83	Privée	rare	Chênaie à chêne à gros fruits	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1
332	Publique	rare	Chênaie à chêne à gros fruits	B02 - Plaine de Québec	B0207	14
121	Privée	rare-refuge	Chênaie à chêne à gros fruits	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	19

* Numéro d'identification du MRNF (2008)

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
363	Publique	rare-refuge	Chênaie bicolore	B01 - Plaine de Montréal	B0105	3
351	Privée	rare-refuge	Chênaie bicolore	B01 - Plaine de Montréal	B0112	23
82	Publique	rare-refuge	Chênaie bicolore	B01 - Plaine de Montréal	B0112	12
84	Publique	rare-refuge	Chênaie bicolore	B01 - Plaine de Montréal	B0112	27
59	Privée	rare	Chênaie rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0102	39
345	Privée	rare	Chênaie rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0102	18
1285	Privée	rare-refuge	Chênaie rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0102	11
190	Privée	rare	Chênaie rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	12
390	Privée	rare	Chênaie rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0111	135
1261	Privée	rare	Chênaie rouge	B02 - Plaine de Québec	B0201	231
1274	Privée	rare	Chênaie rouge	B02 - Plaine de Québec	B0212	8
85	Publique	rare	Chênaie rouge à chêne blanc	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1
88	Publique	rare-refuge	Chênaie rouge à chêne blanc	B01 - Plaine de Montréal	B0106	8
353	Privée	rare	Chênaie rouge à chêne blanc	B01 - Plaine de Montréal	B0112	4
92	Privée	rare-refuge	Chênaie rouge à chêne blanc	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	16
96	Privée	rare-refuge	Chênaie rouge à chêne blanc	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	26
911	Privée	rare	Chênaie rouge à érable à sucre	B02 - Plaine de Québec	B0211	8
1223	Privée	rare	Chênaie rouge à érable à sucre	B01 - Plaine de Montréal	B0101	17
58	Publique	rare-refuge	Chênaie rouge à érable à sucre	B01 - Plaine de Montréal	B0106	51
550	Privée	rare	Chênaie rouge à érable à sucre	B01 - Plaine de Montréal	B0107	29

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
369	Publique	rare-ancien-refuge	Chênaie rouge à érable à sucre	B01 - Plaine de Montréal	B0111	81
73	Privée	rare	Chênaie rouge à érable à sucre	B02 - Plaine de Québec	B0205	7
116	Privée	rare-refuge	Chênaie rouge à genévrier de Virginie	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	32
214	Privée	rare	Chênaie rouge à hêtre	B02 - Plaine de Québec	B0205	43
806	Privée	rare	Chênaie rouge à hêtre	B02 - Plaine de Québec	B0205	18
1216	Privée	ancien	Érablière à bouleau jaune	B02 - Plaine de Québec	B0207	3
309	Privée	ancien	Érablière à bouleau jaune et hêtre	B02 - Plaine de Québec	B0205	8
101	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer	B01 - Plaine de Montréal	B0113	174
582	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0101	8
50	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0102	58
64	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0102	127
1283	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0102	2
1166	Privée	refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0104	6
628	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0105	30
730	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0105	5
364	Publique	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0105	6
111	Privée	refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	6
192	Privée	refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	29
195	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	41
196	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	25

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
547	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	11
610	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	29
909	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	15
1011	Privée	refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	16
54	Publique	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	72
191	Publique	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	13
463	Publique	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	60
1007	Publique	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	9
53	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0107	22
381	Publique	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0110	74
391	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0111	78
392	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0111	5
549	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0111	101
738	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0111	103
367	Publique	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0111	19
1015	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0113	48
1157	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0113	16
333	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B02 - Plaine de Québec	B0207	16
1034	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme	B02 - Plaine de Québec	B0207	11
1226	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme	B02 - Plaine de Québec	B0207	15

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
67	Publique	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B02 - Plaine de Québec	B0207	11
105	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	26
992	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	9
1012	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	11
343	Privée	refuge	Érablière à caryer cordiforme et cédrière humide	B01 - Plaine de Montréal	B0104	198
194	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	86
384	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	6
445	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	28
987	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	45
988	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	78
1098	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	11
1100	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	8
629	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer cordiforme et érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0106	7
536	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme et ormaie	B01 - Plaine de Montréal	B0106	8
657	Privée	rare	Érablière à caryer cordiforme, sg. à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0105	2
372	Publique	rare-ancien-refuge	Érablière à caryer cordiforme, sg. à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	48
100	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0105	4
98	Privée	rare	Érablière à caryer et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	37
104	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	24
371	Privée	rare-ancien-refuge	Érablière à caryer et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	21

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
374	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	12
383	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0106	6
106	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0110	83
413	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0111	8
902	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer et érable noir	B01 - Plaine de Montréal	B0111	8
444	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer et érable noir et érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0106	5
1126	Privée	rare	Érablière à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0102	6
243	Privée	rare	Érablière à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0106	5
376	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer ovale et érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0106	7
846	Privée	rare-refuge	Érablière à caryer ovale et érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0106	5
462	Publique	ancien-refuge	Érablière à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	36
464	Publique	refuge	Érablière à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	48
1006	Publique	refuge	Érablière à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	86
838	Privée	refuge	Érablière à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0111	18
405	Privée	refuge	Érablière à chêne rouge	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	48
360	Privée	refuge	Érablière à frêne blanc	B01 - Plaine de Montréal	B0101	66
716	Privée	refuge	Érablière à frêne blanc	B01 - Plaine de Montréal	B0102	63
785	Privée	refuge	Érablière à frêne blanc	B01 - Plaine de Montréal	B0102	26
118	Privée	rare	Érablière à giguère	B01 - Plaine de Montréal	B0105	1
783	Privée	ancien	Érablière à hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0102	11

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
998	Privée	ancien-refuge	Érablière à hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0102	217
1039	Privée	refuge	Érablière à hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0102	86
1105	Privée	ancien	Érablière à hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0102	9
1125	Privée	ancien-refuge	Érablière à hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0102	20
1127	Privée	refuge	Érablière à hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0102	9
1128	Privée	refuge	Érablière à hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0102	18
739	Privée	refuge	Érablière à hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0111	33
1103	Privée	refuge	Érablière à hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0111	640
1288	Privée	ancien	Érablière à hêtre	B02 - Plaine de Québec	B0201	16
1037	Privée	refuge	Érablière à hêtre et chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0102	15
1038	Privée	refuge	Érablière à hêtre et chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0102	47
1041	Privée	rare-refuge	Érablière à hêtre / Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0102	38
1284	Privée	rare-refuge	Érablière à hêtre / Érablière à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0102	20
389	Privée	ancien	Érablière à hêtre et pruche	B01 - Plaine de Montréal	B0104	13
1	Publique	ancien	Érablière à hêtre et pruche	B01 - Plaine de Montréal	B0105	12
358	Privée	rare-refuge	Érablière à noyer cendré	B01 - Plaine de Montréal	B0101	44
608	Privée	rare	Érablière à noyer noir	B01 - Plaine de Montréal	B0104	11
403	Publique	ancien	Érablière à ostryer et chêne rouge	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	40
759	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0101	43
1165	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0101	28

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
452	Privée	ancien	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0105	5
460	Privée	ancien	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0105	6
1042	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0105	81
1013	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0110	47
1159	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0110	8
1160	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0110	17
847	Privée	ancien	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0111	16
1104	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B01 - Plaine de Montréal	B0111	35
614	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B02 - Plaine de Québec	B0204	25
758	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B02 - Plaine de Québec	B0207	15
1164	Privée	refuge	Érablière à tilleul	B02 - Plaine de Québec	B0210	19
1273	Privée	rare-ancien	Érablière à tilleul	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	13
230	Privée	rare	Érablière à tilleul et caryer cordiforme	B02 - Plaine de Québec	B0203	24
312	Privée	rare-refuge	Érablière à tilleul et caryer cordiforme	B02 - Plaine de Québec	B0203	43
346	Privée	refuge	Érablière à tilleul et chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0102	67
720	Privée	rare-refuge	Érablière à tilleul et chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0102	32
296	Privée	rare-refuge	Érablière à tilleul et chêne rouge	B02 - Plaine de Québec	B0205	14
805	Privée	rare	Érablière à tilleul et chêne rouge	B02 - Plaine de Québec	B0205	15
308	Publique	rare	Érablière à tilleul et chêne rouge	B02 - Plaine de Québec	B0206	15
717	Privée	refuge	Érablière à tilleul et et hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0102	64

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
447	Privée	ancien	Érablière à tilleul et et hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0105	13
1158	Privée	refuge	Érablière à tilleul et et hêtre	B01- Plaine de Montréal	B0109	58
368	Privée	refuge	Érablière à tilleul et et hêtre	B01 - Plaine de Montréal	B0111	24
305	Privée	refuge	Érablière à tilleul et et hêtre	B02 - Plaine de Québec	B0205	50
1163	Privée	refuge	Érablière à tilleul et frêne noir	B02 - Plaine de Québec	B0210	28
385	Privée	rare-refuge	Érablière à tilleul et orme liège	B01 - Plaine de Montréal	B0109	29
1227	Privée	rare	Érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0101	4
631	Privée	rare-refuge	Érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0102	4
630	Privée	rare-refuge	Érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0105	1
399	Privée	rare-refuge	Érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0106	63
325	Privée	rare	Érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0108	352
740	Privée	rare-refuge	Érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0108	65
741	Privée	rare-refuge	Érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0108	23
352	Privée	rare-refuge	Érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0112	7
602	Privée	rare	Érablière argentée	B01 - Plaine de Montréal	B0112	7
329	Privée	rare	Érablière argentée / Frênaie rouge à chêne à gros fruits	B02 - Plaine de Québec	B0207	24
48	Publique	rare-refuge	Érablière argentée à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0106	18
49	Publique	rare-refuge	Érablière argentée à chêne à gros fruits	B01 - Plaine de Montréal	B0106	32
400	Privée	rare-refuge	Érablière argentée à chêne à gros fruits	B01 - Plaine de Montréal	B0111	75
43	Privée	rare-refuge	Érablière argentée à chêne bicolore	B01 - Plaine de Montréal	B0102	81

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
47	Publique	rare	Érablière argentée à chêne bicolore	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1
80	Publique	rare-refuge	Érablière argentée à chêne bicolore	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1
45	Publique	rare-refuge	Érablière argentée à chêne bicolore	B01 - Plaine de Montréal	B0111	38
1097	Privée	rare	Érablière argentée à chêne bicolore	B01- Plaine de Montréal	B0112	4
362	Privée	rare-refuge	Érablière argentée à chêne bicolore, sg. à Onoclea	B01- Plaine de Montréal	B0106	28
81	Publique	rare	Érablière argentée à chêne bicolore, sg. à Onoclea	B01- Plaine de Montréal	B0112	8
212	Publique	rare	Érablière argentée à frêne noir	B01- Plaine de Montréal	B0108	93
212	Publique	rare	Érablière argentée à frêne noir	B01- Plaine de Montréal	B0108	204
599	Privée	rare-ancien	Érablière argentée à frêne noir	B02- Plaine de Québec	B0201	15
330	Privée	rare-refuge	Érablière argentée à frêne noir	B02- Plaine de Québec	B0207	23
1033	Privée	rare	Érablière argentée à frêne noir	B02- Plaine de Québec	B0207	27
417	Publique	rare	Érablière argentée à frêne noir	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	67
66	Publique	rare	Érablière argentée à frêne noir et micocoulier	B02- Plaine de Québec	B0207	175
797	Publique	rare	Érablière argentée à frêne noir et micocoulier	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	27
707	Privée	rare	Érablière argentée à frêne rouge	B01- Plaine de Montréal	B0107	2
211	Privée	rare	Érablière argentée à frêne rouge	B01- Plaine de Montréal	B0108	285
545	Privée	rare	Érablière argentée à frêne rouge	B01- Plaine de Montréal	B0111	41
52	Privée	rare-refuge	Érablière argentée à frêne rouge	B01- Plaine de Montréal	B0112	72
799	Publique	rare	Érablière argentée à frêne rouge	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	30
315	Privée	rare	Érablière argentée à frêne rouge, sg. à Laportea	B02- Plaine de Québec	B0212	56

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
324	Publique	rare-refuge	Érablière argentée à frêne rouge, sg. à Onoclea	B01- Plaine de Montréal	B0108	23
335	Publique	rare-refuge	Érablière argentée à frêne rouge, sg. à Onoclea	B01- Plaine de Montréal	B0108	180
756	Publique	rare-refuge	Érablière argentée à frêne rouge, sg. à Onoclea	B01- Plaine de Montréal	B0112	24
46	Privée	rare-refuge	Érablière argentée à micocoulier	B01- Plaine de Montréal	B0106	2
377	Privée	rare-refuge	Érablière argentée à micocoulier	B01- Plaine de Montréal	B0106	33
714	Privée	rare	Érablière argentée à micocoulier	B01 - Plaine de Montréal	B0106	5
44	Publique	rare-refuge	Érablière argentée à micocoulier	B01 - Plaine de Montréal	B0111	77
198	Privée	rare	Érablière argentée à orme d'Amérique	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	24
97	Privée	rare	Érablière argentée à orme liège	B01 - Plaine de Montréal	B0106	2
375	Privée	rare-refuge	Érablière argentée et à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0106	6
199	Privée	rare	Érablière argentée et caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0106	16
200	Privée	rare	Érablière argentée et frênaie rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	36
327	Privée	rare-refuge	Érablière argentée et frênaie rouge, sg. à Onoclea	B01 - Plaine de Montréal	B0108	160
366	Publique	rare	Érablière argentée, sg. à Onoclea	B01 - Plaine de Montréal	B0106	37
326	Privée	rare	Érablière argentée, sg. à Onoclea	B01 - Plaine de Montréal	B0108	235
401	Privée	rare	Érablière argentée, sg. à Onoclea	B01 - Plaine de Montréal	B0111	53
355	Privée	rare	Érablière argentée, sg. à Onoclea	B01 - Plaine de Montréal	B0112	20
1267	Privée	ancien	Érablière rouge à bouleau jaune	B02 - Plaine de Québec	B0203	3
986	Privée	rare	Érablière rouge à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0106	5
807	Privée	rare-refuge	Érablière rouge à frêne noir	B01 - Plaine de Montréal	B0105	97

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
539	Privée	rare	Érablière rouge à frêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0102	6
129	Privée	rare	Érablière rouge à pruche	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1
719	Privée	rare-refuge	Érablière rouge sur tourbe	B01 - Plaine de Montréal	B0102	30
42	Privée	rare-refuge	Érablière rouge sur tourbe	B01 - Plaine de Montréal	B0104	86
41	Publique	rare-refuge	Érablière rouge sur tourbe	B01 - Plaine de Montréal	B0105	41
40	Privée	rare-refuge	Érablière rouge sur tourbe	B01 - Plaine de Montréal	B0112	121
354	Privée	rare-refuge	Érablière rouge sur tourbe	B01 - Plaine de Montréal	B0112	107
601	Privée	rare	Érablière rouge sur tourbe	B01 - Plaine de Montréal	B0112	95
603	Privée	rare	Érablière rouge sur tourbe	B01 - Plaine de Montréal	B0112	22
757	Publique	rare	Érablière rouge sur tourbe	B01 - Plaine de Montréal	B0112	19
695	Privée	refuge	Érablière rouge sur tourbe	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	2
1023	Privée	rare	Frênaie noire et groupement à caryer cordiforme	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	70
124	Privée	rare	Frênaie rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1
1031	Privée	rare	Frênaie rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	26
127	Publique	rare	Frênaie rouge	B02 - Plaine de Québec	B0206	3
996	Privée	rare-refuge	Frênaie rouge à charme de Caroline	B01 - Plaine de Montréal	B0106	7
658	Privée	rare	Frênaie rouge à orme d'Amérique	B01 - Plaine de Montréal	B0106	2
1129	Privée	rare	Frênaie rouge à orme d'Amérique	B01 - Plaine de Montréal	B0106	4
995	Privée	rare-refuge	Frênaie rouge à orme d'Amérique	B01 - Plaine de Montréal	B0107	13
373	Publique	rare-refuge	Frênaie rouge à orme d'Amérique	B01 - Plaine de Montréal	B0107	27

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
622	Privée	refuge	Groupement à aubépine ergot-de-coq	B01 - Plaine de Montréal	B0105	43
57	Publique	rare-refuge	Groupement à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0105	7
702	Publique	rare-refuge	Groupement à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0105	4
703	Publique	rare-refuge	Groupement à caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0105	3
397	Privée	rare	Groupement à caryer cordiforme	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	18
704	Privée	rare-refuge	Groupement à caryer cordiforme à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	34
119	Privée	rare	Groupement à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0105	2
197	Privée	rare	Groupement à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0106	1
609	Privée	rare	Groupement à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0106	4
844	Privée	rare	Groupement à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0111	5
845	Privée	rare	Groupement à caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0111	2
991	Privée	rare	Groupement à caryer ovale et micocoulier	B01 - Plaine de Montréal	B0106	9
1225	Privée	rare	Groupement à érable à Giguère	B02 - Plaine de Québec	B0208	13
1224	Privée	rare	Groupement à érable à Giguère et cerisier tardif	B01 - Plaine de Montréal	B0101	3
1230	Privée	rare	Groupement à érable rouge, frêne rouge et caryer ovale	B01 - Plaine de Montréal	B0102	26
798	Publique	rare	Groupement à frêne rouge, noyer cendré et caryer cordiforme	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	49
115	Privée	rare-refuge	Groupement à genévrier de Virginie	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	136
737	Privée	refuge	Groupement à micocoulier	B01 - Plaine de Montréal	B0105	22
110	Publique	rare-refuge	Groupement à micocoulier	B01 - Plaine de Montréal	B0105	31
989	Privée	rare-refuge	Groupement à micocoulier	B01 - Plaine de Montréal	B0106	11

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
108	Privée	rare-refuge	Groupement à micocoulier	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	104
109	Privée	rare-refuge	Groupement à micocoulier	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	35
193	Privée	rare-refuge	Groupement à micocoulier et caryer cordiforme	B01 - Plaine de Montréal	B0106	33
1101	Privée	rare-refuge	Groupement à micocoulier et tilleul d'Amérique	B01 - Plaine de Montréal	B0105	6
1291	Privée	rare	Groupement à noyer cendré	B02 - Plaine de Québec	B0207	3
685	Privée	rare-refuge	Groupement à orme liège	B01 - Plaine de Montréal	B0106	35
378	Privée	rare-refuge	Groupement à orme liège	B01 - Plaine de Montréal	B0109	36
904	Privée	refuge	Groupement à orme liège	B01 - Plaine de Montréal	B0111	7
680	Privée	refuge	Groupement à orme liège et érable noir	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	30
112	Privée	rare-refuge	Groupement à orme rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	22
792	Privée	rare	Groupement à robinier faux-acacia	B01 - Plaine de Montréal	B0105	3
61	Publique	rare-refuge	Groupement à tilleul d'Amérique	B01 - Plaine de Montréal	B0105	2
1018	Privée	rare-refuge	Groupement à tilleul d'Amérique	B01 - Plaine de Montréal	B0107	4
808	Privée	refuge	Groupement à vinaigrier	B01 - Plaine de Montréal	B0107	1
126	Privée	rare	Hêtraie	B02 - Plaine de Québec	B0204	20
454	Privée	ancien	Hêtraie à érable à sucre	B01 - Plaine de Montréal	B0104	8
382	Privée	rare-ancien-refuge	Hêtraie à érable à sucre	B01 - Plaine de Montréal	B0106	4
944	Privée	refuge	Mélèzin ouvert	B02 - Plaine de Québec	B0203	231
946	Privée	refuge	Mélèzin ouvert	B02 - Plaine de Québec	B0209	273
962	Privée	refuge	Mélèzin ouvert	B02 - Plaine de Québec	B0210	154

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
963	Privée	refuge	Mélèzin ouvert	B02 - Plaine de Québec	B0210	191
964	Privée	refuge	Mélèzin ouvert	B02 - Plaine de Québec	B0210	13
965	Privée	refuge	Mélèzin ouvert	B02 - Plaine de Québec	B0210	28
947	Privée	refuge	Mélèzin ouvert à épinette noire	B02 - Plaine de Québec	B0206	327
948	Privée	refuge	Mélèzin ouvert ouvert à érable rouge	B02 - Plaine de Québec	B0205	137
615	Privée	refuge	Pessière noire à érable rouge	B02 - Plaine de Québec	B0210	45
370	Privée	rare-refuge	Pessière noire à sphaignes	B01 - Plaine de Montréal	B0111	25
611	Privée	rare	Peupleraie deltoïde	B01 - Plaine de Montréal	B0108	6
731	Privée	refuge	Peupleraie à grandes dents	B01 - Plaine de Montréal	B0105	22
203	Publique	rare-refuge	Pinède blanche à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	68
398	Privée	rare	Pinède blanche à chêne rouge et chêne blanc	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	16
600	Privée	rare-ancien	Pinède blanche à érable à sucre	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	8
796	Privée	rare	Pinède blanche à érable noir	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	4
204	Privée	rare	Pinède blanche à érable rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0107	33
562	Privée	rare	Pinède blanche à pin rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0107	105
244	Privée	rare	Pinède blanche à pruche	B01 - Plaine de Montréal	B0106	6
623	Privée	refuge	Pinède blanche ouverte sur roc	B01 - Plaine de Montréal	B0105	37
411	Privée	rare	Pinède grise à éricacées et pin blanc	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	112
1177	Privée	rare-refuge	Pinède grise à éricacées et pin blanc	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	12
1020	Publique	rare	Pinède grise à éricacées et pin blanc	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	12

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
1020	Publique	rare	Pinède grise à éricacées et pin blanc	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	11
132	Privée	rare	Pinède grise à Pteridium	B02 - Plaine de Québec	B0203	377
563	Privée	rare	Pinède grise à Pteridium	B02 - Plaine de Québec	B0203	9
984	Privée	rare	Pinède grise à sphaignes	B02 - Plaine de Québec	B0203	50
114	Publique	rare-refuge	Pinède rigide à Cassandra et sphaignes	B01 - Plaine de Montréal	B0104	15
700	Privée	rare-refuge	Pinède rigide à Gaylussaccia	B01 - Plaine de Montréal	B0104	11
113	Publique	rare-refuge	Pinède rigide à Gaylussaccia	B01 - Plaine de Montréal	B0104	35
606	Privée	rare-refuge	Pinède rouge à pin blanc et pin gris	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	2
967	Privée	rare	Pinède rouge à pin blanc et Pteridium	B02 - Plaine de Québec	B0203	17
624	Privée	refuge	Prairie arborée	B01 - Plaine de Montréal	B0106	48
561	Privée	rare	Prucheraie	B01 - Plaine de Montréal	B0102	10
386	Privée	rare	Prucheraie	B01 - Plaine de Montréal	B0104	7
446	Privée	rare-ancien	Prucheraie	B01 - Plaine de Montréal	B0104	24
207	Privée	rare	Prucheraie	B01 - Plaine de Montréal	B0106	8
62	Privée	rare	Prucheraie à bouleau jaune	B01 - Plaine de Montréal	B0102	19
361	Privée	rare	Prucheraie à bouleau jaune	B01 - Plaine de Montréal	B0102	11
208	Privée	rare	Prucheraie à bouleau jaune	B01 - Plaine de Montréal	B0107	10
4	Privée	rare	Prucheraie à bouleau jaune	N01 - Adirondacks	N0101	22
206	Privée	rare	Prucheraie à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	3
548	Privée	refuge	Prucheraie à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	18

ANNEXE 11. LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Numéro	Tenure	Type	Communauté végétale	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
210	Publique	rare	Prucheraie à chêne rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0106	9
304	Privée	rare	Prucheraie à érable à sucre	B02 - Plaine de Québec	B0205	9
10	Publique	rare-ancien	Prucheraie à pin blanc	B02 - Plaine de Québec	B0206	17
359	Privée	rare	Prucheraie à Polypodium	B01 - Plaine de Montréal	B0101	29
205	Privée	rare	Prucheraies / Pessière rouge	B01 - Plaine de Montréal	B0111	85
990	Privée	refuge	Sapinière à bouleau blanc	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	15
407	Privée	rare-refuge	Sapinière à thuya et pin blanc sur marbre	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	9
426	Privée	rare-ancien-refuge	Sapinière à thuya et pin blanc sur marbre	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	19
701	Privée	refuge	Saulaie	B01 - Plaine de Montréal	B0105	34
314	Privée	rare	Saulaie	B02 - Plaine de Québec	B0203	20

ANNEXE 12. LISTE DES HABITATS FAUNIQUES DÉSIGNÉS EN TERRE PRIVÉE ¹

Catégorie	Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Baie Lochaber (Section ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	138
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Baie-du-Febvre #1	B01 - Plaine de Montréal	B0108	26
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Baie-du-Febvre #2	B01 - Plaine de Montréal	B0108	222
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Rive sud du lac Saint-Pierre	B01 - Plaine de Montréal	B0108	84
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Commune de Baie du Febvre	B01 - Plaine de Montréal	B0108	451
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Endiguement-Louiseville	B01 - Plaine de Montréal	B0108	119
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Étang-Streit (Philipsburg)	B01 - Plaine de Montréal	B0113	27
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Goldwin	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	27
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Île Deschailions	B01 - Plaine de Montréal	B0107	110
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Le Fer-à-Cheval	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	327
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Lochaber	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	41
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Pointe de Bleury	B01 - Plaine de Montréal	B0102	254
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Rivière du Sud	B01 - Plaine de Montréal	B0112	216
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Rivière du Nord (sud de St-Jérôme)	B01 - Plaine de Montréal	B0110	168
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Rivière-Nicolet (sud-ouest)	B02 - Plaine de Québec	B0208	49
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Venise-en-Québec (John's Pond)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	27
Aire de confinement du cerf de Virginie	de l'aéroport	B02 - Plaine de Québec	B0204	422
Aire de confinement du cerf de Virginie	Lac-à-La-Barbotte	B02 - Plaine de Québec	B0203	3047
Aire de confinement du cerf de Virginie	Bois-de-St-Amable	B01 - Plaine de Montréal	B0107	559
Aire de confinement du cerf de Virginie	Bois-de-Verchères	B01 - Plaine de Montréal	B0107	1985

¹ Les habitats fauniques désignés de tenure publique sont listés à l'annexe 6.

ANNEXE 12. LISTE DES HABITATS FAUNIQUE DÉSIGNÉS EN TERRE PRIVÉE

Catégorie	Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
Aire de confinement du cerf de Virginie	Bryson	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	340
Aire de confinement du cerf de Virginie	du Rang Capsa	B02 - Plaine de Québec	B0203	1813
Aire de confinement du cerf de Virginie	des Carrières	B02 - Plaine de Québec	B0203	1361
Aire de confinement du cerf de Virginie	Centre-Nature-Saint-Basile	B02 - Plaine de Québec	B0203	730
Aire de confinement du cerf de Virginie	de la Chute-Panais	B02 - Plaine de Québec	B0203	838
Aire de confinement du cerf de Virginie	Clarenceville	B01 - Plaine de Montréal	B0112	1143
Aire de confinement du cerf de Virginie	Colline-Pine	B02 - Plaine de Québec	B0208	589
Aire de confinement du cerf de Virginie	Covey-Hill	N01 - Adirondacks	N0101	3622
Aire de confinement du cerf de Virginie	Lac-en-Croissant	B01 - Plaine de Montréal	B0111	973
Aire de confinement du cerf de Virginie	Danby	B01 - Plaine de Montréal	B0101	508
Aire de confinement du cerf de Virginie	Dumoulin	B02 - Plaine de Québec	B0209	663
Aire de confinement du cerf de Virginie	Eardley	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	549
Aire de confinement du cerf de Virginie	Fort William	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	540
Aire de confinement du cerf de Virginie	du Grand-Portneuf	B02 - Plaine de Québec	B0203	1376
Aire de confinement du cerf de Virginie	Hemmingford	B01 - Plaine de Montréal	B0104	4683
Aire de confinement du cerf de Virginie	Hill-Head	B01 - Plaine de Montréal	B0110	4915
Aire de confinement du cerf de Virginie	Île-Fraser	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	288
Aire de confinement du cerf de Virginie	Kierkoski	B01 - Plaine de Montréal	B0102	411
Aire de confinement du cerf de Virginie	La-Prairie	B01 - Plaine de Montréal	B0106	509
Aire de confinement du cerf de Virginie	Lac-Lacroix	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	411

ANNEXE 12. LISTE DES HABITATS FAUNIQUE DÉSIGNÉS EN TERRE PRIVÉE

Catégorie	Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
Aire de confinement du cerf de Virginie	L'avenir	B01 - Plaine de Montréal	B0101	433
Aire de confinement du cerf de Virginie	Lemieux	B02 - Plaine de Québec	B0209	975
Aire de confinement du cerf de Virginie	Lourdes	B02 - Plaine de Québec	B0209	1155
Aire de confinement du cerf de Virginie	Marais John	B01 - Plaine de Montréal	B0112	253
Aire de confinement du cerf de Virginie	Michaudville	B01 - Plaine de Montréal	B0102	1717
Aire de confinement du cerf de Virginie	Mont Rigaud	B01 - Plaine de Montréal	B0111	2796
Aire de confinement du cerf de Virginie	Mont St-Hilaire	B01 - Plaine de Montréal	B0102	1305
Aire de confinement du cerf de Virginie	Montagne-à-Roméo	B01 - Plaine de Montréal	B0104	505
Aire de confinement du cerf de Virginie	de Neuville	B02 - Plaine de Québec	B0203	2147
Aire de confinement du cerf de Virginie	Petit Ruisseau Perreault	B02 - Plaine de Québec	B0209	1877
Aire de confinement du cerf de Virginie	Princeville Ouest	B02 - Plaine de Québec	B0209	1257
Aire de confinement du cerf de Virginie	Réservoir Hemmings	B02 - Plaine de Québec	B0208	836
Aire de confinement du cerf de Virginie	Rivière Bourbon	B02 - Plaine de Québec	B0209	6672
Aire de confinement du cerf de Virginie	Rivière Gentilly	B02 - Plaine de Québec	B0209	444
Aire de confinement du cerf de Virginie	Ruisseau-à-Caya	B01 - Plaine de Montréal	B0101	516
Aire de confinement du cerf de Virginie	Ruisseau Perreault	B02 - Plaine de Québec	B0209	509
Aire de confinement du cerf de Virginie	Ruisseau Stanislas Girard	B01 - Plaine de Montréal	B0101	1204
Aire de confinement du cerf de Virginie	Ruisseau Victor Doucet	B02 - Plaine de Québec	B0209	635
Aire de confinement du cerf de Virginie	Saint-Édouard	B02 - Plaine de Québec	B0206	332
Aire de confinement du cerf de Virginie	Sainte-Séraphine	B02 - Plaine de Québec	B0208	301

ANNEXE 12. LISTE DES HABITATS FAUNIQVES DÉSIGNÉS EN TERRE PRIVÉE

Catégorie	Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
Aire de confinement du cerf de Virginie	Saint-Lin	B01 - Plaine de Montréal	B0110	3399
Aire de confinement du cerf de Virginie	Saint-Ubalde	B02 - Plaine de Québec	B0203	2067
Aire de confinement du cerf de Virginie	du Lac-Sept-Îles	B02 - Plaine de Québec	B0203	3431
Aire de confinement du cerf de Virginie	Saint-Antoine-Abbé	B01 - Plaine de Montréal	B0104	823
Aire de confinement du cerf de Virginie	Sainte-Brigitte	B02 - Plaine de Québec	B0207	472
Aire de confinement du cerf de Virginie	Sainte-Clothilde-de-Horton	B02 - Plaine de Québec	B0208	1991
Aire de confinement du cerf de Virginie	Sainte-Jeanne-d'arc	B01 - Plaine de Montréal	B0101	944
Aire de confinement du cerf de Virginie	Sainte-Victoire	B01 - Plaine de Montréal	B0107	879
Aire de confinement du cerf de Virginie	Saint-Robert	B01 - Plaine de Montréal	B0107	1087
Aire de confinement du cerf de Virginie	Saint-Valère	B02 - Plaine de Québec	B0209	937
Aire de confinement du cerf de Virginie	Saint-Wenceslas	B02 - Plaine de Québec	B0209	626
Aire de confinement du cerf de Virginie	Tête-de-Canard	B02 - Plaine de Québec	B0208	995
Aire de confinement du cerf de Virginie	Ulverton	B01 - Plaine de Montréal	B0101	365
Aire de confinement du cerf de Virginie	Varenes	B01 - Plaine de Montréal	B0107	450
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île	Cranson (3,0 Km sud-sud-est du Lac)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	1
Habitat du rat musqué	Baie Black (ouest)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	28
Habitat du rat musqué	Bristol-Mines (Chemin de Fer)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	18
Habitat du rat musqué	Lac Champlain (Baie Chapman)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	51
Habitat du rat musqué	Elmside (Chemin D'aylmer)	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	16
Habitat du rat musqué	Fleuve Saint-Laurent (île Beauregard)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	20

ANNEXE 12. LISTE DES HABITATS FAUNIQUE DÉSIGNÉS EN TERRE PRIVÉE

Catégorie	Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
Habitat du rat musqué	Fleuve Saint-Laurent (Île Marie)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	74
Habitat du rat musqué	Fort-Coulonge	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	32
Habitat du rat musqué	John's Pond	B01 - Plaine de Montréal	B0112	14
Habitat du rat musqué	Lac Fraser	B02 - Plaine de Québec	B0209	21
Habitat du rat musqué	Lac Saint-François (nord-est de la Plage Sommerville)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	45
Habitat du rat musqué	Lac Saint-François (sud-ouest de la Plage Sommerville)	B01 - Plaine de Montréal	B0105	16
Habitat du rat musqué	Lac Saint-Louis (Île Dowker)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	7
Habitat du rat musqué	Lac Saint-Pierre (nord-ouest)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	48
Habitat du rat musqué	Marais James-McLaren	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	19
Habitat du rat musqué	Marais Lafranchise	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	103
Habitat du rat musqué	Ouest-de-La-Baie -Maskinongé	B01 - Plaine de Montréal	B0108	7
Habitat du rat musqué	Ouest-de-La-Baie-Louise	B01 - Plaine de Montréal	B0108	6
Habitat du rat musqué	Presqu'île St-Eugène	B02 - Plaine de Québec	B0203	14
Habitat du rat musqué	Pointe Hébert	B01 - Plaine de Montréal	B0105	18
Habitat du rat musqué	Rivière-aux-Brochets (Delta)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	126
Habitat du rat musqué	Rivière-aux-Pins	B01 - Plaine de Montréal	B0107	45
Habitat du rat musqué	Rivière-des-Milles-Îles (Île Saint-Joseph)	B01 - Plaine de Montréal	B0106	6
Habitat du rat musqué	Rivière-du-Sud (Amont)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	38
Habitat du rat musqué	Rivière Richelieu (Île Demers)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	12
Habitat du rat musqué	Rivière Richelieu (Saint-Paul-de-L'Île-Aux-Noix)	B01 - Plaine de Montréal	B0112	5

ANNEXE 12. LISTE DES HABITATS FAUNIQUES DÉSIGNÉS EN TERRE PRIVÉE

Catégorie	Nom	Région naturelle	Ensemble physiographique	Superficie (ha)
Habitat du rat musqué	Ruisseau-à-Charette (Étang à Mongeau)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	5
Habitat du rat musqué	Ruisseau Black	B01 - Plaine de Montréal	B0112	184
Habitat du rat musqué	Ruisseau Joseph-Primeau	B01 - Plaine de Montréal	B0104	149
Habitat du rat musqué	Ruisseau Scully-Dubeau	B01 - Plaine de Montréal	B0104	210
Habitat du rat musqué	Ruisseau Laurentien	B02 - Plaine de Québec	B0204	7
Habitat du rat musqué	Ruisseau Trépanier	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	61
Habitat du rat musqué	Fleuve Saint-Laurent (Île-aux-Noyers)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	10
Habitat du rat musqué	Fleuve Saint-Laurent (Île-aux-Ours)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	46
Habitat du rat musqué	Fleuve Saint-Laurent (Île-Bouchard-Grande-Mare)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	88
Habitat du rat musqué	Fleuve Saint-Laurent (Île-Madame-Est)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	19
Habitat du rat musqué	Fleuve Saint-Laurent (Île-Saint-Ignace-Madame)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	16
Habitat du rat musqué	Fleuve Saint-Laurent (Île-aux-Vaches)	B01 - Plaine de Montréal	B0108	24
Habitat du rat musqué	Fleuve Saint-Laurent (Île-Bouchard-Grand-Marais)	B01 - Plaine de Montréal	B0107	35
Habitat du rat musqué	Tourbière-de-Lanoraie	B01 - Plaine de Montréal	B0107	26
Héronnière (aire de nidification)	Bristol-Les-Mines	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	4
Héronnière (aire de nidification)	Bristol-Les-Mines	B03 - Plaine d'Ottawa	B0302	3
Héronnière (aire de nidification)	Mont Oscar (Rigaud)	B01 - Plaine de Montréal	B0111	2
Héronnière (aire de nidification)	Rivière Barry	B03 - Plaine d'Ottawa	B0301	5
Héronnière (aire de nidification)	Saint-Malachie-d'Ormstown	B01 - Plaine de Montréal	B0104	1

ANNEXE 13. DATE, RÉGION ET PARTENAIRES INVITÉS AUX ATELIERS

Date	Région administrative	Noms des partenaires
7 février 2007	Outaouais	Action Chelsea for the Respect of the Environment (ACRE)
		Canards Illimités Canada
		Club des ornithologues de l'Outaouais
		Comité du bassin versant de la rivière Gatineau (COMGA)
		Commission de la Capitale nationale
		Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
		Ottawa Field Naturalists
		Ottawa Riverkeeper - Sentinelle Outaouais
		Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), section vallée de l'Outaouais
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de l'aménagement de la faune de l'Outaouais
		Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction régionale de l'Outaouais
14 mars 2007	Laurentides et Lanaudière	Agence de bassin versant de la rivière du nord (Abrinord)
		AGIR pour la Diable
		Conseil régional de l'environnement des Laurentides
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de l'aménagement de la faune des Laurentides
		Club d'ornithologie de Mirabel
		Club d'ornithologie de la région des Moulins
		Club d'ornithologie Sorel-Tracy
		Société d'ornithologie de Lanaudière
		Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé)
		Bande à Bonn'Eau de Lanoraie
		Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
		Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA)
		Organisme de bassin versant de la rivière Bayonne (OBVRB)
		Société d'aménagement récréatif pour la conservation du lac Saint-Pierre (SARCEL)
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière (et de Laval)
		Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction régionale de Lanaudière et des Laurentides (de Montréal et de Laval)
21 février 2007	Montréal et Laval	Association pour la protection du boisé Papineau
		Association pour la protection du boisé de Sainte-Dorothée
		Club 4-H, l'Orée des Bois et bois de la Source
		Club d'observateurs d'oiseaux de Laval
		Comité de protection de l'environnement de Saint-François
		Comité de protection des Îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre
		Conseil régional de l'environnement de Laval

ANNEXE 13. DATE, RÉGION ET PARTNEAIRES INVITÉS AUX ATELIERS

Date	Région administrative	Noms des partenaires
		Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre
		Eco-Nature de Laval, parc de la rivière des Mille-Îles
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de l'aménagement de la faune de Laval (et Lanaudière)
		Association des membres et amis pour la protection
		Conseil régional de l'environnement de Montréal
		Héritage Laurentien
		Héritage Saint-Bernard inc.
		Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson
		Réseau de milieux naturel protégés (RMN)
		Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), section Montréal
		Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier
		Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie
		Club d'ornithologie d'Ahuntsic
		Club d'ornithologie de Longueuil
		Société de biologie de Montréal
		Institut québécois de la biodiversité
		Coalition verte
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de l'aménagement de la faune de Montréal (et de la Montérégie)
		Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
28 février 2007	Montérégie	Canards illimités Canada
		Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire
		Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) Haut-Richelieu
		Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY)
		Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
		Conservation Baie Missisquoi
		Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)
		Comité de protection du Mont Saint Bruno
		Corporation Bassin Versant Baie Missisquoi (CBVBM)
		Environnement Nature Boucherville
		Mouvement écologique du comté Richelieu
		Nature-Action Québec (NAQ)
		Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC)
		Protection des oiseaux du Québec (POQ)
		Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Haut Saint-Laurent
		Club d'observateurs d'oiseaux de la Haute-Yamaska
		Club des ornithologues de Brome-Missisquoi

ANNEXE 13. DATE, RÉGION ET PARTENAIRES INVITÉS AUX ATELIERS

Date	Région administrative	Noms des partenaires
		Club des ornithologues de Brome-Missisquoi
		Club des ornithologues de Châteauguay
		Club d'ornithologie du Haut-Richelieu
		Club ornithologique Vaudreuil-Soulanges
		Société d'observation de la faune ailée
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de l'aménagement de la faune de la Montérégie et de Montréal
		Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction régionale de la Montérégie
21 mars 2007	Centre-du-Québec et Mauricie	Canards Illimités Canada
		Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
		Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC)
		Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC)
		Zone d'intervention prioritaire (ZIP) les Deux-rives
		Club d'ornithologie de Trois-Rivières
		Société ornithologique du Centre-du-Québec
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de l'aménagement de la faune du Centre-du-Québec et de la Mauricie
		Association forestière de la vallée du Saint-Maurice
		Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)
		Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF)
		Conseil régional de l'environnement de la Mauricie
		La Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon
		Mouvement Vert Mauricie (MVM)
		Organisme de bassin versant de la rivière du Loup (OBVRL)
		Vision Saint-Maurice
		Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Lac Saint-Pierre
		Club des ornithologues de la Mauricie
		Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
22 mars 2007	Capitale-Nationale	Amis de la Vallée du Saint-Laurent
		Association des amis du Cap Tourmente
		Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord
		Bureau d'écologie appliquée
		Comité de bassin versant de la rivière Kamouraska (COBAMKAM)
		Comité de valorisation de la rivière Beauport (CVRB)
		Conseil de bassin de la rivière de Cap Rouge
		Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles
		Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale

ANNEXE 13. DATE, RÉGION ET PARTNEAIRES INVITÉS AUX ATELIERS

Date	Région administrative	Noms des partenaires
		Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA)
		Corporation de bassin de la rivière Jacques-Cartier
		Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel
		Groupe de recherche en écologie des tourbières
		Nature Québec / UQCN
		Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)
		Société Provancher d'histoire naturelle du Canada
		Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Québec et Chaudière-Appalaches
		Club des ornithologues de la région de l'Amiante
		Club des ornithologues de Québec
		Ministère des Ressources naturelles, de l'Environnement et des Parcs, direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale
23 mars 2007	Chaudière-Appalaches	Canards Illimités Canada
		Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC II)
		Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE)
		Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
		Conseil régional de l'environnement des Chaudière-Appalaches
		Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer (GIRB)
		Société de conservation et de mise en valeur de la Grande Plée Bleue
		Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de la protection de la faune de la Chaudière-Appalaches
		Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

ANNEXE 14. ORGANISMES DE CONSERVATION OEUVRANT ACTIVEMENT DANS LA PLANIFICATION DE LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DE TERRES PRIVÉES DANS L'ÉCOREGION

Nom	Région	Liens
Conservation de la Nature Canada	plusieurs	www.natureconservancy.ca
Canards Illimités Canada	plusieurs	www.ducks.ca
Protection des oiseaux du Québec	plusieurs	www.pqspb.org
Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale	Capitale-Nationale	www.cre-capitale.org
Fondation québécoise pour la Protection du Patrimoine Naturel	Capitale-Nationale	www.fqppn.org
Société Provancher d'histoire naturelle du Canada	Capitale-Nationale	www.provancher.qc.ca
Conseil régional de l'environnement du Centre du Québec	Centre-du-Québec	www.crecq.qc.ca
Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation de l'Environnement du	Centre-du-Québec	www.sarcel.com
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches	Chaudières-Appalaches	www.creca.qc.ca
Société de conservation de la tourbière de Lanoraie	Lanaudière	www.repertoiredesmilieuxnaturels.qc.ca
Conseil régional de l'environnement de Laval	Laval	www.credelaval.qc.ca
Eco-Nature de Laval	Laval	www.parc-mille-iles.qc.ca
Mouvement Vert Mauricie	Mauricie	www.mouvementvert.com
Centre de la Nature du Mont-Saint-Hilaire	Montréal	www.centrenature.qc.ca
Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME)	Montréal	www.cimehautrichelieu.qc.ca
Fondation pour la conservation du mont Yamaska	Montréal	www.repertoiredesmilieuxnaturels.qc.ca
Héritage Saint-Bernard	Montréal	www.heritagestbernard.qc.ca
Nature-Action Québec	Montréal	www.nature-action.qc.ca
Coalition verte	Montréal	www.greencoalitionverte.ca
Héritage laurentien	Montréal	www.heritagelaurentien.org



Données de catalogage avant publication (Canada) :
ISBN 978-1-897386-25-5

